

VINCENTIANA



60^e Année - N. 3
Juillet-Septembre 2016

QUATRE CENTS ANS DE
FIDÉLITÉ AU CHARISME ET
LA NOUVELLE EVANGÉLISATION

42^{ème} Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission

CONGRÉGATION DE LA MISSION
CURIE GÉNÉRALICE

1 PHASE INITIALE AG 2016

- 269 Prière pour le Temps de l'Assemblée Générale 2016
- 270 Orientations pour le travail de l'Assemblée Générale 2016
- 278 Directoire de la XLII Assemblée Générale 2016
- 293 Délégués / Collaborateurs à l'Assemblée Générale 2016
- 297 Mot de bienvenue du Visiteur - Province de l'Ouest, Etats-Unis

2 ELECTION DU NOUVEAU SUPERIEUR GENERAL

- 301 Décret d'élection du Supérieur Général
- 302 Annonce Secrétaire Général

3 MESSAGES

- 303 Du Vatican (au nom du Saint Père François), 23 mai 2016
- 304 Du Cardinal Franc Rodé, CM., 6 juin de 2016
- 305 De la Supérieure Générale au père G. Gregory Gay, CM., 27 juin 2016
- 306 De la Supérieure Générale au père Tomaž Mavrič, CM., 5 juillet 2016
- 306 De la Supérieure Générale au père G. Grégory Gay, CM., 5 juillet 2016

4 HOMÉLIE

- 307 Ouverture de l'Assemblée Générale, G. Gregory Gay, CM., 27 juin 2016
- 310 Recollection, Mgr. Varghese THOTTAMKARA, CM., 3 juillet 2016
- 314 Élection du Supérieur Général, G. Gregory Gay, CM., 5 juillet 2016
- 317 Avec la Famille Vincentienne, Tomaž Mavrič, CM., 10 juillet 2016
- 320 Clôture de l'AG 2016, Tomaž Mavrič, CM., 15 juillet 2016

5 FORMATION

- 323 Le Charisme Vincentien et la Nouvelle Évangélisation, Celestino Fernández, CM
- 336 Discernement, première conférence, Mgr. Varghese Thottamkara, CM
- 347 Discernement, deuxième Conférence, Mgr. Varghese Thottamkara, CM

6 RAPPORTS - CURIE GENERALICE

- 357 D'ouverture du Supérieur Général, G. Gregory Gay, CM
- 372 Du Secrétaire Général, Giuseppe Turati, CM
- 381 Du Procureur Général et Postulateur Général, Shijo Kanjirathamkunnel, CM
- 393 Du Bureau de la Communication, Jorge Luis Rodríguez B., CM

7 RAPPORTS - COMMISSIONS

- 397 Du Coordinateur du SIEV, Corpus Juan Delgado, CM
- 406 Du Directeur du C.I.F., Daniel P. Borlik, CM
- 409 Du Coordinateur - Promotion du Changement Systémique, Giuseppe Turati, CM
- 412 De la CM : une ONG aux Nations unies, Guillermo Campuzano, CM
- 418 Du Bureau de Solidarité Vincentienne (VSO), Miles Heinen, CM

8 INTERVENTION

- 423 De la Supérieure générale, Sœur Kathleen Appler, FdIC

9 DOCUMENTS FINAUX APPROUVÉS PAR L'AG 2016

- 427 Quatre cents ans de fidélité au charisme et la nouvelle Évangélisation
- 428 Document Final
- 435 Lignes d'action et engagements des Groupes Continentaux
- 439 Statuts modifiés
- 440 Décrets confirmés par l'Assemblée Générale 2016
- 441 Postulat accepté
- 442 Interprétation du Vœu de Pauvreté
- 444 Recommandations au Supérieur Général et son Conseil

1

PHASE INITIALE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

Prière pour le Temps de l'Assemblée Générale 2016

*O Dieu, Père Miséricordieux, qui a envoyé ton Fils comme
Sauveur du monde,
tu nous as choisis pour annoncer l'Évangile aux pauvres,
nos Seigneurs et Maîtres.*

*Nous te rendons grâce de nous avoir appelés à cette vocation missionnaire.
Nous célébrons la 42^{ème} Assemblée Générale de
la Congrégation de la Mission.*

*Donne-nous ta lumière pour éclairer nos esprits,
affermir nos volontés et nous rendre dociles à tes inspirations,
afin que nous puissions être attentifs à l'appel de l'Évangile et de l'Église
et discerner les signes des temps
Ouvre nos cœurs à ta grâce divine.*

*Que ce soit un temps de communion et de participation,
afin que nous puissions être des témoins prophétiques de ton amour
dans le monde entier.*

*Vivant dans cet état continu de renouvellement puissions-nous
rester fidèle au charisme de saint Vincent en cette ère
de la nouvelle évangélisation*

*Notre Dame de la Médaille Miraculeuse,
tandis que nous commençons le quatrième centenaire de notre
charisme vincentien,
aide-nous à apporter la joie de l'Évangile jusqu'aux confins de la terre,
afin qu'aucune périphérie ne soit privée de ta lumière
et que les pauvres soient de nouveau au centre de l'Église et de nos vies.*

Nous te le demandons par le Christ, notre Seigneur. Amen

Orientations pour le travail de l'Assemblée Générale 2016 à partir des réponses des Provinces

QUATRE CENTS ANS DE FIDÉLITÉ A SON CHARISME ET LA NOUVELLE EVANGELISATION

1. CHARISME VINCENTIEN ET NOUVELLE ÉVANGÉLISATION

Paul de Tarse, dont la conversion a inspiré St. Vincent de Paul la fondation de la CM il y a 400 a dit : « Malheur à moi, si je n'annonce pas l'Évangile ! » (1 Cor 9, 16) ; Paul VI affirme qu'évangéliser constitue "la grâce et la vocation propre de l'Église, son identité la plus profonde. Elle existe pour évangéliser" (EN 14), et le Pape François nous invite à nous engager dans la Nouvelle Évangélisation à travers une courageuse sortie de nous-mêmes vers les périphéries.

Nous connaissons très bien que il y a plusieurs éléments caractéristiques du charisme viencentien (2.3.1.) : Le Christ comme Règle de la Congrégation, évangélisation des pauvres, communauté pour la mission, collaboration et formation du clergé et des laïcs de la FV.

Dans la préparation de cette Assemblée, les Provinces ont reconnu que parfois nous nous renfermons (2.3.2.a), qu'il y a une perte d'austérité dans notre style de vie (2.3.2.f), que nous abandonnons les ministères traditionnels et qu'il y a une absence de programmation communautaire et d'évaluation (2.3.2.e).

POUR LA REFLEXION ET LE DIALOGUE

Selon cette réalité, ¿que pouvons-nous faire pour faire revivre le charisme qu'il y a chez nous ?

1.1. IDENTITÉ, COMMUNNAUTÉ ET MISSION

Nous sommes une Congrégation fondé par St. Vincent pour l'évangélisation des pauvres. Dans la préparation pour cette Assemblée les Provinces ont dit qu'entre les aspects de notre identité qu'il faudrait fortifié aujourd'hui il y a :

- Être fidèles aux Constitutions et aux Statuts (2.3.1.b) ;

- Avoir une expérience de Dieu qui donne sens à nos activités (9.1.a) ;
- Se revêtir de l'esprit du Christ, procurer une spiritualité incarnée et n'oublier pas les cinq vertus (9.1.d) et la sanctification personnelle non plus (9.1.b).

En relation à la vie communautaire, les Provinces ont reconnu que nous sommes affectés sévèrement par le phénomène de l'individualisme (2.3.2.b, 4.2.b, 5.2.a), l'activisme (5.2.b)..., et que cela a détériorée la vie communautaire (5.2.a, 5.2.b), le sens d'appartenance (4.2.c) et le service aux pauvres (11 g).

POUR LA REFLEXION ET LE DIALOGUE

Selon ce qui a été dit avant, ¿Que peut faire cette Assemblée pour renforcer dans la Congrégation notre identité, notre sens communautaire et le service aux pauvres ?

1.2. LA BONNE NOUVELLE DE LA MISERICORDE

La prédication et le sacrement de la Réconciliation sont à l'origine même de notre charisme vincentien. L'Église aujourd'hui est engagée avec l'annonce de la joie de l'Évangile de la miséricorde. Cette annonce exige d'être proposée, une fois de plus, avec une nouvelle ardeur, de nouvelles méthodes et de nouvelles expressions.

Le Pape François nos invite à être des "Évangélistes avec spirit" (Prédication) et à être « Missionnaires de la Miséricorde » (Réconciliation). Ceci demande de chacun de nous et de toute la Congrégation un renouvellement de vitalité missionnaire, selon notre charisme propre parce que la prédication et la Réconciliation (9.2.) :

- a. Ils nous permettent de nous confronter avec la Parole de Dieu et d'expérimenter et partager l'amour miséricordieux dans notre vie missionnaire ;
- b. Ils nous font un appel à la préparation et à la créativité ;
- c. Ils nous aident à revaloriser le sacrement de la Réconciliation comme pénitents pour pouvoir être des authentiques « missionnaires de la miséricorde » de Dieu ;

POUR LA REFLEXION ET LE DIALOGUE

Depuis notre charisme propre de la Prédication et la Réconciliation, quelle doit être aujourd'hui notre contribution à la nouvelle évangélisation ?

1.3. EVANGELISATION DES PAUVRES ET DES PERIPHERIES

Le service privilégié aux pauvres est dans le cœur de l'Évangile. Si le message que nous annonçons ne se traduit pas dans la bonne nouvelle pour eux, nous perdons authenticité et crédibilité. Notre Congrégation, depuis 400 ans, a le devoir de continuer à écouter le cri des pauvres parce que leurs voix :

- a. Nous renvoie vers le sens de notre vocation et les pauvres nous invitent à être cohérents en nous questionnant sur notre style de vie et ils sont un défi permanent ;
- b. Nous faire prendre conscience qu'ils ne sont pas encore "notre poids et notre douleur", parce que nous avons allégé cette charge en les mettant à l'écart de notre vie ;
- c. Nous oblige à offrir des propositions de service pour avoir un contact direct avec eux et nous poussent à assumer une attitude de dénonce prophétique.

Comme membres d'une Congrégation appelé à évangéliser les pauvres, nous sommes tous invité à *sortir* de la propre commodité et oser arriver à toutes les périphéries qui ont besoin de la lumière de l'Évangile. Ce sont les périphéries les plus notoires qui ont été proposés :

- a. Les plus pauvres et les marginaux : personnes en situation de risque, victimes de la traite des personnes, prisonniers, migrants, gens qui vivent dans la rue, malades, paysans, réfugiées et gens qui vivent dans le grand cordon de la misère des villes ;
- b. Les Missions Internationales qui répondent aux exigences de notre charisme, spécialement en Asie et en Afrique ;
- c. Les indifférents, les chrétiens qui vivent dans des pays musulmans et dans des communautés déchristianisés, spécialement en Europe ;
- d. Les pays avec pénurie de clergé ;
- e. Les périphéries de la vie morale, spirituelle et sociale ;
- f. Les réfugiées en Europe ;
- g. Où la FV travaille mais où il n'y a pas de confrères ;
- h. Les Provinces où il y a peu de missionnaires.

POUR LA REFLEXION ET LE DIALOGUE

Comment pouvons-nous revitaliser aujourd'hui notre service aux pauvres et vers quelles périphéries devons-nous aller ?

2. QUELQUES URGENCES ACTUELLES POUR LA CM

2.1. FORMATION

Continuellement il nous est rappelé de développer notre vocation et les programmes de formation a fin de former des missionnaires qui soient fidèles a leur charisme, zélé pour leur ministère et attentifs aux signes des temps, en fidélité à la nouvelle *Ratio Formationis*.

Les Provinces nos ont invité à être particulièrement conscients des suivants dynamismes:

- a. En vivant notre vocation vincentienne et en invitant les autres à la partager avec nous ;
- b. Tout mettre en œuvre pour favoriser les vocations à la Congrégation ;
- c. Former des hommes prêt à répondre aux cris des pauvres ;
- d. Créer un fond économique pour la formation de nos séminaristes et la spécialisation des confrères ;
- e. Cultiver chez nos candidats le désir de travailler dans les missions, l'apprentissage de nouvelles langues et la formation pour vivre dans une ambiance multiculturelle (13.2.3. ss) ;
- f. Créer au niveau régional des centres internationaux pour la formation missionnaire (14.1.a).

POUR LA REFLEXION ET LE DIALOGUE

Qu'est qu'il faut faire pour renforcer la formation (pastorale vocationnelle, formation initiale, formation permanente et formation du clergé ?

2.2. GLOBALISATION ET INTERCULTURALITÉ

“La Congrégation de la Mission aura soin d'ouvrir des voies nouvelles, d'employer des moyens adaptés aux circonstances de temps et de lieux” (C. 3)

Chaque fois il y plus de Provinces et d'apostolats qui sont multiculturelles. Comme une Congrégation Internationale, la présence de beaucoup de races, langues et traditions nous enrichissent à tous, mais aussi nous posent des défis et nous poussent à accroître le sens de communauté parmi nous.

1. Depuis de la formation initiale les confrères peuvent apprendre à être conscients de notre caractère international, parler de nouvelles langues et être prêt pour les missions internationales ;

2. La Congrégation peut faire des efforts pour surpasser les barrières créées pour des raisons raciales, linguistiques et culturelles parmi nous.

POUR LA REFLEXION ET LE DIALOGUE

Comme pouvons-nous approfondir la conscience de notre caractère international ?

2.3. MISSION PARTAGÉ ET SOLIDARITÉ

Presque depuis le temps de sa fondation la Congrégation a été internationale. Malgré cela nous ne serons pas une communauté globale jusqu'à que comme individus et comme Provinces nous ne donnons pas un passage en avant plus décidés vers la solidarité et la collaboration. Sans importer le lieu où nous sommes envoyés, nous sommes appelés à servir les pauvres comme nos amis et frères, en prêtant attention aux besoins des autres :

1. En suivant le modèle des fonds patrimoniaux (qu'il faut établir pour toutes les Provinces nécessiteuses), des fonds communs doivent être créés pour la formation initiale et permanente, le soin des confrères malades et âgés et la formation des laïcs ;
2. En promouvant des stratégies comme la création de bureaux de projets de développement peuvent être implémentés dans la Congrégation de la Mission, spécialement pour le soutien du travail de Provinces dans leur service aux pauvres. (13.1.3)

POUR LA REFLEXION ET LE DIALOGUE

Quels dons, talents, richesses votre Province pourrait mettre au service de la Congrégation ?

2.4. MISSIONS INTERNATIONALES

Comme une Congrégation internationale, nous sommes constamment invités à répondre aux appels missionnaires. Pour mieux gérer les Missions Internationales il est nécessaire de promouvoir la collaboration interprovinciale. Dans ce sens les Provinces considèrent important (13.2.4) :

- a. Un dialogue entre le Supérieur Général, les Visiteurs des confrères destinés à ces Missions et les Supérieurs de chacune d'elles ;

- b. Une attention et un équilibre entre les missions qui dépendent du Supérieur Général et de ceux qui dépendent d'une ou de plusieurs Provinces ;
- c. Un pouvoir spécial donné au Supérieur Général pour envoyer des missionnaires là où ils seront nécessaires (Cf. Const. 103 ; Décret 1, AG/92 et Étude de ce Décret : *Vincentiana* No. 6 [1993] p. 537).

N.B. Il faut dire que, dans ce champ la Congrégation compte déjà sur la *Ratio Missiomun* (2002) et sur les *Statuts des Missions Internationales* (2013).

POUR LA REFLEXION ET LE DIALOGUE

Quelles suggestions précédentes considérez-vous les plus urgentes pour développer les Missions Internationales ?

3. LIGNES D'ACTION

Les lignes d'action de l'Assemblée générale 2010 sont :

1. *La formation (initiale et continue)*
2. *La reconfiguration*
3. *Le dialogue avec les pauvres et avec la Famille Vincentienne*
4. *La créativité dans nos ministères*
5. *La méthodologie du changement systémique*

Toutes les Provinces ont trouvé ces Lignes d'Action utiles pour leur propre croissance et leur développement. Les Provinces aussi croient que ces Lignes doivent continuer en vigueur dans les six prochaines années.

Il a été affirmé aussi :

1. L'express nécessité de mettre plus d'attention à la formation depuis la pastorale vocationnelle jusqu'aux années de la formation permanente, selon qu'il a été dit dans la *Ratio Formationis* ;
2. Consolider et appuyer les plans des Conférences des Visiteurs (14.4.d) ;
3. L'espoir que la reconfiguration va prendre des chemins plus créatifs dans le futur pour mieux servir les pauvres.

POUR LA REFLEXION ET LE DIALOGUE

Quelles Lignes d'Action pourraient tracer l'Assemblée Générale pour toute la Congrégation dans les six prochaines années (2006-2012) ?

4. NOS RÊVES ET NOS ESPOIRS

Les Provinces ont donné les recommandations suivantes pour les six prochaines années :

1. Dans le champ de la vitalité missionnaire :
 - a. Créer au niveau régional des centres internationaux pour la formation missionnaire ;
 - b. Donner un passage vers de nouveaux territoires : trafic humain, réfugiées et migrants ;
2. Dans le champ de la solidarité et des finances :
 - a. Utiliser des fonds patrimoniaux comme modèle pour toute la Congrégation ;
 - b. Créer un fond international pour la formation ;
 - c. Etablir un fond de solidarité pour les soins des confrères malades et âgés ;
 - d. Garantir la sécurité sociale médicale pour les confrères qui travaillent en dehors de leur Provinces, spécialement dans les missions.
3. Dans le champ de la formation :
 - a. Faire plus attention à la promotion des vocations et que les candidats soient focalisés sur l'évangélisation des pauvres pour les Missions Internationales et les Provinces
 - b. Continuer avec des programmes de formation permanente des confrères, en tenant compte l'âge de leur ministère ;
 - c. Préparer des experts dans la formation du clergé ;
 - d. Appuyer la vocation de Frère selon les critères de la *Ratio Formationis*.
4. Dans le champ de la programmation :
 - a. Rédiger un modèle de programmation et d'évaluation pour les activités provinciales ;
 - b. Créer une Commission de Justice, Paix et Intégrité de la Création ;
 - c. Etablir dans les Provinces des bureaux de projets de développement ;
 - d. Consolider et appuyer les plans des Conférences des Visiteurs ;

- e. Compter sur l'aide de spécialistes laïcs pour des conseils sur les finances ;
- f. Élaborer un nouveau film sur Saint Vincent.

POUR LA REFLEXION ET LE DIALOGUE

Quels de ces rêves et espoirs (3 ou 4) considérez-vous les plus importants que la Congrégation doit développer au cours des six prochaines années ?

Directoire de l'Assemblée Générale 2016

I. FIN ET AUTORITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. L'Assemblée Générale, représentant immédiatement l'ensemble de la Congrégation, est la suprême autorité de celle-ci. Elle jouit du droit :
 - 1°. de protéger le patrimoine de l'Institut et de promouvoir le renouveau adapté à ce patrimoine ;
 - 2°. d'élire le Supérieur Général, le Vicaire Général et les Assistants Généraux ;
 - 3°. d'édicter des lois - Statuts et Décrets - pour le bien de la Congrégation, en respectant le principe de subsidiarité. Les Statuts antérieurs non explicitement abrogés restent en vigueur. Mais les Décrets antérieurs doivent être explicitement confirmés pour garder force de loi ;
 - 4°. de demander au Saint-Siège des modifications dans les Constitutions approuvées par lui, à condition que cette demande réunisse les deux tiers des voix ;
 - 5°. de donner une interprétation authentique des Statuts. Tandis que l'interprétation authentique des Constitutions appartient au Saint-Siège (C.137).
2. L'Assemblée Générale a le droit de faire des Déclarations d'ordre doctrinal ou de caractère exhortatif (S. 86).
3. L'Assemblée Générale, convoquée par le Supérieur Général, se tient en deux circonstances:
 - 1°. L'Assemblée Générale ordinaire, pour élire le Supérieur Général, le Vicaire Général et les Assistants Généraux, et pour traiter des affaires de la Congrégation ;
 - 2°. L'Assemblée Générale extraordinaire, qui a lieu lorsque le Supérieur Général la convoque conformément à notre Droit particulier (C. 138).

II. MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4. Doivent prendre part à l'Assemblée Générale :
 - 1°. le Supérieur Général, le Vicaire Général, les Assistants Généraux, le Secrétaire Général, l'Économe Général et le Procureur Général près le Saint-Siège ;
 - 2°. les Visiteurs, ainsi que les députés des Provinces élus conformément à notre Droit particulier (C. 139).

5. § 1. Le Supérieur Général ainsi que le Vicaire et les Assistants Généraux, parvenus au terme de leur mandat, restent membres de l'Assemblée pendant les sessions successives de la même Assemblée.
- § 2. Outre ceux qui, conformément aux Constitutions, doivent en vertu de leur charge prendre part à l'Assemblée Générale, il y aura un député de chaque Province et Vice-Province, par tranche de cent Confrères ayant voix active. Si les Confrères sont plus de cent, il y aura un autre député par tranche de soixante-quinze Confrères, et un autre encore pour le reste. Le nombre de députés à l'Assemblée Générale est à calculer selon le nombre de Confrères ayant voix active le jour de l'élection des députés au cours de l'Assemblée Provinciale.
- § 3. Si l'Office de Visiteur est vacant, celui qui assure l'intérim se rend à l'Assemblée Générale. Si le Visiteur est légitimement empêché, son suppléant s'y rend à sa place. Et si celui-ci a été élu député, c'est le premier substitut qui prend part à l'Assemblée Générale (S. 89).
- § 4. Au cas où aucun Frère n'est élu pour participer à l'Assemblée Générale, le Supérieur Général avec son Conseil aura la charge de s'assurer que les Frères y soient représentés (S. 90).
- § 5. Si un député est empêché de participer à l'Assemblée Générale pour une raison grave, c'est le premier suppléant qui participera à sa place (cf. S. 99).
- § 6. Si un membre de l'Assemblée est obligé de partir après l'ouverture de celle-ci, il ne sera pas remplacé.
6. § 1. Personne ne peut jouir d'un double suffrage.
- § 2. Les conditions apposées à un vote avant une élection sont considérées comme nulles.
- § 3. L'élection engendre pour l'élu l'obligation de participer à l'Assemblée ou d'accepter l'Office pour lequel il est choisi, à moins qu'une cause grave ne l'en excuse. S'il s'agit de la participation à l'Assemblée, la gravité de la cause qui l'en excuse est appréciée par le Supérieur compétent, qui la soumet ensuite à l'approbation de l'Assemblée ; mais s'il s'agit de l'acceptation d'un Office, c'est l'Assemblée elle-même qui doit apprécier la valeur de l'excuse.
- § 4. Personne ne peut de son propre gré se faire remplacer aux Assemblées.
- § 5. Pour calculer la majorité des suffrages, il ne faut tenir compte que des suffrages validement exprimés. Les bulletins blancs sont nuls (C. 136).

7. Supérieurs et Confrères doivent préparer les Assemblées et y participer activement ; ils doivent donc aussi observer fidèlement les lois et les normes qu'elles ont édictées (S. 82).
8. Avant et pendant l'Assemblée, on doit faciliter le libre échange des informations sur les affaires à traiter et sur les qualités des Confrères susceptibles d'être élus (S. 84).
 - 1°. Avant l'Assemblée Générale, la Commission Préparatoire rassemblera et publiera une information objective sur chaque membre de l'Assemblée, sa formation spécialisée, son expérience, ses nominations, ses responsabilités, etc.
 - 2°. Si, durant l'Assemblée, des membres demandaient une information similaire concernant d'autres Confrères, la Commission Centrale la rassemblerait et la publierait.

III. COMMENCEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convocation

9. § 1. L'Assemblée Générale ordinaire doit se tenir six ans après une précédente Assemblée Générale ordinaire.
 - § 2. L'Assemblée Générale extraordinaire se tient toutes les fois que le Supérieur Général, avec le consentement de son Conseil et après consultation des Visiteurs, la juge nécessaire.
 - § 3. L'Assemblée Générale doit être précédée des Assemblées Provinciales (S. 87).
10. § 1. Il appartient au Supérieur Général, avec l'accord de son Conseil, de fixer la date et le lieu de l'Assemblée Générale.
 - § 2. La sixième année qui suit une Assemblée Générale ordinaire, la tenue d'une nouvelle Assemblée ordinaire pourra, s'il y a un motif raisonnable, être avancée ou retardée de six mois, à compter du jour d'ouverture de l'Assemblée précédente, par un décret du Supérieur Général avec l'accord de son Conseil (S. 88).

Commission Préparatoire

11. § 1. Avant de convoquer l'Assemblée Générale, le Supérieur Général avec son Conseil nomme en temps utile, après avoir pris l'avis des Visiteurs et en tenant compte de la diversité des régions et des œuvres, une Commission Préparatoire.
 - § 2. Tout en laissant au Supérieur Général avec son Conseil une large faculté d'organiser, le cas échéant, les travaux de cette Commission Préparatoire, celle-ci peut avoir pour objet :

- 1°. de demander aux Provinces et à l'ensemble des Confrères leur avis sur les problèmes qui leur paraissent les plus urgents et la manière d'en traiter au cours de l'Assemblée Générale ;
- 2°. de retenir, après réception des réponses, les sujets correspondant aux besoins les plus urgents et les plus généraux ; de préparer des études, rassembler des références, et envoyer ce dossier aux Visiteurs en temps utile, avant la tenue des Assemblées Domestiques ;
- 3°. de recevoir les propositions ou les postulats des Assemblées Provinciales et les études réalisées par les Provinces, ainsi que les postulats présentés par le Supérieur Général après consultation de son Conseil ;
- 4°. de mettre en ordre tous ces éléments, d'en faire un document de travail et de l'envoyer à temps pour que députés à l'Assemblée et substituts puissent en disposer deux mois pleins avant le début de l'Assemblée Générale.

§ 3. La tâche de cette Commission cesse à l'ouverture de l'Assemblée, cependant son Président, lui-même ou un autre membre, s'il le juge opportun exposera la méthode de travail suivie par la Commission (S. 91).

Approbation du Directoire

12. Le Directoire de l'Assemblée Générale approuvé par une Assemblée demeure en vigueur tant qu'il n'est pas modifié ou abrogé par une autre Assemblée (S. 93).
13. Si un nouveau Directoire est proposé, des exemplaires en seront envoyés auparavant à tous les membres de l'Assemblée. A l'ouverture de l'Assemblée, un représentant de la Commission Préparatoire présentera le Directoire proposé aux membres de l'Assemblée, de manière à ce qu'ils se familiarisent avec son contenu. Tout changement du Directoire sera soumis à l'approbation de l'Assemblée en cours, et pour être approuvé, il faudra obtenir la majorité absolue des voix requises.

IV. ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'Assemblée Générale

14. Il appartient au Supérieur Général de présider l'Assemblée Générale (cf. C.107, 4°).

Le secrétaire de l'Assemblée Générale et les scrutateurs

15. § 1. Pour les élections, il faut au moins trois scrutateurs.
- § 2. Avec le Président, et le Secrétaire après son élection, sont de droit scrutateurs les deux plus jeunes membres de l'Assemblée.
- § 3. Au début de l'Assemblée, on procède à l'élection du Secrétaire. Son rôle consiste :
- 1°. à remplir la charge de premier scrutateur ;
 - 2°. à rédiger le compte rendu des sessions et leurs documents officiels (S. 83).
16. § 1. Le **SECRÉTAIRE** est un membre de l'Assemblée Générale élu à bulletin secret à la majorité absolue des votes valides. Si, lors du premier et du second tour, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, alors, au troisième tour, la majorité relative suffira.
- § 2. Puis, l'Assemblée élira de la même manière un secrétaire-adjoint qui devra aider le secrétaire dans sa tâche et travailler sous sa responsabilité. Pour des raisons de commodités, tous les deux devront connaître la même langue.
- § 3. Le Secrétaire travaille sous la conduite et la direction de la Commission Centrale.
17. Si un scrutateur est élu à un autre office de l'Assemblée, c'est le membre de l'Assemblée suivant par ordre d'âge qui prendra sa place comme scrutateur.

Les modérateurs

18. § 1. Les trois **MODÉRATEURS** seront choisis avant l'Assemblée parmi les membres de celle-ci par le Supérieur Général, avec le consentement de son Conseil sur le critère de leur capacité à conduire et animer une assemblée. Ils seront proposés au vote de l'Assemblée à son ouverture, qui les acceptera ou pourra en élire d'autres.
- § 2. Spécialement compétents dans le domaine de l'organisation et de la dynamique de groupes, la principale fonction des modérateurs est d'aider l'Assemblée à atteindre les objectifs de son travail. Attentifs à la diversité des cultures et des centres d'intérêt, les modérateurs favorisent le travail de l'Assemblée en assurant le service :
- a). de diriger, à tour de rôle, les sessions plénières de façon ordonnée ;
 - b). de dire qui doit intervenir dans les sessions plénières et de veiller à ce que le temps-limite des interventions soit

observé. (Cf. No. 24). Le modérateur pourra être assisté dans son travail par un chronométréur.

- c). de décider, avec l'approbation de l'Assemblée, quand une motion doit être soumise au vote après délibération adéquate et mûre ;
- d). de présenter l'ordre du jour de l'Assemblée ;
- e). de communiquer des messages et informations utiles et pertinents à l'Assemblée.

La Commission Centrale

19. § 1. La Commission Centrale se compose du Président, des trois modérateurs, du Secrétaire et de cinq membres élus.

§ 2. Pour l'élection de ces cinq membres, on procédera ainsi : chaque groupe linguistique ou régional (les groupes seront suggérés par le Président) propose au Président trois noms (y compris des noms appartenant à d'autres groupes). Ensuite, le Président présente aux membres de l'Assemblée tous les noms, par ordre alphabétique, pour un vote unique. Les membres votent pour cinq candidats selon leur préférence. Parmi ceux qui obtiennent une majorité absolue, les cinq personnes qui ont le plus de voix sont élues. Si plus de deux tours sont nécessaires, il suffira de la majorité relative au troisième tour.

§ 3. Le rôle de la Commission Centrale est de coordonner et de diriger tout le travail de l'Assemblée, tenant compte du rythme, du tonus et de l'humeur de ses membres.

§ 4. Jusqu'à la fin de l'Assemblée, la Commission Centrale établira une liste des principaux engagements qui seront mis en discussion à l'Assemblée avant d'être votés points par points.

§ 5. La Commission Centrale est responsable pour superviser l'élaboration du traité du document final de synthèse de l'Assemblée, ou il faut inclure les principaux compromis qui seront assumés par la Congrégation dans les six prochaines années. Ce traité sera présenté à l'Assemblée Générale pour discussion, modification et approbation, comme il est stipulé dans le chapitre VII de ce Directoire.

Les groupes

20. § 1. La Commission Centrale – compte tenu de la réalité de la Congrégation – proposera la formation de groupes de dialogue et de réflexion :

- a). Des Groupes LINGUISTIQUES ;
- b). Des Groupes THEMATIQUES pour échanger autour des thèmes d'intérêt commun proposés par l'Assemblée ;
- c). Des Groupes CONTINENTAUX afin de prendre en compte l'organisation des Conférences Continentales (COVIAM, CEVIM, CLAPVI, APVC, NCV).

Les membres de l'Assemblée ont toujours la liberté de rejoindre ou de former d'autres groupes.

§ 2. Ces groupes représentent un espace privilégié de dialogue et d'échange. Ils présenteront leurs conclusions à l'Assemblée et remettront le compte rendu de leurs discussions au secrétaire.

Les Commissions particulières

21. La Commission Centrale demandera aux groupes de présenter des noms pour les COMMISSIONS PARTICULIÈRES, nécessaires pour faciliter le travail de l'Assemblée, par exemple, pour rédiger des propositions et des documents. À partir des noms suggérés, la Commission Centrale proposera à l'approbation de l'Assemblée les membres de ces commissions.

V. ORGANISATION DES INTERVENTIONS

22. Les séances de l'Assemblée Générale peuvent être :
 - a). des séances plénières
 - b). des séances de groupes (cf. n° 20) ou de commissions (cf. n° 21).
23. Le président de l'Assemblée a le droit d'intervenir auprès de l'Assemblée quand il le juge nécessaire.
24. Tout membre de l'Assemblée a le droit de s'exprimer, quand il y est autorisé par le modérateur, en accord avec le Directoire. Le temps limite des interventions est de trois minutes pour les interventions spontanées, cinq pour les interventions écrites auparavant et remises au Secrétaire pour être transmises aux traducteurs.
25. Les membres de l'Assemblée Générale ont aussi le droit de formuler des motions.
 - 1°. Quand un membre de l'Assemblée Générale estime qu'on ne procède pas en accord avec le Directoire, il propose une motion d'ordre, qui est immédiatement approuvée ou rejetée par l'Assemblée plénière. La motion d'ordre est approuvée à la majorité simple des voix.

- 2°. Quand un membre de l'Assemblée pense devoir interrompre ou tenir pour achevée la séance, pour toute raison qui lui semble nécessaire, il propose une motion d'interruption de séance ou de fin de séance, qui est approuvée ou immédiatement rejetée par le plénum. La motion d'interruption de séance ou de fin de séance est approuvée à la majorité simple des voix.
- 3°. Quand un membre de l'Assemblée estime qu'il convient de remettre à un autre moment la discussion d'un sujet déterminé, de manière à avoir de plus amples informations ou à rechercher le consensus entre des positions contraires, il propose une motion dilatoire. Le modérateur, dans ce cas, donne la possibilité à deux membres de l'Assemblée de parler en faveur de la motion et à deux autres de parler contre, avant de la proposer au plénum pour qu'elle soit approuvée ou rejetée. La motion dilatoire est approuvée à la majorité simple des voix.
- 4°. Quand un membre de l'Assemblée estime qu'il faut revenir à la discussion d'un sujet sur lequel l'Assemblée a déjà pris une décision antérieurement, parce qu'il a obtenu de nouveaux éléments de jugement, il peut proposer une motion de reconsidération. Le modérateur donnera alors la parole à deux membres de l'Assemblée qui s'opposent à la reconsidération, avant de la proposer au plénum pour qu'elle soit approuvée ou rejetée. La motion de reconsidération, pour être approuvée, requiert le vote favorable des deux tiers des suffrages.
- 5°. Quand un membre de l'Assemblée estime qu'un sujet a déjà été suffisamment traité, il peut proposer une motion de fin de discussion. Le modérateur donnera la parole à deux membres de l'Assemblée qui s'opposent à ce que la discussion s'achève, avant de la proposer au plénum pour qu'elle soit approuvée ou rejetée. La motion de fin de discussion, pour être approuvée, requiert le vote favorable des deux tiers des suffrages.

VI. ÉTUDE DU THÈME

26. § 1. Pour l'étude du thème, la Commission Préparatoire de l'Assemblée Générale, avec les réponses reçues des Assemblées Provinciales, élabore un *Documentum Laboris* ou tout autre document qu'au moment opportun un porte-parole de la Commission Préparatoire présente à l'Assemblée.

- § 2. S'il s'agit d'un autre document, comme par exemple un document de consultation, l'approbation de l'Assemblée ne sera pas nécessaire.
27. Le thème de l'Assemblée et les questions proposées seront étudiés de diverses façons, avec des témoins-experts, des échanges en tables rondes ou en groupes (cf. n° 20) librement constitués de manière à favoriser le plus possible l'échange et le dialogue.
28. Lorsque l'Assemblée travaille en petits groupes, chacun d'eux désignera un modérateur pour favoriser la discussion et la participation de tous et de chacun des membres. Un rapporteur, élu au sein du groupe, rassemblera les idées échangées dans son groupe et les transmettra par écrit à un des secrétaires.

VII. COMMISSION DE SYNTHÈSE ET DE REDACTION DU DOCUMENT FINAL

A. La Commission

29. §1. La Commission de Synthèse et de Rédaction du Document final sera composée de trois membres de l'Assemblée, ceux-ci seront nommés par le Supérieur Général avant de commencer l'Assemblée, avec le consentement de son Conseil. Au début de l'Assemblée ceux qui furent élus seront présentés à l'Assemblée afin de les approuver ou bien d'en présenter d'autres.
- § 2. Ces trois membres de la Commission de Synthèse et de Rédaction du Document Final peuvent aussi faire partie de la Commission Centrale, s'ils en sont élus par l'Assemblée. Au moment opportun, ils peuvent être invités par le Président de la Commission Centrale afin de perfectionner le travail.
30. Les membres de cette Commission devront être ouverts pour écouter attentivement l'Assemblée, prendre des notes des aspirations collectives de l'Assemblée et tenir compte des rapports donnés par les divers groupes au Secrétaire de l'Assemblée. Ils devront être des observateurs attentifs et des témoins privilégiés des sessions plénières.
31. Le résultat de leur travail doit être transmis par écrit à chaque membre de l'Assemblée et lu à l'Assemblée au moins à la fin de chaque semaine, et chaque fois que la Commission Centrale le sollicitera. Le modérateur invitera l'Assemblée à partager brièvement ses impressions sur ce texte.
32. Le contenu de ce Document doit comprendre au moins deux

parties : les compromis concrets pour les six prochaines années au niveau de la Congrégation et les Lignes d'Action que les Groupes Continentaux auront décidées (ces deux derniers ne seront pas soumis au vote).

B. Approbation de la synthèse et de la rédaction du Document Final

33. La Commission de Synthèse et de Rédaction du Document Final proposera dans les derniers jours le Document Final pour être discuté par l'Assemblée.

§ 1. Les groupes mais aussi les individus peuvent présenter des amendements et les donner directement à la Commission de Synthèse et de Rédaction du Document Final.

§ 2. Cette Commission révisé le texte à la lumière de ce qui a été suggéré et prépare un rapport écrit sur les amendements acceptés et rejetés.

§ 3. Ce rapport, imprimé et distribué aux délégués de l'Assemblée, est aussi présenté à l'Assemblée par un membre de la Commission de Rédaction.

§ 4. Le Modérateur soumet à l'approbation de l'Assemblée les amendements de la manière suivante :

- a). ceux qui ont été acceptés et qui contiennent un changement significatif sont votés un par un ;
- b). ceux qui ont été acceptés, mais de moindre importance, sont votés globalement ;
- c). ceux qui ont été rejetés sont votés globalement.

§5. Tous les membres de l'Assemblée ont le droit de présenter une motion contraire au rapport de la Commission Centrale, en demandant un vote séparé ou un amendement.

§ 6. Le Document Final, une fois inclus les amendements approuvés, est proposé par le Modérateur à l'Assemblée pour son vote définitif, dans son ensemble ou par parties. Une fois approuvé, le texte devient le Document Officiel de l'Assemblée.

§ 7. Ce Document sera préparé en espagnol, français et anglais. La Commission de Synthèse et de Rédaction du Document Final indiquera le texte de base.

VIII. ÉTUDE DES POSTULATS

34. § 1. Chaque missionnaire, communauté, Province ou Région de la Congrégation de la Mission, a le droit d'envoyer légitimement des

propositions sous forme de postulats à l'Assemblée Générale (cf. CDC, canon 631, 3°).

§ 2. Constitue la matière d'un postulat :

- demander quelques modifications des Constitutions (cf. 137, 4°), ou des Statuts (cf. 137 3°).
- demander la promulgation d'un Décret (cf. 137, 3°).
- demander l'interprétation authentique de quelque point des Statuts (cf. 137, 5°).
- demander que l'interprétation authentique de quelque point des Constitutions soit adressée au Saint-Siège (137, 5°).
- demander une déclaration à caractère doctrinal ou parénétiq.ue.
- demander à l'Assemblée Générale d'inclure quelque argument particulier dans le projet de la Congrégation pour les 6 prochaines années.

35. § 1. Avant l'Assemblée Générale, le Supérieur Général, avec le consentement de son Conseil, nommera une Commission spéciale pour étudier les postulats reçus des Provinces et pour faire, en temps opportun, des recommandations à l'Assemblée sur la manière dont ces postulats devraient être étudiés, préservant toujours le droit de l'Assemblée de discuter et d'étudier les postulats comme elle le désire.

§ 2. Les postulats sont approuvés à la majorité absolue des votes valides. Cela ne vaut pas pour ceux qui supposent un amendement des Constitutions (cf. C. 137, 4 ; Directoire, n° 1, 4°), pour lesquels il est requis une majorité des deux tiers.

§ 3. La même commission présente les Décrets qui ont été promulgués par l'Assemblée Générale antérieure, pour que l'Assemblée Générale les confirme si elle le juge opportun (cf. C. 137, 3°; Directoire n° 1, 3°).

IX. ÉLECTIONS

A. L'élection du Supérieur Général

Préparation de l'élection

34. Avant l'Assemblée

§ 1. La Commission préparatoire de l'Assemblée Générale enverra au moins six mois avant le début de l'Assemblée une lettre à tous

les Visiteurs de la Congrégation en leur demandant, en lien avec leurs conseils et après avoir consulté les confrères qu'ils souhaiteraient, de présenter trois candidats possibles à l'office de Supérieur Général, par ordre de préférence, dans les deux mois qui suivent. La Commission Préparatoire est tenue au secret quant au contenu de cette consultation.

§ 2. La Commission Préparatoire, en accord avec les réponses reçues, élaborera une liste avec tous les noms présentés par les Visiteurs, d'après le nombre de voix obtenues. Les voix seront ainsi comptabilisées : première préférence = 3 points ; deuxième préférence = 2 points ; troisième préférence = 1 point.

§ 3. La Commission Préparatoire présente la dite liste au Supérieur Général qui consultera les personnes les plus mentionnées pour voir si une raison grave peut les empêcher d'accepter (cf. C. 96).

37. Durant l'Assemblée

§ 1. Une fois le directoire approuvé, la liste alphabétique des candidats, sans publier le nombre de voix obtenues est distribuée aux membres de l'Assemblée au tout début, avec une brève biographie de chaque candidat.

§ 2. La Commission Centrale organisera un vote indicatif dans lequel chaque délégué pourra donner trois noms, par ordre de préférence. Ces noms pourront être pris dans la liste qui a été présentée, mais il pourra s'agir aussi d'autres membres de la Congrégation.

§ 3. Les scrutateurs de l'Assemblée établiront une liste avec les noms des candidats selon le nombre de voix obtenues (en utilisant le même système de points que lors du vote indicatif).

§ 4. Après avoir dialogué avec les possibles candidats, le Supérieur Général présentera la liste de ceux qui auront reçu le nombre de voix le plus important (sans en préciser le nombre). Cette liste pourra compter jusqu'à 10 noms.

38. Élection du Supérieur Général

§ 1. Au moment de l'élection, chaque membre pourra désigner quelqu'un dont le nom figure sur la liste ou n'importe quel autre membre de la Congrégation.

§ 2. Il est souhaitable que les membres de l'Assemblée échangent entre eux librement et volontairement sur les qualités et les dispositions des candidats pour le bien de la Congrégation. Mais

il faut refuser absolument l'esprit de campagne électorale, ou la captation de votes pour soi ou pour les autres.

§ 3. Avant l'élection du Supérieur Général, une journée de retraite est programmée et la Commission Centrale prévoira un temps de prière pour se préparer plus immédiatement aux élections.

§ 4. Pour l'élection du Supérieur Général, il n'y aura pas plus de deux scrutins au cours de la même séance.

39. § 1. Le jour prévu pour l'élection du Supérieur Général, les électeurs célébreront le Saint Sacrifice pour une heureuse élection. Puis, à l'heure fixée et après une courte exhortation, le Président ouvrira la session.

§ 2. Sur les bulletins préparés, les électeurs inscriront le nom de celui qu'ils choisissent comme Supérieur Général.

§ 3. On compte alors les bulletins. Si leur nombre venait à dépasser celui des votants, le vote est nul et il faut le recommencer (S.92).

40. § 1. Pour l'élection du Supérieur Général, on procède de la façon suivante : si, au premier scrutin, personne n'a obtenu les deux tiers des voix, il faut procéder à un deuxième scrutin dans les mêmes conditions que le premier. Si le résultat était le même, il faudrait recourir à un troisième, voire à un quatrième scrutin.

Après un quatrième scrutin sans résultat, on procédera à un cinquième : pour lequel sera requise et suffisante la majorité absolue, après décompte des bulletins nuls.

Dans le cas d'un cinquième scrutin sans résultat, on recourt à un sixième, pour lequel auront voix passive les deux seuls candidats ayant obtenu dans le cinquième scrutin le plus grand nombre de voix, hormis s'ils ont obtenu le même nombre ou que plusieurs aient obtenu le même nombre de suffrages au premier ou au second scrutin. Dans ce cas ils auront tous voix passive dans le sixième scrutin, au cours duquel sera suffisant la majorité relative des voix, une fois décompté les votes nuls. Dans le cas d'un même nombre de voix, sera considéré comme élu le candidat le plus âgé de vocation et d'âge.

§ 2. Une fois l'élection acquise selon les règles et la charge acceptée par l'élu, après rédaction du procès-verbal de l'élection, le Président proclamera à haute voix le nom de l'élu. Si toutefois l'élu était le Président lui-même, le Secrétaire de l'Assemblée rédigerait le procès verbal et le Modérateur en fonction proclamerait l'élection.

§ 3. L'élu ne refusera la charge qui lui est confiée que pour une raison grave.

§ 4. L'élection terminée, après avoir rendu grâces à Dieu, on détruira les bulletins de vote.

§ 5. Si le nouvel élu n'était pas présent, il faudrait le convoquer. En attendant son arrivée, l'Assemblée pourrait travailler à d'autres affaires de la Congrégation (C.140).

B. L'élection du Vicaire Général et des Assistants Généraux

41. §1 L'élection du Vicaire Général et d'au moins trois Assistants Généraux (C. 109 ; 116 § 2) sera précédée, un jour à l'avance, par des réunions des groupes continentaux.

§ 2. Chaque groupe sera invité à préparer une page unique donnant la liste des cinq critères qu'il estime les plus importants pour un Assistant et proposant les noms de quatre à six personnes qui pourraient le mieux servir comme Vicaire Général et Assistants Généraux.

§ 3. Chaque groupe proposera le nombre d'Assistants Généraux qu'il considérera nécessaire pour le bien de la Congrégation.

§ 4. Les résultats de chaque réunion de groupe (c'est-à-dire la liste des critères et la liste des noms préparées par le groupe) seront alors publiés pour la réflexion des membres de l'Assemblée.

§5. Le Supérieur Général peut proposer à l'Assemblée le nombre d'Assistants Généraux qu'il considère nécessaire pour le bien de la Congrégation (Cf. C. 116§2).

§6. Il est souhaitable que les membres de l'Assemblée échangent librement et volontairement sur les qualités et les dispositions des candidats pour le bien de la Congrégation. Mais il faut rejeter totalement l'esprit de campagne électorale, ainsi que la captation de voix pour soi ou pour les autres.

42. Le Vicaire Général est élu dans les mêmes conditions que le Supérieur Général, et de la manière prescrite dans l'art. 140, §1 des Constitutions (C. 141). (Cf. n° 41, § 1° du Directoire.)

43. Les autres Assistants seront élus le jour suivant l'élection du Vicaire Général.

44. § 1. Après l'élection du Supérieur Général et celle du Vicaire Général, l'Assemblée Générale procède à l'élection des autres Assistants, par scrutins séparés.

§ 2. Seront considérés comme élus ceux qui auront obtenu la majorité absolue, après décompte des bulletins nuls. Leur élection sera proclamée par le Président de l'Assemblée.

§ 3. Si un premier puis un deuxième scrutin ne donnent pas de résultat, on procédera à un troisième : alors sera élu celui qui aura obtenu la majorité relative des voix, et en cas de parité des suffrages le plus ancien en vocation ou en âge (C. 142).

45. Après l'élection de chacun des Assistants, il y aura un intervalle, puis une nouvelle séance. Cependant, durant l'élection de chacun d'entre eux, il n'y aura pas d'intervalle, mais, les tours de scrutin nécessaires auront lieu l'un après l'autre.

X. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

46. À la fin des travaux de l'Assemblée, les Actes approuvés par elle doivent être signés par le Président de l'Assemblée, le Secrétaire et tous les membres, puis, munis du sceau, conservés soigneusement dans les Archives (S. 85).
47. Quand le Supérieur Général, avec le consentement des membres de l'Assemblée, juge que le travail de l'Assemblée est achevé, il la déclare close (cf. C. 107, 4°).

XI. APPENDICE

48. "La majorité simple" signifie la majorité de votes en faveur d'une option. Les votes invalides et les abstentions ne seront pas comptés. S'il y a les mêmes votes pour le "OUI" que pour le "NON", la motion ne sera pas approuvée.
49. "La majorité de trois tiers" signifie trois tiers ou bien plus de votes valides pour le "OUI" ou pour le "NON". Les votes invalides et les abstentions ne seront pas comptés. S'il y a trois tiers exacts, la motion est approuvée.
50. "La Majorité absolue" c'est plus de la moitié du nombre votes valides.

Délègues / Collaborateurs à l'Assemblée Générale 2016

PROVINCE	NOM(S)	PRENOM(S)	Office	Langues
Curie Gen.	P. Gay	Gregory	Sup Gen	As E I
Curie Gen.	P. Álvarez Munguía	Francisco Javier	Vic Gen	E F I
Curie Gen.	P. Chaves dos Santos	Eli	Ass Gen	E P I
Curie Gen.	P. Kallammakal	Mathew	Ass Gen	As
Curie Gen.	P. Zeracristos	Yosief Woldemichael	Ass Gen	As I
Curie Gen.	P. Zontak	Stanislav	Ass Gen	As F I
Curie Gen.	P. Geders	Joseph C.	Oec Gen	As I
Curie Gen.	P. Turati	Giuseppe	Sec Gen	As E F I Ad
Curie Gen.	P. Kanjirathamkunnel	Shijo	Proc Gen	Ag E F I
Amer-Centr	P. Lazo Rodríguez	José Edilberto	Vis	E
Amer-Centr	Fr. Marroquín	Stuardo Alberto	Del	E As
Argentine	P. González	Gustavo Martín	Vis	E
Argentine	P. Aguayo Viveros	Hugo Alberto	Del	E
Aus-All.	P. Kangler	Franz Josef	Vis	As F Ad
Aus-All.	P. Radina	Hans-Georg	Del	As Ad
Brésil – Cur	P. Spisla	Fabiano	Vis	E P
Brésil – Cur	P. Iancoski Portes	Antônio Carlos	Del	E P
Brésil – Flum	P. Mól Santos	Geraldo Eustáquio	Vis	P
Brésil – Flum	P. Teixeira Ribeiro	Vinicius Augusto	Del	P
Brésil – Fortal	P. Batista Mitozo	Silvio Alfredo	Vis	E P
Brésil – Fortal	P. Nascimento Mesquita	Antonio Marcos	Del	E P
Chilie	P. Macías Fernández	Luis Fernando	Vis	E As
Chilie	P. Chávez Savarese	Luis Ricardo	Del	E F
Chine	P. Kusno Bintoro	Yohanes	Vis	As
Chine	P. Wang Cheng-Chien	John	Del	As
Colombie	P. Escobar Ruiz	José Orlando	Vis	E As I F
Colombie	P. Gutiérrez Galindo	Héctor Vidal	1Del	E F
Colombie	P. Naranjo Salazar	Gabriel	2Del	E As F
Congo	P. Yoka Mongu	Bernardin	Vis	F
Congo	P. Ekofa Nsimba	Guy	Del	F
Costa Rica	P. Mata Pérez	Oscar Efren	vVis	E
Costa Rica	P. Pérez Hernández	Javier	Del	E

PROVINCE	NOM(S)	PRENOM(S)	Office	Langues
Cuba	P. Walker	Gilbert R.	Adm	As E
Cuba	P. Lusarreta Induráin	Jesús María	Del	E
Equateur	P. Prager	John P.	Vis	As E
Equateur	P. Molina Robalino	Guido	Del	E
Ethiopie	P. Memheru	Mekonnen Menkir	Vis	As
Ethiopie	P. Asfaw	Feleke Temesgen	Del	As
France – Paris	P. Marionneau	Pierre	Vis/Ass	F As
France – Paris	P. Feugang	Guénoilé	Del	F As
France – Toulouse	P. Mauvais	Christian	Vis	F
France – Toulouse	P. Pellefigue	Frédéric	Del	F As
Hongrie	P. Kunay	Viktor	Vis	As
Hongrie	P. Vass	Csaba	Del	I
Inde – Nord	P. Nayak	Vijaya Kumar	Vis	As Hindi
Inde – Nord	P. Nayak	Ignatius	Del	As I
Inde – Sud	P. Onatt	Mathew	Vis	As
Inde – Sud	P. Mattathiveiyil	Tomichan	1Del	As Ad
Inde – Sud	P. Kandathil	Thomas Sebastian	2Del	As
Indonesie	P. Wijanarko	Robertus	Vis	As
Indonesie	P. Kurniawan Dwi Madyo Utomo	Fransiskus Xaverius	Del	As
Irlande	P. Scallon	Pascal	Sost-Vis	As F
Irlande	P. Roche	Paul	Del	As
Italie	P. Albanesi	Nicola	Vis	F I
Italie – Nap	P. Di Trapani	Valerio	Del	As I
Italie – Rome	P. Sasso	Ricardo	Del	As F E I
Italie – Tor	P. Armani	Gherardo	Del	F I
Madagascar	P. Rafanomezantsoa	Alexandre Zéphirin	Vis	F As
Madagascar	P. Ralahizafy	Pierre Marie Jérôme	Del	F I
Mexique	P. Gutiérrez Nava	Aarón	Vis	E
Mexique	P. Aldana Aguiñaga	Rubén	Del	E
Mozambique	P. Azevedo Fernandes	José Luís	vVis	E P As
Mozambique	P. Mucavele	Fernando Abel	Del	F P
Nigeria	P. Mbata	Cyril	Vis	As
Nigeria	P. Osuji	Urban	Del	As
Océanie	P. Brett	Gregory	Vis	As
Océanie	P. Tuimavule	Joseva	Del	As

PROVINCE	NOM(S)	PRENOM(S)	Office	Langues
Orient	P. Haddad	Ziad	Vis	F I
Orient	P. Jreige	Ramzi	Del	F I
Peru	P. Guillén Goñi	Pedro Javier	Vis	E
Peru	P. Chávez Alva	César Alfonso	Del	E
Philippines	P. Agner Dumas	Venerando	Vis	As E I
Philippines	P. Manimtin	Marcelo	1Del	As E I F
Philippines	P. Pilario	Daniel Franklin	2Del	As
Pologne	P. Banko	Kryspin	Vis	F I
Pologne	P. Stelmach	Kazimierz	1Del	F I
Pologne	P. Łucyszyn	Józef	Subst	As I
Pologne	P. Borowski	Adam	3Del	As I
Pologne	P. Holc	Paweł	4Del	As I
Portugal	P. Esteves Da Cunha	Álvaro António	Vis	E F As P
Portugal	P. Pereira Pita	Nélio	Del	E As P
Porto Rico	P. Paulino Peralta	Alejandro Juan	Vis	E
Porto Rico	P. Laupe	Socrate	Del	E
Slovaquie	P. Jaššo	Jaroslav	Vis	As E
Slovaquie	P. Hoffmann	Emil	Del	E As
Slovenie	P. Novak	Pavle	Vis	E F As
Slovenie	P. Valant	Leopold Charles	Del	F As
Espagne – Barcel	P. Alagarda Nàcher	Enrique	Vis	E As P
Espagne – Barcel	P. Serra Casanova	Javier Antonio	Del	E As
Espagne – Madrid	P. González Hernando	Joaquín	Vis	E
Espagne – Madrid	P. Ruiz García	Antonio	Del	E As I
Espagne – Salam	P. De La Rosa Mendoza	Juan	Vis	E
Espagne – Salam	P. Villar Suárez	José Manuel	Del	E I
Espagne – Saragos	P. Carmona Morales	David	Vis	E
Espagne – Saragos	P. Delgado Rubio	Corpus Juan	Del	E I
Sts. Cyril&Meth	P. Mavrič	Tomaž	vVis	E As
Sts. Cyril&Meth	P. Talapkanych	Mykaylo	Del	As F I
St. Justin De Jacob.	P. Ghirmatsion	Negasi O/Ghiorgis	Vis	As I
St. Justin De Jacob.	P. Teclmicael	Tekeste	Del	As I
USA – East	P. Carroll	Michael J.	Vis	As
USA – East	P. Agostino	Joseph V.	1Del	As E
USA – East	P. Guerra	Alcibiades I.	2Del	E

PROVINCE	NOM(S)	PRENOM(S)	Office	Langues
USA – West	P. Van Dorpe	Raymond A.	Vis	As
USA – West	P. Lusabe	Lennoxie	1Del	As F
USA – West	P. Heinen	Miles J.	2Del	As E
USA – NE	P. Kopystynski	A. Rafał	Vis	As
USA – NE	P. Kotlinski	Eugeniusz	Del	As
Venezuela	P. Kristen	Henry Miguel	Vis	E
Venezuela	P. Bravo Hernández	Jesús Amable	Del	E
Vietnam	P. Nguyen Huu Gia	Augustin	vVis	As
Vietnam	P. Tran Cong Du	Gerard	Del	F As I
Holland	P. Jaspers	Harrie	Del	As I
Cameroun	P. Ondoua Kono	Clement Victorien	vVis	F
Cameroun	P. Kollo	Salomon Colbert	Del	F

Office	NOM(S)	PRENOM(S)	Langues
Commun	P. Rodríguez Baquero	Jorge Luis	ANG - ESP
Translat	P. Rodríguez López	Astor Luis	ANG/ESP/FRA - ITA
Translat	P. Santangelo	Claudio	ESP – ANG
Translat	P. Stehlik	Thomas	ESP – FRA
Translat	P. Eid	Abdo	FRA – ANG
Translat	P. Rybolt	John	FRA – ESP
Translat	P. García Rubio	José Gregorio	ITA – ANG
Translat	P. Swanson	Derek	ITA – ESP
Translat	P. Aristizábal Sánchez	Humberto	ITA/ANG – FRA
Translat	P. Molengi	Prosper	
Secr.	Sr. Ann Mary		
Secr.	Sr. Marie Claire		

NB. Langues: As=Anglais, E=Espagnol, F=Français, P=Portugais, I=Italien, Ad=Allemand

Mot de bienvenue Visiteur - Province de l'Ouest, Etats-Unis

Raymond Van Dorpe, CM

Bonjour ! Parlant au nom de tous les confrères de la Province de l'Ouest, je vous souhaite la bienvenue ici à Chicago et à l'Université DePaul. Parlant au nom des confrères des trois provinces américaines, je vous souhaite la bienvenue aux États-Unis ! J'espère que vous aurez l'occasion d'apprécier cette merveilleuse université et cette ville colorée et diversifiée. Nous sommes honorés par votre présence ici pendant ces trois semaines de l'Assemblée générale.

Depuis le début de cette année, les provinces américaines célèbrent leurs 200 ans de «Marcher avec les Pauvres.» C'est notre bi-centenaire. Nous sommes vieux de la moitié de l'âge de la Congrégation (plus ou moins !). Puisque vous êtes avec nous au moment où nous commençons notre célébration, laissez-moi vous dire comment la Congrégation est arrivée aux États-Unis.

La présence de la Congrégation de la Mission en Amérique est due, en grande partie, à un homme appelé : Napoléon Bonaparte.

En 1803, pour la somme princière de \$ 15.000.000 l'empereur Napoléon a vendu la Louisiane, cette vaste étendue de terre, aux États-Unis d'Amérique. C'était environ 828,000 miles carrés ou 2.145.000 kilomètres carrés, doublant pratiquement la taille d'une nation qui était jeune de 22 ans seulement.

En 1815, un autre homme, Louis V.G. DuBourg, était à Rome pour être consacré évêque du territoire de la Louisiane. Pendant qu'il se trouvait là il a passé un certain temps à recruter des missionnaires pour répandre la foi dans cette nouvelle terre. Il demeurait chez les confrères de Monte Citorio et il apprit qu'il y avait une conférence en train d'être donnée par un jeune confrère, Felix Deandreis. Ainsi, ému par la prédication de ce jeune Lazariste, il l'a convaincu de venir en Amérique, ainsi que d'autres qui étaient à la recherche d'affectations missionnaires.

Le 3 Juin 1816, treize hommes courageux, dirigés par Felix Deandreis et Joseph Rosati, ont traversé l'océan Atlantique pour prêcher l'Évangile dans la frontière sauvage de l'Amérique. C'était il y a 200 ans et 2 semaines.

Leur destination finale fut l'État du Missouri, au milieu du continent ! Il leur a fallu deux ans pour parcourir la moitié du continent, en s'arrêtant à Baltimore dans l'État de Maryland, et à Bardstown dans l'État de Kentucky pendant de longues périodes. Ils ont finalement atteint le Missouri et se sont installés dans le petit village de Perryville. Les habitants de ce village avaient fait don d'un terrain à Mgr DuBourg pour un séminaire, en échange des services d'un prêtre et la mise en place d'une paroisse.

En 1835, le nombre de confrères avait grandi, et leurs ministères s'étaient élargis, au point qu'ils avaient déjà été établis comme province indépendante. Depuis le séminaire de Perryville, les confrères sont allés dans tous les coins des États-Unis - de Philadelphie en Californie et du Texas jusqu'à New York. Beaucoup deviendront eux-mêmes des évêques-pionniers

En 1888, la taille de la province justifiait une division, et ainsi la Province des États-Unis fut divisée entre l'Est et l'Ouest, avec leur siège à Perryville Missouri et Germantown en Pennsylvanie.

Les 90 années suivantes ont connu une merveilleuse croissance à la fois du nombre des confrères et de la variété des œuvres. Les deux provinces ont établi de nombreux séminaires pour la formation du clergé diocésain et ont commencé les collèges pour l'éducation des laïcs, surtout en faveur des enfants d'immigrants. Les confrères ont également pris en charge plusieurs paroisses à l'intérieur du pays, ainsi que dans des villes, essentiellement au service des populations immigrées pauvres qui se déversaient encore depuis l'Europe.

Au cours de ces années de croissance rapide, l'appel à répandre l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre a vu aussi la mise en place des missions *ad gentes*, rejoignant d'abord d'autres confrères en Chine, puis au Panama, au Kenya et quelques autres - certains pour de courtes périodes et d'autres pour des périodes plus longues .

En 1975, une nouvelle division des provinces eut lieu, de sorte qu'il y eut 5 provinces, y compris la province de la Nouvelle Angleterre qui était au service surtout des immigrants de Pologne. Avec le recul, on peut dire que cette division a probablement été mal conçue, car ce fut à cette même époque que nous avons commencé à voir une diminution

des vocations et l'augmentation progressive de l'âge moyen des confrères. Des activités nombreuses furent entreprises ouvertes, puis fermées.

Des activités dans lesquelles les confrères avaient travaillé pendant des décennies ont dû être remises à d'autres personnes, ou tout simplement être fermées complètement.

Néanmoins, les confrères continuaient à trouver de nouvelles façons de vivre le charisme vincentien. Comme notre travail dans les séminaires diminuait, les confrères se sont tournés vers d'autres ministères qui servaient les pauvres de manière plus directe. Ce fut également pendant cette période que nos universités ont connu une croissance importante et ont continué à offrir une éducation de meilleure qualité aux populations pauvres et peu desservies.

En 2010, les trois provinces de la région de l'Ouest (la région de la province occidentale d'origine) furent reconfigurées en une seule. En ce temps où nous célébrons l'anniversaire des 200 ans de l'évangélisation en Amérique, nous collaborons avec d'autres branches de la famille Vincentienne.

Nous espérons que vous vous joindrez à nous spirituellement et dans la prière pendant que nous nous disposons à répondre aux appels où la Providence divine nous conduira. Où serons-nous dans 50 ans ? Dieu seul le sait !

Encore une fois, nous sommes honorés par votre présence, et nous espérons que vous trouverez votre séjour ici en Amérique instructif et source d'inspiration.

Soyez les Bienvenus



2

ÉLECTION DU NOUVEAU SUPERIEUR GÉNÉRAL

XLII ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA CONGREGATION DE LA MISSION

Chicago, 27 juin – 15 juillet 2016

Au nom du Seigneur!

Amen!

Je soussigné, Secrétaire de l'Assemblée générale de
la Congrégation de la Mission,

ATTESTE

Que le Révérendissime Père

TOMAŽ MAVRIČ

lors de l'Assemblée générale plénière et légitimement constituée,
a obtenu la majorité requise selon notre droit propre ;
par conséquent, il a été élu et proclamé
Supérieur Général de la Congrégation de la Mission.

Ce que je certifie en signant la présente,
et en la scellant avec le sceau de la Congrégation.

Fait à Chicago, le 5 Juillet 2016.

Corpus J. Delgado, CM
Secrétaire de l'Assemblée Générale

Annonce Secrétaire Général

J'ai la joie de vous annoncer qu'en ce mardi 5 juillet 2016, au cours de notre XLII Assemblée Générale, le Père Tomaz Mavrič, CM., Vice-Visiteur de la vice-Province des Saints Cyrille et Méthode, a été élu Supérieur Général de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité.

Nous l'accompagnons de notre prière.

Giuseppe Turati, CM
Secrétaire Général



Tomaz Mavrič, CM
Nouveau Supérieur Général
24^{ème} Successeur de Saint Vincent de Paul

3

MESSAGES

**Du Vatican,
au nom du Saint Père François**

23 mai 2016

Cher Père Gay,

Sa Sainteté le Pape François a été heureux d'apprendre que la Congrégation de la Mission tiendra son Assemblée Générale à l'Université DePaul, Chicago, du 26 juin au 15 juillet 2016, et il vous envoie ses bons vœux, ainsi qu'à tous vos frères, Prêtres de la Mission, réunis à cette occasion importante.

Tandis que vous réfléchissez sur votre charisme et la vie de la Congrégation, le Saint Père vous assure de sa proximité spirituelle et de sa prière. Conscient que « la joie de l'Évangile remplit les cœurs et toute la vie de ceux qui rencontrent Jésus... [et que] avec le Christ la joie naît et renaît toujours » (*Evangelii Gaudium*, 1), il vous encourage à voir, pendant ces journées de délibérations et de prière, une opportunité pour approfondir vos liens d'amitié avec le Seigneur et les uns les autres. De cette manière vous raviverez votre amour de Jésus et, revigoré dans votre propre expérience de miséricorde et d'amour, vous et vos frères serez encore plus efficaces en témoignant de Dieu et en évangélisant la société, particulièrement dans votre ministère auprès des pauvres, des oubliés, et de ceux qui en ont le plus besoin.

Avec ces sentiments, Sa Sainteté vous recommande à l'intercession de saint Vincent de Paul, et il vous donne bien volontiers sa Bénédiction Apostolique en gage de paix et de joie dans le Seigneur Jésus.

Sincèrement vôtre,

+ 

✠ Angelo Becciu

Vatican,

6 juin 2016

Chers confrères,

En union fraternelle et plein d'espoir je vous salue cordialement au début de votre Assemblée générale et je prie le Seigneur de vous donner un cœur ouvert aux inspirations de son Esprit et assez généreux pour répondre aux défis qu'en ce temps de convulsions l'Église et le monde posent à votre conscience d'héritiers du charisme vincentien.

Saint Vincent, homme d'Église, sentait douloureusement ses faiblesses internes et son absence dans le monde de la souffrance humaine. De tout son zèle il s'est dépensé pour soulever la misère du peuple, mais il n'a pas oublié les problèmes internes de l'Église, notamment les déficiences dans la formation du clergé. Il avait une vision globale de la situation spirituelle de son temps. Aussi est-il un exemple et un appel à la Congrégation du XXI^e siècle. Il y a, en effet, entre nous, une certaine tendance à rétrécir l'horizon de notre activité au seul domaine social, avec le danger, du fait d'une insidieuse sécularisation, de n'y voir que la pauvreté matérielle et la misère physique, oubliant la misère essentielle qui est celle de l'oubli de Dieu et de la destinée transcendante de l'homme. Saint Vincent mettait en garde les confrères contre les gens « à la petite périphérie ». Nous ne devons pas limiter notre champ d'action au domaine social. Soyons larges comme Monsieur Vincent, ouverts aux besoins de l'Église et du monde.

Au bout de douze ans de fidèle service, le P. Gregory Gay laissera le gouvernail de la Congrégation en d'autres mains. Pour son inlassable dévouement en faveur de la Congrégation et des Filles de la Charité, pour sa fraternelle proximité aux confrères à travers le monde, pour sa simplicité et la bonté de son cœur, nous lui devons une sincère et pérenne gratitude. Et je n'oublie pas ses proches collaborateurs, le Vicaire général Francisco Javier Álvarez, les quatre assistants, l'économiste et le secrétaire général. A tous nous disons merci. Que la conviction du service accompli les comble de joie et leur donne force pour les missions auxquelles le Seigneur les appellera dans l'avenir.

Avec ma gratitude et mon très cordial souvenir en Saint Vincent,

Francis Cardinal Rodé, CM

Franc Cardinal Rodé, CM

Révérénd G. Gregory Gay, CM
Supérieur Général de la Congrégation de la Mission

XLII Assemblée Générale Université DePaul
Chicago, IL 60604

27 Juin 2016

Cher Père Gregory et membres de la 42^{ème} Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission,

Soyez rassurés de nos prières au moment de l'ouverture, aujourd'hui, de votre Assemblée Générale. Nous, filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, sommes unies à vous en esprit, afin qu'il renouvelle en vous la vitalité missionnaire de votre vocation vincentienne. Nous sommes confiantes que les 400 ans de fidélité à votre charisme constitueront une solide base dans les échanges qui meubleront vos trois prochaines semaines à l'université de DePaul à Chicago et orienteront les résolutions pour le futur.

Nous avons spécialement prié pour vous et vos intentions dans la chapelle de la Maison mère à Paris ce matin, demandant au Seigneur d'envoyer sur vous son esprit. Puisse la Providence divine vous aider à discerner avec courage et fidélité créatrice les réponses audacieuses de votre charisme face aux problèmes des pauvres de notre temps.

Nous vous promettons de continuer à porter quotidiennement chacun de vous dans nos prières. Nous sommes confiantes que St. Vincent DePaul et la communion des saints et bienheureux vincentiens intercèderont amplement en votre faveur.

Avec gratitude, unies dans l'esprit vincentien et la Mission,

Soeur Kathleen Appler,
Supérieure Générale des fdlc

De la Supérieure Générale au Père Tomaz

Le 5 juillet 2016

Père Tomaz Mavrič
Supérieur Général

Mon Père,

Les Filles de la Charité du monde entier se joignent à moi pour vous accueillir dans la foi, la joie et la disponibilité comme leur Supérieur général. Avec tous les Pères et Frères de la Congrégation de la Mission, nous rendons grâce au Seigneur pour votre élection et nous vous assurons de nos prières.

Sœur Kathleen Appler

Sœur Kathleen Appler

Fille de la Charité

De la Supérieure Générale au Père Gregory

Le 5 juillet 2016

Père Gregory Gay
Rome

Mon Père,

Toutes Filles de la Charité partagent votre joie et celle des Pères et Frères de la Congrégation de la Mission à l'annonce de l'élection du Père Tomaz Mavrič comme Supérieur général de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité. Elles accompagnent de leurs prières la suite des travaux de votre Assemblée générale.

Elles vous expriment à vous, mon Père, leur reconnaissance très respectueuse et demandent à Dieu de vous bénir et de traduire en grâces tous les « merci » qui remplissent leur cœur !

Sœur Kathleen Appler

Sœur Kathleen Appler

Fille de la Charité

4

HOMÉLIE

Homélie de l'ouverture de l'Assemblée Générale

G. Gregory Gay, CM

27 Juin 2016

Lectures:*Amos 2, 6-10 ; 13-16**Matthieu 8, 18-22*

Pendant ces douze dernières années en tant que Supérieur Général, je me suis entretenu avec vous en de nombreuses et différentes occasions. Chaque année, j'ai écrit un message pour les temps de l'Avent et du Carême, je vous ai également adressé des lettres ainsi qu'à tous les membres de la Famille vincentienne à l'occasion des fêtes significatives et des dates importantes de notre histoire. Il n'y a pas grand-chose que je puisse dire que vous n'avez déjà entendu. Par conséquent, aujourd'hui, dans mon avant-dernière homélie en tant que Supérieur Général, je voudrais continuer ce que j'ai essayé de faire durant mon mandat, à savoir, vous encourager et animer, vous, les Missionnaires de la Congrégation, à témoigner de cette Eglise qui va de l'avant.

N'est-ce pas ce que Jésus a fait ? Dans l'évangile d'aujourd'hui, Jésus répond à diverses personnes qui veulent le suivre. Jésus est clair qu'un tel engagement exigera des sacrifices et limitera également leur disponibilité de participer à d'autres activités. En d'autres termes, il y a un certain caractère inconditionnel impliqué dans le fait d'être un disciple chrétien et, par conséquent, il faut éviter de laisser les liens familiaux et d'autres obligations vous distraire dans la proclamation de la Bonne Nouvelles.

Allez, dit Jésus, allez et proclamer l'Évangile ; nourrissez les affamés, donnez à boire à ceux qui ont soif, habillez ceux qui sont nus, soignez les infirmes, visitez ceux qui sont emprisonnés, accueillez l'étranger chez vous, pourvoyez aux besoins des pauvres, des veuves et des orphelins (cf. Matthieu 25, 31-46).

Allez, dit Jésus, allez et proclamez aux captifs la délivrance, aux aveugles la vue, libérez les opprimés et proclamez une année de grâce pour le Seigneur (cf. Luc 4, 18-19).

Pourquoi vous tenez-vous encore debout là à regarder le ciel ? Ce Jésus a été enlevé du milieu de vous vers le ciel. Par conséquent, allez et proclamez la bonne nouvelle que Jésus est au milieu de vous (Actes 1, 11).

Vincent n'a-t-il pas fait la même chose ? Dieu nous dit, dit Vincent : « Sortez, missionnaires, sortez ; quoi ! Vous êtes encore ici, et voilà de pauvres âmes qui vous attendent, le salut desquelles peut-être dépend de vos prédications et catéchismes ! (Coste XI, 134)

Allez voir de pauvres forçats à la chaîne, vous y trouverez Dieu ; servez ces petits enfants, vous y trouverez Dieu. O mes filles, que cela est obligeant ! Vous allez en de pauvres maisons, mais vous y trouvez Dieu (Coste IX, 252).

Frédéric Ozanam n'a-t-il pas fait la même chose ? *Allons nous occuper de ce peuple qui a trop de besoins et pas assez de droits, qui réclame une plus grande part raisonnable dans les affaires publiques, des garanties pour son travail, des assurances contre sa misère... Allons monter les étages de la maison du pauvre, en nous asseyant à son chevet, en souffrant du même froid que lui, en entrant dans le secret de son cœur désolé et de sa conscience ravagée.*¹

Cependant, 'Allez' n'est pas une fin en soi. En fait, 'allez' est la première étape d'un processus permanent de développement d'une relation plus intime avec Dieu et de renforcement des liens de solidarité avec nos frères et sœurs, avec nos seigneurs et maîtres, avec toute la création.

Quoi de plus, alors, qu'implique ce 'aller' ? Depuis le temps où le P. Robert Maloney était Supérieur Général, nous nous sommes impliqués dans diverses missions internationales. Bien que cela ait été un développement récent dans la Congrégation, néanmoins nous pouvons retracer ses racines à l'époque de Vincent de Paul qui a envoyé des missionnaires à Madagascar, en Irlande et en Ecosse, en Pologne, en Italie, à Tunis, à Alger. Oui, nous sommes une Congrégation composée de Provinces individuelles, mais nous sommes d'abord et avant tout une Congrégation internationale, et cette réalité caractérise la façon dont nous allons de l'avant.

¹ Louis Baunard, *Ozanam d'après sa correspondance, traduit par un membre de la Société de Saint Vincent de Paul en Irlande*, Catholic Truth Society of Ireland, Dublin, 1925, p. 373 ; 409

Qu'est-ce que ce 'aller' implique encore ? Cette position fondamentale de notre Congrégation signifie que vous et moi sommes prêts à participer à la vie quotidienne de ceux qui sont marginalisés et vivent dans les périphéries de la société. Cependant, nous ne faisons pas ce ministère seul. Au contraire, nous allons et faisons ce ministère en tant que membres d'une grande famille vincentienne. Nous allons et accomplissons ce ministère à partir d'une approche de changement systémique. Voilà pourquoi j'ai pris le temps de dialoguer avec la plus grande famille vincentienne dans toutes mes visites dans les différentes Provinces. Je ne doute absolument pas que comme Famille vincentienne nous avons le potentiel de transformer le monde. De plus, je suis devenu plus fort dans cette conviction à la suite de mes conversations avec vous, à la suite de ma prise de conscience de la réalité que nous parcourons ensemble un chemin commun, à la suite du partage de la Parole et du pain rompu avec vous.

Continuons de rompre le pain et de le partager au cours de cette célébration de l'Eucharistie, et rompons également ce même Pain lorsque nous rencontrons le Christ dans nos frères et sœurs qui sont marginalisés et qui vivent dans les périphéries de la société.

Homélie de Recollection (XIV^e Dimanche du Temps Ordinaire)

Mgr. Varghese Thottamkara, CM

3 juillet 2016

Lecture :

Luc 10 : 1-12 , 17-20

Le mandat missionnaire de tous les chrétiens.

**L'Apôtre St. Thomas: l'un des premiers missionnaires
en tant que modèle.**

Dans l'évangile d'aujourd'hui, nous avons le récit de l'envoi des soixante-douze disciples. Ceci est unique. Tous les Évangiles mentionnent les douze disciples et leur mise en service ultérieure par Jésus pour aller et continuer sa mission. Cependant, c'est seulement Luc qui fait référence à l'envoi de soixante-douze disciples, et il doit y avoir une raison à cela. Jésus dit que la moisson est abondante et qu'il n'y a pas assez de gens pour faire le travail nécessaire. De même, Luc veut nous dire que la mission de Jésus n'est pas seulement accomplie par les soi-disant experts (comme les prêtres et les religieux), mais que l'évangélisation est la responsabilité de chaque croyant en Jésus. Cette croyance est très en accord avec ce que Vatican II nous a enseigné. En parlant des laïcs, les Pères du Concile ont fait ressortir que c'est le droit et le devoir de tout baptisé de prêcher l'évangile.

L'accomplissement de cette mission se fait par chaque personne de diverses manières. Même à l'époque du Christ, et plus tard à l'ère apostolique, nous trouvons toute sorte de personnes qui participaient de différentes manières à la mission du Christ. Il y avait des gens qui conduisaient des disciples au Christ. Il y avait des gens qui portaient des malades à Jésus afin qu'il puisse les toucher et les guérir (Lc. 5, 18). Il y a le garçon qui avait amené cinq pains et deux poissons (Jn. 6, 9). Il y avait des femmes qui prenaient soin de Jésus et même celles qui l'aidaient financièrement (Lc. 8, 2-3.). Pourtant, en dépit de leurs rôles variés, tous prenaient part à la mission de Jésus. Ici, nous devons nous

rappeler de l'intuition de saint Paul : nous sommes les différentes parties d'un même corps avec différentes fonctions (1Co 12, 12f).

La raison de l'envoi des soixante-douze est mentionnée par Luc comme étant un manque de travailleurs suffisants (v. 2). Plus que jamais, nous faisons l'expérience de cette réalité aujourd'hui. Il y a un manque de prêtres et de missionnaires au sacerdoce ministériel. Donc, ceux qui peuvent et veulent exercer pleinement leur vocation chrétienne en se mettant au service du royaume devraient être encouragés. Nous sommes peut-être à une époque où plus d'accent devrait être mis sur cette dimension, et nous devons encourager plus de fidèles chrétiens à participer à l'appel à la proclamation de l'évangile. Ainsi, l'autonomisation des laïcs est très pertinente aujourd'hui. En tant que vincentiens, nous sommes appelés à intensifier nos efforts de collaboration avec les différentes branches de la Famille vincentienne - y compris les laïcs - de telle sorte que l'évangélisation soit réalisée de manière efficace.

Dans l'Évangile d'aujourd'hui, les instructions sur les exigences et la mission des disciples sont tout à fait explicites. Puisque nous sommes appelés à être missionnaires, portons nos regards sur eux. Ils sont envoyés comme des agneaux au milieu des loups (v. 3) : Qu'est-ce que cela signifie ? Cela appelle aux vertus de la douceur et de l'humilité si nécessaires chez un missionnaire. Le missionnaire ne va pas comme un conquérant, mais comme un humble serviteur. Donc, on attend d'un missionnaire l'attitude d'un serviteur. Ceci est vraiment dans la ligne de l'esprit de saint Vincent.

Style de vie simple (v. 4) : C'est une autre vertu missionnaire importante qui permet à quelqu'un de placer toute sa confiance et sa sécurité dans le Seigneur seul. Saint Vincent regardait cela comme dépendant de la Providence de Dieu, par laquelle le missionnaire met toute sa confiance dans le Seigneur, le tenant comme étant sa seule sécurité. Une fois que cela est mis en pratique, le missionnaire est totalement libre d'annoncer l'Évangile

Ils doivent être porteurs de paix (vv. 5-6) : Un missionnaire est celui qui a reçu et expérimenté la paix du Seigneur ressuscité et la transmet à tous ceux qu'il rencontre. Une expérience personnelle et la possession de la paix du Seigneur devraient être reflétées chez le missionnaire par sa présence, ses paroles et ses actions. Il doit apporter la paix aux gens qu'il rencontre. Une personne perturbée, celui qui est dans la tourmente interne, ne peut pas prêcher l'Évangile de manière efficace. Saint Vincent insistait sur le fait que nous ne pouvons donner

ce que nous n'avons pas. Donc, il nous est rappelé que nous devons être porteurs de paix.

La satisfaction (le contentement) est une autre vertu nécessaire pour un disciple (v. 7) : Être content des conditions et du confort reçus, y compris de la nourriture et du logement, est une vertu essentielle pour être missionnaire et pour garder l'esprit missionnaire vivant dans la vie de la communauté. Ceux qui ne sont pas contents mais cherchent plus de confort qui les empêchent de se concentrer pleinement sur la mission, se concentrent davantage plus sur eux-mêmes que sur l'annonce de l'Évangile, donnant ainsi un contre-témoignage aux pauvres.

Les disciples sont invités à **se soucier des indigents et proclamer le Royaume (vv.8-9) :** Un missionnaire doit se soucier des pauvres et des nécessiteux comme Jésus a montré son option préférentielle pour les pauvres. La proclamation de l'Évangile signifie également travailler pour la justice et la paix. Le message de l'Évangile devient tangible aux pauvres par la justice, la paix et la miséricorde qui sont les vertus du Royaume. Dans cette extraordinaire année jubilaire de la Miséricorde, nous sommes encouragés par le Pape François à être des apôtres de la Miséricorde, que saint Vincent nous a aussi légué comme héritage. Ainsi, la proclamation de l'Évangile et des œuvres de justice et de miséricorde doivent aller de pair.

Même s'ils sont rejetés, ils doivent continuer la proclamation (vv. 10-11): Rejet et reniement font partie de la vie d'un missionnaire. Un disciple n'est pas plus grand que son maître. Par conséquent, le rejet et le reniement ne devraient pas décourager et décevoir un missionnaire, parce que sa récompense est Dieu seul. Comme saint Paul, il doit se considérer comme privilégié de souffrir pour le Seigneur et continuer la mission.

Ils ne doivent pas être excessivement enthousiastes par le succès, car la seule chose importante est celle d'être membres du Royaume (vv. 17-20) : Trop d'enthousiasme dans le succès et très triste dans l'échec ne conviennent pas à un missionnaire. Un vrai missionnaire doit chercher à faire la volonté de Dieu, et laisser le succès et l'échec au Seigneur. Ce qui est important c'est qu'il travaille pour le Seigneur. Le Seigneur fait porter des fruits à son heure.

Aujourd'hui, 3 juillet, nous célébrons la fête de l'apôtre saint Thomas, l'un des premiers missionnaires de l'Église envoyés par Jésus lui-même. Comme saint Thomas est considéré comme l'apôtre de

l'Inde, sa fête est célébrée comme une Solennité dans mon pays natal. Nombreux sont ceux qui représentent l'apôtre saint Thomas comme une personne de foi faible en raison de son insistance de voir le Seigneur Ressuscité. Un examen plus approfondi des événements nous fait comprendre que c'était le **désir ardent de Thomas de faire l'expérience du Seigneur Ressuscité**. « Ma foi dans le Seigneur ressuscité ne doit pas être basée sur ce que d'autres disent, mais je veux aussi personnellement en faire l'expérience ». Ce désir qu'il a mis dans son propre style de parole catégorique : *« Je ne croirai pas à moins que je mette mon doigt dans ses plaies »*. Jésus a bien compris cela; voilà pourquoi il avait tenu compte de son obstination et était apparu de nouveau et avait satisfait son désir.

Thomas devait être un missionnaire qui était allé jusqu'aux extrémités de la terre pour annoncer l'Évangile. Je dois reconnaître que je suis ici aujourd'hui pour annoncer l'Évangile grâce aux efforts missionnaires de St Thomas en Inde. La qualité de base pour un missionnaire doit être celle de sa rencontre et expérience personnelle du Seigneur Ressuscité. Ce n'est pas assez pour un missionnaire de connaître le Seigneur à travers les livres, mais il doit le connaître par sa rencontre et son intimité personnelles avec le Seigneur. Telle est la leçon que St Thomas nous donne. Avons-nous ce désir ardent de rencontrer et de faire l'expérience du Seigneur dans notre vie personnelle ? Nous ne pouvons pas donner ce que nous n'avons pas. Nous ne pouvons pas enseigner ce que nous ne connaissons pas. Nous ne pouvons pas prêcher ce dont nous ne sommes pas convaincus à un niveau personnel et intérieur.

Nous trouvons aussi le **zèle apostolique d'un missionnaire** chez St Thomas : « Allons mourir avec lui ». Thomas avait exprimé une détermination sincère à suivre Jésus jusqu'à la mort ! En effet, Thomas était mort pour le Christ. Ceci est la volonté et la détermination qu'un missionnaire doit posséder. C'est une vertu que St Vincent recommandait pour la Congrégation de la Mission, comme elle appelle les confrères à être tout à fait don d'amour sans compter le prix. St Vincent disait « si la charité est un feu, le zèle en est la flamme. Si l'amour est le soleil, le zèle en est le rayon ». Prions, mes chers confrères, que les membres de cette Assemblée Générale soient remplis de charité et de zèle pour enflammer toute la Congrégation. Amen.

Homélie de l'élection Supérieur Général

G. Gregory Gay, CM

5 juillet 2016

Lectures :

Osée 8: 4-7, 11-13

Matthieu 9: 32-38

L'évangile de ce matin nous fait prendre conscience de notre vocation particulière, à savoir, suivre le Christ évangéliste des pauvres. Nous savons tous que cet objectif est atteint lorsque nous faisons tous des efforts afin de nous vêtir de l'esprit du Christ, lorsque nous nous engageons dans le processus de l'évangélisation des pauvres et collaborons à la formation du clergé et des laïcs (Constitutions, #1).

Aujourd'hui, cependant, ce rappel à l'égard de notre vocation et de la mission prend une plus grande importance parce que, dans un très bref laps de temps, nous allons commencer le processus d'élection d'un Supérieur Général et son Conseil. Nous avons déjà passé un certain temps à réfléchir sur les textes qui se réfèrent au Supérieur Général en tant que centre d'unité, et source de l'animation spirituelle et de l'activité apostolique (Constitutions, #102).

Dans l'évangile de ce matin, pendant que la foule interagissait avec Jésus, ils étaient surpris parce qu'ils n'avaient jamais vu quelque chose comme celui dont ils venaient de faire l'expérience. En même temps, pendant que Jésus regardait la foule, son cœur fut ému de compassion, parce qu'ils étaient troublés et abandonnés.

La réaction de la foule envers Jésus et celle de Jésus envers la foule mettent en évidence deux caractéristiques que nous pourrions tous espérer trouver chez le prochain supérieur général.

Tout d'abord, une capacité de stimuler et de créer l'enthousiasme et la joie chez les membres de la Congrégation de la Mission pendant qu'ils vont proclamer la bonne nouvelle aux personnes les plus abandonnées et oubliées. Nous espérons que cet enthousiasme sera également provoqué chez tous les hommes et toutes les femmes qui font partie de cette magnifique famille vincentienne.

Il ne fait aucun doute que le processus d'aller vers les périphéries et l'engagement dans le processus d'évangélisation, au nom de ceux qui sont dans le besoin, présente de nombreux défis. Ne voulons-nous pas trouver ces propos de François sur les lèvres de tous les membres de leadership de nos équipes provinciales et internationales : « *Comme je voudrais trouver les paroles pour encourager une période évangélatrice plus fervente, joyeuse, généreuse, audacieuse, pleine d'amour profond, et de vie contagieuse* » (*Evangeli Gaudium*, #261).

Par conséquent, lorsque nous nous engageons dans ce processus en tant que membres d'une équipe, lorsque nous cherchons des voies pour être créatifs dans notre approche du ministère, lorsque nous partageons notre expérience de trouver le Christ au milieu de « nos seigneurs et maîtres » ..., alors tout cela devrait en lui-même créer un nouvel enthousiasme. Nous espérons tous que notre prochain Supérieur Général nous encouragera dans tous ces différents efforts, nous excitera par sa propre approche de son ministère, et permettra également de créer en nous un certain étonnement devant les merveilles que Dieu fait dans cette chère Congrégation.

Les secondes caractéristiques qui sont mis en évidence dans l'évangile d'aujourd'hui est celui de la compassion sans limite. Les évangiles, les écrits de nos Fondateurs, ainsi que nos Constitutions et écrits de nos chercheurs vincentiens du passé comme du présent... eux tous décrivent en détail un mode de vie dont nous sommes responsables.

Les évangiles placent devant nous les Béatitudes. Vincent de Paul nous exhorte à pratiquer dans toutes nos affaires les cinq vertus caractéristiques de l'humilité, la simplicité, la douceur, la mortification et le zèle ; nos Constitutions nous disent qu'il n'existe pas de moyens plus puissants ou plus appropriés qui nous permettront de nous engager dans le processus d'évangélisation au nom des pauvres que ceux des conseils évangéliques : le vœu de stabilité qui nous scelle avec un caractère unique en tant que Vincentiens, donne un sens aux trois autres vœux et nous permet d'exercer notre ministère tous les jours de notre vie dans les périphéries, au milieu de nos frères et sœurs qui sont pauvres, au milieu de toutes les nouvelles formes de pauvreté qui marginalisent un nombre incalculable d'hommes et de femmes.

Les évangiles et nos documents fondateurs nous présentent un mode de vie ... un mode de vie qui, avec la grâce de Dieu, devrait donner une signification chrétienne et vincentienne à tout ce que nous faisons. Nous savons aussi, cependant, qu'à différents moments de

notre vie, nous n'atteignons pas le but visé. Par conséquent, notre Supérieur Général ne doit pas être seulement celui qui peut sans cesse nous inviter à vivre à la hauteur des engagements que nous avons pris, mais également celui qui devrait être en mesure d'exprimer la compassion quand nous nous éloignons du troupeau.

Maintenant que nous nous réunissons autour de la table du Seigneur, et que nous sommes nourris de la Parole, du Corps et du sang de Jésus, nous prions pour avoir la sagesse de connaître la volonté de Dieu pour notre Congrégation à ce moment précis de l'histoire, de savoir qui sera le meilleur pour nous aider tous à répondre aux cris des pauvres, à ces cris qui, chaque jour qui passe, deviennent plus forts.

Homélie avec la Famille Vincentienne

Tomaž Mavrič, CM

10 juillet 2016

C'est avec grande joie et reconnaissance à Dieu que j'adresse mes salutations chaleureuses à tous les membres des différentes branches de la Famille vincentienne des Etats-Unis, ainsi qu'à tous les membres de la Famille vincentienne du monde entier. C'est grâce à une profonde confiance en la Providence que nous pouvons regarder l'avenir avec beaucoup d'espoir, car le charisme que nous essayons de vivre en tant que membres de la Famille vincentienne dans le monde d'aujourd'hui est vraiment un signe de ces temps.

Nous vivons inspirés et accompagnés par Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse, Saint Vincent de Paul, évangéliste des pauvres, de nombreux Saints et Bienheureux et de la Famille vincentienne et tant de membres merveilleux de la Famille vivant dans le monde entier, qui sont dans notre monde actuel des exemples et des mentors pour incarner le merveilleux charisme vincentien. Nous possédons tous les outils nécessaires pour participer activement à la construction du Royaume, faisant de ce monde un monde meilleur.

Nous avons récemment clôturé officiellement l'Année de la Collaboration au sein de la Famille Vincentienne... Ce fut une année de grandes grâces. Nous avons pris davantage conscience de la grande importance de collaborer entre nous au sein des différentes branches, ainsi que dans le cadre de la Famille Vincentienne, à l'échelle locale, nationale et internationale. Nous avons découvert en nos frères et sœurs de nombreux dons que Dieu a donnés à chacun selon ses moyens et conditions.

Nous avons apprécié les résultats positifs obtenus lorsque nous partageons nos talents et nos dons dans un projet ou une initiative concrète, devenant beaucoup plus efficaces dans ses objectifs et produisant des fruits beaucoup plus durables. Nous sommes arrivés à découvrir de nouvelles branches et membres de la Famille vincentienne internationale, dont les données ont été mises à jour et qui nous permettent de parler de plus de 225 branches différentes, de

différentes Congrégations religieuses masculines ou féminines ou des membres de différents groupes de laïcs ou d'associations. À bien des égards, cela a été possible grâce au travail acharné des membres du Bureau International de la Famille vincentienne nouvellement établi à Philadelphie, USA.

La liste des nouvelles branches à ajouter à la Famille vincentienne dans le monde entier est loin d'être terminée. Dans différentes parties du monde, nous continuons à découvrir de nouvelles congrégations, des groupes, des associations ainsi que des personnes qui n'appartiennent pas encore officiellement à une branche spécifique, mais qui vivent le charisme vincentien de manière concrète et active. J'espère et je souhaite que de plus en plus d'individus et de groupes entiers, des associations, des congrégations religieuses se joindront à la Famille vincentienne.

C'est notre mission commune qui nous a été confiée par Jésus lui-même au nom des pauvres. Un merveilleux symbole qui parle si fort de la collaboration et du soutien mutuel au sein de la Famille vincentienne est celui d'un puzzle, dont les pièces sont composées de différentes couleurs, formes et tailles, et qui, une fois placées ensemble, créent une belle image.

Mais la collaboration au sein de la Famille vincentienne doit aller plus loin. Nous devons éviter tout individualisme dans notre service des pauvres, au niveau personnel et associatif, afin de construire le Royaume ensemble comme une famille. C'est la seule voie à suivre et l'unique chemin vers des résultats efficaces et durables. C'est le charisme de saint Vincent de Paul et la spiritualité vincentienne qui font de nous ses disciples, membres de la même famille.

Cinq vertus font essentiellement partie de la spiritualité vincentienne : la simplicité, l'humilité, la douceur, l'oubli de soi avec des résolutions concrètes comme une offrande à Jésus et aux pauvres, et le zèle. Elles façonnent nos vies pour nous protéger contre les différentes tentations et attractions du monde où les gens vivent comme si Dieu n'existait pas, comme si Jésus était un personnage sans importance dans l'histoire de l'humanité, où tout tourne autour de soi et où on n'a pas de temps pour le frère et la sœur d'à côté, ainsi que pour les innombrables personnes qui dans le monde souffrent, attendent et espèrent d'être aidées. Les cinq vertus sont comme une chaîne qui permet à notre vie de grandir en sainteté, nous rapprochant de plus en plus du Christ. La simplicité nous conduit à l'humilité,

l'humilité à la douceur, la douceur nous rend plus forts pour renoncer à nous-mêmes à différentes étapes de notre pèlerinage, grâce aux choses et résolutions concrètes comme une offrande agréable à Dieu, et qui nous fait grandir enfin dans le zèle, nous animant pour la mission qui nous est confiée par Jésus évangéliste des pauvres.

Dans la première lecture, le cinquième livre de Moïse nous dit que la Loi ou les commandements ne sont pas si loin de nous, jusqu'à les rendre impossibles à atteindre et à suivre, mais qu'ils sont en fait à la portée de nos mains, à l'intérieur de nous, dans nos cœurs. Donc, plus notre cœur sera rempli de l'Esprit de Jésus, plus les commandements seront faciles à incarner dans notre propre vie.

Dans l'Évangile du jour, la parabole du Bon Samaritain se termine par ces mots : va et fais de même. C'est une invitation, un appel urgent à continuer à marcher dans les pas de Jésus, évangéliste des pauvres.

En tant que membres de la grande Famille Vincentienne, si nous continuons à approfondir notre collaboration ainsi que le vécu des cinq vertus vincentiennes, nous pourrons contempler l'avenir avec l'espoir d'être en mesure de remplir du mieux que nous le pouvons la mission qui nous est confiée.

Homélie de la clôture de l'AG 2016

Tomaž Mavrič, CM

15 juillet 2016

Après un chemin long et intense de préparation conduisant à la célébration de la 42^{ème} Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission, préparation au niveau personnel, communautaire, provincial et international, les délégués venus de toutes les Provinces de la Congrégation de la Mission se sont réunis à l'université De Paul à Chicago du 27 juin au 15 juillet 2016. Après des partages, des discussions et débats approfondis sur le matériel élaboré par la Commission préparatoire, ils ont élaboré le document final de cette 42^{ème} Assemblée de la Congrégation de la Mission, qui nous indiquera, à nous membres de la Congrégation de la Mission, le chemin à suivre dans les six années à venir.

Je voudrais rendre grâce à l'Esprit de Dieu, l'Esprit du Christ, et à l'Esprit Saint de nous avoir accompagnés et guidés tout au long de cette Assemblée. C'est la présence même de Dieu qui a rendu possible l'œuvre aussi monumentale que d'organiser l'Assemblée Générale jusqu'à arriver à cette conclusion qui laisse des signes concrets d'espérance, de foi, d'amour, de zèle, et nous invite à être des témoins prophétiques en paroles et en actes.

A la lumière de la célébration des 400 ans du charisme vincentien, le thème de l'Assemblée Générale était « 400 ans de fidélité au Charisme et la Nouvelle Evangélisation ». Nous ramenons dans nos Provinces, Vices-Provinces, Régions, communautés et aussi à chaque confrère en particulier, les Lignes d'Action que nous avons tracées ensemble, expressions concrètes de notre engagement pour leur donner corps dans les six ans à venir et au-delà.

A différents moments de l'Assemblée, sous différents profils et formes nous ressenti la soif d'approfondir notre appel vincentien, à répondre à l'appel prophétique que la providence a placée sous nos yeux. Permettez-moi d'énumérer les documents qui synthétisent notre spiritualité vincentienne, notre chemin vincentien : Les règles communes et les Constitutions et Statuts.

Il y a deux chapitres que je voudrais vous inviter à lire à la lumière de ce que nous avons partagé dans notre Assemblée Générale : Le chapitre 10^{ème} de nos Règles Communes et le chapitre 4^{ème} de nos Constitutions sur la « Prière ». C'est ce fondement, cette source qui fera de nos engagements, de ces lignes d'actions que nous nous sommes efforcés de tracer ensemble et mouler dans ce document final, une réalité durable.

St. Vincent de Paul au chapitre 12^{ème} de nos Règles Communes, et au 14^{ème} point nous presse d'enraciner les Règles Communes dans notre esprit et dans notre cœur, de les avoir toujours sur nous, de les lire tous les trois mois. C'est mon invitation et mon souhait profond que chacun de nous, chaque confrère de la Congrégation de la Mission lise chaque jour un article ou un point des Constitutions et des Règles Communes. Trois livres, ou livres saints qui doivent toujours nous accompagner partout où nous sommes : à la maison ou en voyage, en vacances sont : la Bible, le Bréviaire et les Règles Communes et Constitutions.

Au moment où nous levons l'ancre pour un voyage de six années ensemble, comme membres de la « petite Compagnie » comme nous appelait affectueusement saint Vincent de Paul, quel serait l'endroit le mieux indiqué pour commencer le parcours sinon la chapelle des Apparitions de la Rue du Bac à Paris, Maison Mère des Filles de la Charité, ainsi que la chapelle de saint Vincent de Paul dans notre Maison Mère à la Rue de Sèvres ? Ainsi nous pourrions demander à Notre Dame de la Médaille Miraculeuse aussi bien qu'à saint Vincent de Paul d'intercéder pour la petite Compagnie et pour la Famille vincentienne du monde entier.

Avant de prendre la route pour Rome, c'est en ces deux lieux que je voudrais, au nom de tous les membres de la Congrégation de la Mission, faire un pèlerinage et célébrer l'Eucharistie à la chapelle de saint Vincent de Paul le dimanche 14 août, et à la Chapelle Notre Dame de la Médaille Miraculeuse le lundi 15 août. Je placerais tous nos rêves, nos espoirs et nos désirs entre les mains de notre Mère du ciel et de notre Fondateur, pour qu'avec l'aide de la Providence nous puissions comprendre et suivre le plan de Jésus pour nous tous pour le voyage que nous commençons.

Continuons de rêver, mais rêvons ensemble. Quand une personne rêve seule, le rêve reste rêve, mais quand nous rêvons ensemble, le rêve devient réalité.



Le charisme Vincentien et la Nouvelle Évangélisation

Celestino Fernández, CM

Le Père Joseph Agostino m'a proposé de prononcer cette conférence. Je m'en suis senti plutôt flatté et même touché par quelque veine gloire. Il est certain qu'on n'est pas invité tous les jours à prendre la parole devant les délégués d'une Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission. Cependant, quand j'ai commencé à écrire ces lignes dont je vous expose, la fierté et la veine gloire se sont transformées en crainte et en tremblements.

Avec la compréhension et la gentillesse de vous tous, je vais vous dire ma modeste réflexion sur quelque chose qui est tellement essentielle : la relation entre le charisme vincentien et la Nouvelle Évangélisation. Pour cette réflexion, je n'ai pas d'autres bagages à ma modeste expérience sacerdotale, vincentienne et congrégationnelle, que la lecture attentive et réfléchie des réponses fournies par les Provinces de la Congrégation de la Mission dans le questionnaire préparatoire à cette Assemblée Générale.

POINT DE DÉPART : CONFRONTATION ENTRE L'ÊTRE ET LE FAIRE

Souvent, dans nos réunions, rassemblements, assemblées... Nous nous posons deux questions relatives à l'être et au faire en tant que vincentiens. Nous partons de deux perceptions : d'une part, nous sommes tous d'accord pour affirmer que le charisme, l'être, l'identité et la marque distinctive des vincentiens a été, est et sera de pleine et total actualité. D'autre part, il n'est pas tout à fait claire la façon de vivre et de transmettre l'être vincentien. En définitive, c'est la confrontation entre notre identité et notre signifiante, entre notre charisme et notre mission.

En outre, ces dernières années, nous recherchons presque douloureusement notre importance spécifique, notre propre espace dans la société et dans la tâche évangélisatrice de l'Eglise. Cet espace qui a été clair dans une autre époque, mais non pas dans ce

changement radical et total de cette époque. Nous marchons à tâtons, avec des doutes et perplexités, avec succès et contradictions, avec désespoirs et nostalgies.

Par conséquent, il est urgent pour nous, de nous poser une série de questions fondamentales sur notre présent et sur notre avenir : En tant que vincentiens, pouvons-nous apporter quelque chose pour la Nouvelle et urgente Evangélisation ? Sommes-nous capables, en tant que vincentiens, de porter des fruits avec le charisme et la spiritualité dans le travail propre de la Nouvelle Evangélisation ? Quelles sont les clefs vincentiennes qui peuvent contribuer à rendre efficace et opératif ce projet global de la Nouvelle Evangélisation ? Dans quel domaine évangéliste pouvons-nous nous engager en tant que vincentiens ? Quels sont les espaces vincentiens dans la Nouvelle Evangélisation ?

Cela fait plus de cinquante ans que le Concile Vatican II nous a suggéré un principe basic, simple, bref et intelligent pour répondre à ces questions : retour continu à l'inspiration original du Fondateur (charisme) et incarner et inculturer cette inspiration dans les temps changeants actuels (Mission) (cf. Décret *Perfectae caritatis* n° 2).

LA CONGRÉGATION DE LA MISSION EXISTE POUR ÉVANGÉLISER.

À la fin de l'année 1975, Paul VI a dit une phrase retentissante dans l'Exhortation Apostolique « *Evangellii Nuntiandi* » : « évangéliser est, en effet la grâce et la vocation propre de l'Eglise, son identité la plus profonde. Elle existe pour évangéliser » (n° 14). Cela fait presque quatre cents ans, que Vincent De Paul l'a rendu réel dans la tâche évangéliste, en mettant en place une Congrégation pour évangéliser les pauvres.

Aujourd'hui, ce mandat d'évangélisation est devenu plus urgent. Les trois derniers Papes ont pris la parole, avec insistance et dans toutes les manières possibles pour appeler à la Nouvelle Evangélisation. Ils ont repris l'évangélisation d'autrefois et ont rappelé que celle-ci doit être effectué aujourd'hui et ici, avec des nouvelles méthodes, nouvelles expressions, nouvel ardeur... Nous devons évangéliser à nouveau parce que nouvelle est la société, et elle est aussi multiculturelle et globalisée dans ce millénium. Même le pape François a introduit une nuance très prophétique et signifiante, ainsi que vincentienne : la Nouvelle Evangélisation doit se déplacer vers les multiples et contradictoires « périphéries » de la vie ; périphéries matérielles, morales, géographiques,

existentielles, spirituelles... ; et cette évangélisation doit être dialogue, guérison, espoir et joie (Cf. *Evangelii gaudium*, nn. 20, 30, 46, 191).

La Congrégation de la Mission s'impliquant radicalement dans la tâche évangélisatrice, répond à sa grâce, sa vocation, son identité et sa nature, et deviendra cohérente et fidèle à son charisme. Cette affirmation des Constitutions est si claire et si évidente (cf. ch. 10) que nous sommes tous d'accord. Toutefois, les doutes et les arguments viennent quand on parle de « l'espace évangélisateur » qui doit occuper l'évangélisateur vincentien. C'est là que réside le gros nœud de l'affaire.

Il en va de même, que nous ne pouvons pas parler d'une évangélisation vincentienne, en tant que telle, ni d'une évangélisation ignacienne ou franciscaine ou dominicaine. Parce que le vaste champ de l'évangélisation concerne tous les chrétiens et c'est pour tous les chrétiens. C'est la tâche de l'Eglise entière. L'arc-en-ciel est un jeu de couleurs variées, d'où sa beauté. C'est un mélange des couleurs qu'on ne peut pas parler d'une couleur concrète et spécifique, mais de toutes les couleurs par égal. Ainsi, chaque couleur contribue à embellir l'ensemble. Nous pourrions dire que ce qui est en jeu c'est de trouver cette couleur vincentienne qui contribuerait à embellir l'arc-en-ciel de l'évangélisation. C'est-à-dire, ce qui pourrait apporter le charisme vincentien à la Nouvelle Évangélisation.

LE CADRE GÉNÉRAL DE LA MISSION VINCENTIENNE

Une réaction première et énergique à l'inquiétude qui nous occupe, nous la fournit St Vincent lui-même dans sa conférence aux missionnaires, le 6 de Décembre 1658. Une conférence qui, précisément, est sur « le but de la Congrégation de la Mission ». La phrase centrale et nucléaire se lit comme suit : (Notre Mission est) : « faire connaître Dieu aux pauvres, leur annoncer Jésus-Christ, leur dire que le Royaume des cieux est proche et qu'il est pour eux ». (SVP, XI, 387, dans l'édition espagnole). Il est curieux que cette phrase fondamentale et clé de Saint Vincent ne l'ayons presque pas cité ou employé, nous les membres de la Congrégation de la Mission. Cependant, les Filles de la Charité l'ont recueilli dans leurs Constitutions, tant dans les précédentes comme dans les actuelles qui ont été renouvelés. C'est seulement une anecdote occasionnelle ou le signe de quelque chose de plus grave et préoccupante ?

Cette phrase est, à mon avis, le meilleur résumé de ce que devrait être le sceau vincentien d'évangélisation. Ce qui nous conduit à la

grande résonance de l'Évangelii Nuntiandi de Paul VI et de l'Évangelii Gaudium du Pape François. Cette approche générale doit inspirer, orienter et articuler l'ensemble de nos actions évangélisatrices de même que vers ce tableau général doivent être dirigées toutes nos attitudes et dispositions.

Ce tableau nous présente l'intra-histoire de l'intuition vincentienne. Encore plus, il nous découvre le « souffle vital » qui fonde, vivifie et renforce la mission vincentienne. Sans ce souffle vital, la mission serait simplement une stratégie altruiste ou seulement un discours démagogique. Elles sont trois les coordonnées qui ont été à la base évangélisatrice de Vincent de Paul et qui doivent féconder les entrailles vincentiennes d'aujourd'hui et de demain :

— *L'expérience du bon Dieu, protecteur et libérateur des pauvres* : Dieu est le premier, c'est l'absolu. Nous sommes des canaux de la bonté et de la miséricorde de Dieu. Mais le Dieu qui doit annoncer un vincentien est un Dieu « protecteur du pauvre », comme disait St Vincent de Paul (SVP, IX, 1057), le Dieu d'amour, le Dieu de miséricorde. Dieu est le premier qui a opté pour les pauvres. Par conséquent, la cause du pauvre est la cause de Dieu et la question des pauvres est celle de Dieu. Pour cette raison, nous pouvons dire que, pour un vincentien, l'option pour les pauvres, plutôt qu'un commandement ou un engagement, est une réalité de foi et une vérité théologique.

— *La centralité de Jésus-Christ, évangélisateur et serviteur des pauvres* : toute la vie de St Vincent de Paul fut Christocentrique et la christologie de Vincent de Paul n'est pas théorique, mais vivante et existentielle. De toute évidence, l'identité vincentienne est christocentrique et, par conséquent, l'option pour les pauvres est seulement comprise à partir du Christ puisque la cause des pauvres est la cause du Christ et doit se continuer dans l'annonce du Jésus Christ, « évangélisateur et serviteur des pauvres » comme l'a souligné St Vincent de Paul. En outre, le vincentien doit fixer son regard vers le chapitre 4, versets 18 et 19 de l'Évangile de Luc (« l'Esprit du Seigneur est sur moi, car il m'a oint pour annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres... »). C'est ici que se trouve le point clé de son option pour les pauvres, de sa vocation et de sa mission dans l'Église et dans la société.

— *La passion pour les pauvres* : il ne s'agit pas seulement d'un souci vers les pauvres ou d'une proximité vers eux, mais bien plus encore. Il s'agit de vivre ce que disait St Vincent de Paul : « les pauvres, qui ne savent pas quoi faire ni où aller, que souffrent et se multiplient chaque

jour, ils sont mon poids et ma douleur » (Vincent de Paul au P. Almeras, le 8 octobre 1649. Dans P. Collet, *vie de San Vicente de Paul...* Traduction espagnole, 274). Il s'agit donc, que les pauvres deviennent notre passion dominante, et avec une telle passion, tout le reste passe à un second plan. Vincent de Paul animé par la passion pour les pauvres, parvient à dire: « nous aurions à nous vendre nous-mêmes afin de sortir nos frères de la misère » (SVP, IX, 451).

TROIS PRIORITÉS A NE PAS RENONCER OU NEGOCIER

Une deuxième réponse - complémentaire à la précédente - se trouve dans le célèbre -et souvent oublié- N. 12 des Constitutions de la Congrégation de la Mission qui, en définitive, est la traduction vivante, opérante et actualisée du charisme vincentien. Ce N. 12 nous montre le chemin, le but et le rythme de notre mission.

Nous pouvons tourner et tourner à la recherche de notre place dans l'évangélisation, mais nous reviendrons toujours vers ce N. 12 des Constitutions. Parce que, comme quelqu'un l'a dit : pour être original, il faut revenir aux origines.

A partir de ce numéro, je vais prendre les trois premiers points qu'à mon avis, on ne peut pas renoncer ou négocier dans l'être et dans le quoi-faire vincentien. Trois priorités qui sont en même temps, les clés pour comprendre le lieu où l'évangélisation vincentienne doit se repositionner constamment.

« Préférence claire et spécifique pour un apostolat parmi les pauvres »

Quelques-uns parmi vous pourrait identifier cette première priorité vincentienne avec ce qu'on a appelé « option préférentielle pour les pauvres ». Cependant, cette expression même en étant très louable et exigeante pour tous les chrétiens, resterait courte par rapport à la mission vincentienne. Parce que, lorsque les Constitutions parlent de « préférence pour les pauvres », elles précisent cela avec deux adjectifs qui ne laissent aucun espace au doute: « claire » et « spécifique ». Ou ce qui est le même, une option que ne soit pas théorique ou abstraite, mais qui soit radicale. Avec ceux deux adjectifs, la préférence pour les pauvres n'est plus facultative, elle devient obligatoire. Elle cesse d'être préférentielle pour devenir fondamentale et exclusive.

En plus, cette préférence claire et spécifique pour les pauvres et parmi les pauvres, nous conduit vers la visibilité effective et vers la

signification réelle. Par exemple, elle exige que l'option pour les pauvres soit effective, -qu'on puise la voir-, la toucher, l'évaluer et la démontrer. Elle exige de ne pas rester dans les documents, dans de beaux projets et dans les rêves de bonnes intentions.

L'espace premier et fondamental des vincentiens dans la Nouvelle Évangélisation est parfaitement délimité dans cette simple proposition constitutionnelle. Parce que dire « préférence claire et spécifique pour les pauvres » nous renvoie immédiatement à ce que Vincent de Paul répétait à plusieurs reprises dont voici deux exemples: « voyez, mes frères, comment l'essentiel pour notre Seigneur fut travailler pour les pauvres ». Et quand il se dirigeait aux autres, il le faisait comme un passant (SVP, XI, 56). « Nous sommes les prêtres des pauvres, Dieu nous a choisis pour eux. Ceci c'est la principale chose pour nous, le reste est seulement accessoire » (P. Collet, *vie de St Vincent de Paul...*, Traduction espagnole, 421).

« *Attention à la réalité de la société humaine* »

C'est la deuxième priorité qu'indiquent les Constitutions. En d'autres termes, le vincentien ne peut pas évangéliser dès loin ou d'un spiritualisme désincarné. Cette deuxième priorité nous renvoie à l'incarnation, qui est la première note essentielle de la spiritualité vincentienne. Parce que, lorsque nous parlons -en langage vincentien- de prêter attention à la réalité humaine, nous disons qu'il ne peut y avoir aucune évangélisation sans incarnation, sans inculturation, sans nous plonger dans la réalité qu'on veut et qu'on doit évangéliser.

Et pour éviter la tentation de marcher à travers les branches, cette deuxième priorité concrète nous envoie à l'attention de la réalité sociale. C'est une concrétion vincentienne que garde relation avec l'option fondamentale pour les pauvres: « (attention), avant tout, aux causes de l'inégale répartition des biens dans le monde ». Parce que la vision et l'analyse de la réalité d'un vincentien, selon la lettre et l'esprit de ce numéro des Constitutions, doit être effectué à partir des pauvres, avec les pauvres, pour les pauvres, et de la main des pauvres... Et, plus concrètement, cette analyse et cette vision de la réalité doit aller vers le vaste panorama des inégalités, injustices, manque de solidarités, corruption... qui sont en train de fabriquer plus des pauvres et marginalisés.

Quand le Saint Père François parle d'« Economie de l'exclusion », de la « culture du rejet » ou « la culture de la mort » (expressions du Pape François dans son discours devant le Secrétaire général des

Nations Unies, le 9 mai 2014), il est en train de mettre en lumière les conséquences d'une analyse sérieuse et profonde de la réalité sociale. Et il nous apprend à tous - et, bien sûr aux vinciens - à prêter « attention à la réalité de la société humaine ». De même, à ne pas avoir peur de franchir certaines frontières de la prudence et de l'orthodoxie. Il dit quelque chose qui peut sonner comme nouveau chez un Pape: « Ne vous préoccupez pas seulement de ne pas tomber dans des erreurs doctrinales, mais aussi d'être fidèles à ce chemin lumineux de vie et de sagesse. Car, « aux défenseurs de "l'orthodoxie", on adresse parfois le reproche de passivité, d'indulgence ou de complicité coupables à l'égard de situations d'injustice intolérables et de régimes politiques qui entretiennent ces situations» (*Evangelii Gaudium*, N. 194).

En plus, cette deuxième priorité est complétée par les Constitutions avec une phrase que nous dit la raison et le but de l'analyse sociale: « afin de mieux accomplir la fonction prophétique d'évangéliser ». Une phrase qui indique la bonne et juste direction: l'évangélisation exige un effort pour transformer les structures sociales, politiques, économiques, culturelles et même religieuses ; l'évangélisation exige une pastorale d'actes et gestes libérateurs, de véritables actes libérateurs et guérisseurs, pas seulement une cataracte de mots hyperconnus et une répétition ennuyeuse des sermons moralisateurs. En Résumé : les vinciens doivent apprendre une pastorale de gestes prophétiques, d'actions solidaires avec les marginaux et exclus de la société, assumer positions courageuses et risquées devant les injustices concrètes et blessantes avec une collaboration ouverte et solidaire avec des initiatives d'humanisation...

A partir du Concile Vatican II, les voix les plus encourageantes et perspicaces de la communauté ecclésiale ont commencé à nous rappeler une vérité indéniable : que la lutte pour la justice est une dimension constitutive de l'évangélisation.

« Etre évangélisé par les pauvres »

Cette troisième priorité peut être lue dans son intégralité: « il est important d'avoir quelque participation à la condition des pauvres, de sorte que non seulement essayions de les évangéliser, mais aussi de se laisser évangélisés par eux ». Mais je souligne la dernière partie de la proposition, parce qu'il me semble qu'elle contient le message plus substantiel et concluant.

Il s'agit d'apprendre dans « l'école des pauvres ».

En définitive, c'est ce qui a enseigné Vincent de Paul et ce que la plus authentique tradition vincentienne a maintenu et maintient : que les pauvres, en plus d'être nos maîtres et seigneurs, sont également nos « maîtres ». Il est vrai que Vincent de Paul n'a jamais écrit, de façon textuelle, que les pauvres sont « nos enseignants ». Mais ce n'est pas moins certain que le contenu de cette expression sous-tend dans toute sa pensée et dans son action. Il est également vrai que Vincent de Paul n'a jamais utilisé l'expression « les pauvres nous évangélisent ou nous sommes évangélisés par les pauvres ». Ce n'est pas un langage possible ou qu'on puisse imaginer dans la théologie et dans la pastorale de son temps. Mais ce n'est pas moins vrai également que la meilleure herméneutique vincentienne souligne que Vincent de Paul a dit dans son langage ce que nous disons dans le nôtre aujourd'hui.

C'est pourquoi, pour un vincentien, le cri des pauvres, leur besoins basiques, l'abandon, la marginalisation et l'exclusion qui souffrent, le manque de ressources intellectuels et spirituels... sont des signes clairs de la volonté de Dieu, ce sont des manifestations tangibles que Dieu nous urge à nous battre pour eux, pour leur apporter la Bonne Nouvelle du salut intégral. Dans « L'école des pauvres », le vincentien doit apprendre une série de leçons essentielles pour réaliser son évangélisation. Par exemple, St Vincent Paul met en lumière les leçons suivantes qui nous donnent les pauvres : ils nous enseignent quelle est la volonté de Dieu et où est notre place dans l'Eglise et dans la société ; ils nous emmènent proches de Dieu ; nous remettent sans cesse dans la personne de Jésus Christ ; nous interpellent avec leurs souffrances ; nous invitent à une pauvreté plus radicale ; nous montrent les morsures de la pauvreté ; nous évangélisent à travers sa patience et sa capacité d'accueil...

Nous passons la vie à chercher la volonté de Dieu et ne nous rendons pas compte que nous l'avons devant nos nez, parce que, comme l'a dit B. Pascal, les événements et les cris des pauvres nous montrent ce que Dieu demande et exige de nous!

EVANGELISATEURS AVEC L'ESPRIT VINCENTIEN ET VERS LA FRONTIÈRE

Une évangélisation sans esprit devient une propagande, un militantisme social ou un projet ou action humaniste. Un évangélisateur sans esprit est un publiciste, un militant social et politique, un leader des masses. Ici nous pouvons appliquer à

l'évangéliste ce que déjà disait, dans les décennies des années soixante, du siècle dernier, le célèbre théologien allemand Karl Rahner: « le chrétien du futur sera un mystique, c'est-à-dire une personne qui a l'expérience de Dieu, ou il ne sera pas chrétien. »

Le Pape François, au chapitre V de l'«*Evangelii gaudium*», veut clarifier qu'en dehors de l'esprit il n'y a aucune véritable évangélisation. Suivant ce sage principe du Pape, j'ose dire qu'un évangéliste vincentien sans esprit vincentien, n'est pas non plus, un véritable évangéliste. L'Esprit Saint, protagoniste et agent principal de l'évangélisation, a donné à St Vincent de Paul et à sa Congrégation un charisme, un esprit, une spiritualité propre et spécifique pour l'évangélisation des pauvres. Un vincentien qui ne soit pas motivé par ce charisme, par cet esprit, a un vide énorme et un handicap très important pour sa tâche pastorale sur les coordonnées Évangélisatrices de la Congrégation de la Mission.

L'évangéliste vincentien doit être cohérent avec l'esprit propre et spécifique. Non pas parce qu'il est plus grand ou plus petit, mais parce que c'est ce que l'Esprit Saint a donné au fondateur et ses collaborateurs pour mener à bien la tâche qui leur a été confiée. Au contraire, il sera en train de vivre sans cohérence de vie, sans fidélité à l'esprit et sans le sens d'appartenance à sa vocation et à sa mission. Et il marchera continuellement dans la tentation de consommer dans le secret d'autres spiritualités suspectes et non souhaitables.

L'évangéliste vincentien doit être imprégné d'un esprit d'humilité, de mortification incarnée, de compassion, de soutien, de douceur, de simplicité, de zèle audace, miséricordieux, et créatif. L'évangéliste vincentien doit vivre une « spiritualité des yeux ouverts », selon l'expression de J. B. Metz. C'est à dire, que son expérience de Dieu est inspirée non pas par un mysticisme des yeux fermés où l'on pourrait se contempler soi-même mais dans une mystique des yeux ouverts qui a une vivante, solidaire et intense vision de la souffrance des autres.

Et cet esprit le conduira inexorablement à la « frontière », c'est-à-dire, à être en disposition de mission, de sortie, de déplacement, de discernement sur les travaux et projets évangélistes des pauvres. La parabole du Bon Samaritain peut être un bon exemple d'aller à la « frontière », là où il y a les maltraités, les blessés, les abusés, ceux qui ne sont plus visibles pour cette société indifférente et consommatrice.

PROPOSITIONS VINCENTIENNES POUR LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION

Lorsque nous nous demandons, comme je l'ai fait au début de cette exposition, pour les contributions qui, dès son charisme, peuvent apporter les vincentiens à la Nouvelle Évangélisation, presque toujours on a tendance à énumérer une longue liste d'actions missionnaires très médiatiques ou une vaste série de projets plus ou moins idéalistes.

Pendant, ce que je voudrais mentionner ici, ce sont quelques propositions vincentiennes simples qu'enrichissent et améliorent la Nouvelle Évangélisation. Propositions qui sont nées du charisme vincentien et, en même temps, mettent en valeur le charisme.

a) La diaconie de la charité comme un mode privilégié pour évangéliser

C'est le fil conducteur qui vertèbre et donne unité et cohérence à la mission vincentienne. Parce que le charisme vincentien a une «structure de diaconie». Et avec cette expression je me réfère au service de la charité, à la mission de la charité, à l'état de charité dont parlait Vincent de Paul. Dans la diaconie de la charité cohabitent, en parfaite union, la charité, la justice, la miséricorde, le service, le don, la civilisation de l'amour, la promotion, l'humanisation... En outre, cette diaconie de la charité inspire, modèle et stimule la mission vincentienne, tout en mettant les pauvres à la racine et dans le centre de leurs œuvres et institutions.

b) L'organisation de la charité comme témoignage évangéliste

L'une des notes plus caractéristiques de la diaconie de la charité est l'organisation. L'organisation coordonnée de la charité est à la racine même de la mission vincentienne. Mais cette organisation de la charité doit être audace et créative. Jean-Paul II dans sa lettre apostolique «*Novo millennio ineunte*» (n° 50), parle d'une «nouvelle imagination de la charité»: nouvelle et renouvelée pour les temps nouveaux. Ceci est exigé par les nouvelles situations et par les nouvelles victimes de la mondialisation de l'indifférence.

c) La sensibilité comme attitude fondamentale et préalable

«Être chrétien et voir affligé un frère sans pleurer avec lui ni se sentir malade avec lui, ce n'est pas avoir de la charité; c'est un chrétien en peinture; c'est manque d'humanité; c'est être pire que des bêtes» (SVP, XI, 561). Comme un effet logique et naturel de la charité,

Vincent de Paul a souligné avec force la sensibilité. Sans sensibilité, il n'y a aucune ouverture et proximité avec les pauvres. Sans sensibilité, il n'y a pas d'évangélisation, « Bonne Nouvelle » pour les pauvres. Sur le chemin qui descend de Jérusalem à Jéricho et qui définit la vie, le manque de sensibilité nous rend exploités comme les attaquants ou de faux neutres comme le prêtre et le Lévite. Plus d'une fois j'ai entendu dire que les vincentiens et vincentiennes devraient être des experts de sensibilité sociale. Voici le défi et l'engagement dans notre mission évangélisatrice.

d) L'incarnation comme chemin indispensable pour évangéliser

Nous pouvons établir une sorte de règle d'or : il ne peut y avoir mission sans incarnation ; Il ne peut y avoir mission sans inculturation dans le monde des pauvres. Un document de l'épiscopat espagnol, intitulé « L'Eglise et les pauvres », a dit ceci : « notre charité doit atteindre les pauvres en toutes les manières possibles, mais spécialement dans la coexistence, nous plaçant parmi eux pour pouvoir analyser les situations avec réalisme, de partager leurs problèmes et de trouver les solutions, recevoir leur l'amitié et aussi l'amitié spéciale du Seigneur avec ceux qui servent leurs pauvres » (n° 134).

e) La vision de la réalité des pauvres avec les yeux de Dieu

D. Bonhoeffer a écrit : « nous avons appris à voir les grands événements l'histoire du monde à partir d'en bas, dès la perspective des inutiles, les suspects, les maltraités, les sans pouvoir, les opprimés, les impuissants, les opprimés, les méprisés, dans un mot, d'un point de vue de ceux qui souffrent ». Il n'y a aucun doute que le monde est différemment quand on le voit dès la périphérie que dès palais, dès la boue et les clôtures de réfugiés que dès grands avenues et dès conseils d'administration, dès la vie menacée que dès la vie sans problèmes. Pour cette raison, ce que nous devons chercher ce n'est pas le regard du sociologue, mais « le regard de Dieu » qui sait voir en profondeur et qui est émouvant jusqu'aux entrailles.

f) La mise-en-avant de la mission partagée

Nous avons passé de nombreuses années, à parler de la Famille Vincentienne, de la mission partagée avec la Famille Vincentienne, de collaboration entre tous les membres de la Famille Vincentienne... C'est le temps de prendre au sérieux la mission partagée. Déjà en octobre 1964, la sage et Sainte Fille de la Charité, sœur Susana Guillemin,

écrivait avec un accent prophétique: «Il faut passer d'une position d'autorité, à un poste de collaboration ». La mission partagée par toutes les branches de l'arbre vincentien exige connaissance mutuelle, partenariat sans préjugé ni individualisme, ouverture sincère, changement de schémas, communion fidèle, renforcement du charisme vincentien, unité sans confusion.

g) Le changement systémique comme une dimension nécessaire pour l'évangélisation

Vincent de Paul été conscient que la pauvreté avait des causes structurelles que la produisaient, l'encouragé, la multiplient, la préservent et l'éternisent. Vincent de Paul s'est battu contre ces structures perverses avec les moyens et les catégories mentales de son temps. Vincent de Paul n'a pas hésité à considérer ces actions contre les structures injustes comme une dimension évangélisatrice des pauvres. Aujourd'hui les vincentiens parlent de « changement systémique ». Dit très brièvement et très génériquement le « changement systémique », qui se concentre en changer les structures dominantes au sein desquelles vivent les pauvres soumis à un cercle très fermé qui appauvrit et marginalise systématiquement. Et, en même temps, ce changement systématique encourage les pauvres à élaborer des stratégies que les aidera à sortir de ce cercle de pauvreté et d'exclusion. Et si on aurait un doute sur la dimension évangélisatrice du « changement systémique » on a tous les documents qui parlent de l'union intime entre l'évangélisation de l'Eglise et la promotion humaine.

h) La doctrine sociale de l'Eglise comme appui vincentien

Il n'y a aucun doute que le charisme vincentien se sent très à l'aise avec la Doctrine Sociale de l'Eglise. Et, bien sûr, la Doctrine Sociale de l'Eglise a une dimension qu'avive, renforce et actualise le charisme vincentien. Parce que si la charité est l'axe et les entrailles fondamentales du charisme vincentien, on ne doit pas oublier que « la charité est aussi la voie maîtresse de la Doctrine Sociale de l'Eglise », comme l'a dit Benoît XVI en N. 2 de l'encyclique « Caritas in veritate ». Il ne faut pas oublier qu'un membre de la Famille Vincentienne, comme Federico Ozanam, a été qualifié comme « précurseur » de la moderne Doctrine Sociale de l'Eglise.

i) La conversion aux pauvres comme horizon global

Ce n'est pas une conversion de plus, pour renforcer l'ordre de nos conversions de tous les jours. Quand nous disons que Vincente de Paul est un « converti », ce n'est pas pour parler de petits et fragmentaires actes de conversion moral, qui sans doute, il y a en aurait eu. Nous visons à quelque chose de beaucoup plus profonde et globalisante dans son existence. La conversion vers les pauvres signifie que les pauvres doivent nous signaler la voie de l'évangélisation. Parce que si nous n'avons pas l'horizon et la référence aux pauvres, de quel Christ allons-nous être des témoins ? Si les pauvres ne sont pas les premiers destinataires de la Bonne Nouvelle, pourquoi voudrions-nous l'évangélisation ? Si notre cause n'est pas la cause des pauvres, comment voulons-nous être des continuateurs de la mission du Christ ? Le théologien Jon Sobrino se situe dans cette même perspective, quand il dit : ce qui est en cause dans le fond, c'est si l'Eglise doit transmettre uniquement connaissances sur le salut, comme certains disent, ou elle doit continuer l'histoire de libération de Christ avec ses paroles et ses actes.

UN DERNIER MOT

Évangéliser à partir de l'engagement vers les pauvres, à partir du service de la charité, est la plus authentique des clés vincentiennes d'évangélisation, qui est de plus et de mieux ce que nous pouvons apporter comme vincentiens à la Nouvelle Évangélisation. Et cela pour une raison aussi simple que logique: l'option pour les pauvres est devenue la pierre angulaire de la Nouvelle Évangélisation capable de rendre visible et crédible l'amour libre et bien-aimé de Dieu et de susciter la civilisation de l'amour. Et dans ce précis et concret espace devraient se rencontrer les vincentiens.

DISCERNEMENT

Première Conférence

Mgr. Thottamkara Varghese, CM

Introduction:

Mes chers confrères,

Ce fut une agréable surprise pour moi quand le Supérieur Général m'a demandé de vous prêcher, vous membres de cette Assemblée générale 2016, une retraite d'une journée. Bien que je ne sois pas sûr si je suis la bonne personne, je l'ai accepté comme une pénitence pour avoir fait la proposition que la Curie généralice invite un évêque de la CM à parler à l'Assemblée générale. Plusieurs raisons m'avaient motivé de faire une telle proposition : d'abord, je suis convaincu qu'un évêque lazariste serait en mesure de parler authentiquement du charisme vincentien ainsi que de l'esprit de l'Église. Deuxièmement, en tant que vincentien, le confrère évêque qui est invité pourrait parler franchement puisqu'il n'est pas immergé dans les discussions sur la sélection d'un nouveau supérieur général et son conseil. Le plus important de tout, c'est que je suis heureux d'avoir la grande grâce de rencontrer plusieurs de mes confrères, de tous les coins du monde, qui me manquent beaucoup depuis ma nomination épiscopale en Ethiopie en 2013.

Je reconnais humblement que par la grâce de Dieu, j'ai eu le privilège de guider les chapitres généraux et provinciaux des trois Congrégations religieuses en Inde. Les conférences que j'y ai données et les sujets abordés ont été très appréciés comme étant utile pour les amener à se concentrer à leur tâche. Encouragé par cet aspect positif, j'ai choisi pour réflexion le thème « **Discernement de la volonté de Dieu dans le plan personnel et communautaire** » à cause de ma conviction que la tâche principale de l'Assemblée est de discerner la volonté de Dieu pour la Congrégation. Je comprends que mon devoir ici n'est pas de vous présenter de nouvelles constructions théologiques, mais de vous permettre de réfléchir, de prier et de vous préparer à atteindre l'objectif de cette Assemblée. Ainsi donc, je vous offre humblement quelques idées simples et pratiques pour la réflexion, la

prière et la délibération. Dans cette première conférence, je présente quelques principes généraux de discernement, et dans la seconde qui va suivre, quelques points pratiques et enjeux contemporains pertinents y seront traités.

Le **discernement** est une pratique que Jésus a vécue très intensément. Discerner la volonté de Dieu et l'accomplir étaient la nourriture pour Jésus (Jn. 4, 34). Il était convaincu qu'il était oint par l'Esprit Saint et envoyé par son Père céleste (Lc 4, 18-21). Jésus conversait si souvent avec le Père avant toute action ou fonction importante que les disciples, le voyant prier, lui ont demandé de leur apprendre à prier (Lc 11, 1). Il était convaincu qu'il devait toujours faire ce que son Père voulait et non ce qu'il désirait. Il a glorifié Dieu sur la terre en accomplissant l'œuvre que le Père lui a donnée de faire (Jn 17, 4). Pourtant, ce n'était pas facile pour Jésus de discerner et accomplir la volonté du Père. Il passait des heures dans la prière pour trouver ce que le Père voulait de lui (Lc 6, 12). Et ce fut avec beaucoup de douleur et d'agonie qu'il a accepté la volonté du Père dans le jardin de Gethsémani (Lc 22, 41-44). Le Père était tout pour Jésus. Sa vie était une lutte pour suivre la volonté de son Père. Jésus n'a pas obtenu que sa volonté soit faite sur la terre. « *Mon Père, si cela est possible, que cette coupe passe loin de moi ; mais pas comme je veux, mais comme tu veux* » (Jn 26, 39). Seulement par la prière intense et une grande agonie qu'était-il capable de faire ce que le Père voulait qu'il fasse. (Référez-vous à Philippiens 2, 6-8 ; Hébreux 5, 7-8).

Pour saint Paul, discerner la volonté de Dieu était aussi très important. Il exhortait les fidèles d'Ephèse à « *Essayez de découvrir ce qui est agréable au Seigneur.* » (Eph 5, 10) ; et encore : « *Ne soyez pas insensés, mais comprenez quelle est la volonté du Seigneur* » (Eph 5, 17). Dans sa lettre aux Colossiens, Paul parlait de l'aide que le Christ lui a donnée en prenant des décisions justes : « *La paix que le Christ donne est celle de vous guider dans les décisions que vous prenez ; car c'est pour cette paix que Dieu vous a appelés ensemble en un seul corps* » (Col. 3, 15).

Pour Saint-Vincent, discerner la volonté de Dieu était un thème très cher à son cœur comme il cherchait à imiter le Christ. Le même thème était présenté par Vincent dans sa propre langue vernaculaire de l'époque, en utilisant des termes tels que « rechercher la volonté de Dieu », « dépendance à la providence de Dieu »,² « chercher avant tout

² CM. Conférence, 29 Novembre 1656.

le royaume de Dieu »,³ et « la fidélité à Dieu ».⁴ Une fois, Saint Vincent exhortait les missionnaires de cette manière : « *Abandonnons-nous à la Providence de Dieu et gardons-nous bien de la devancer* »⁵. Dans une autre occasion, il leur dit : « *La perfection ne consiste pas en extases mais en faisant la volonté de Dieu* »⁶. Si pour tous les deux, le Christ notre divin Sauveur et notre saint fondateur saint Vincent⁷ discerner et accomplir la volonté de Dieu était un devoir si important, cela ne devrait-il pas être le thème central dont la présente Assemblée générale 2016 devrait se préoccuper pendant qu'elle traite des questions de poids pour l'avenir de la Congrégation de la Mission?

Qu'est-ce que le discernement?

De ses racines grecques et latines, le verbe « discerner » signifie passer au crible, séparer, distinguer, comme nous séparons le riz des grains ou des matières étrangères. Bien qu'il puisse être utilisé de façons variées aujourd'hui, dans la spiritualité, il a une signification particulière et peut être défini comme « **un tamisage de ses expériences intérieures pour découvrir leur orientation et donc reconnaître leur origine** ».

- ✓ « **Expériences intérieures** » incluent les pensées, les croyances et les jugements (de l'esprit), les sensibilités et sentiments (au niveau des émotions), des désirs et inspirations (au niveau de la volonté). Ces trois niveaux sont en interaction constante. Ils conduisent à la formation et au développement des attitudes, des valeurs et des habitudes de penser et d'agir.
- ✓ « **Orientation** » est un mot clé dans le discernement. Nos expériences intérieures ont tendance à influencer la direction que nous prenons et les choix que nous faisons. Elles nous orientent vers ce qui est bon ou mauvais. Pour découvrir l'orientation, il faut une certaine prise de conscience et la compréhension de ces expériences intérieures.

³ CM. Conférence, 21 Février 1659.

⁴ CM. Conférence, 29 Novembre 1656.

⁵ Coste II, 455. 16 mars 1644.

⁶ Coste II, XI, 317. 17 octobre 1655.

⁷ Pour montrer combien important discerner la volonté de Dieu est chez Saint Vincent, André Dodin CM, dans son livre, « Vincent de Paul et la Charité : Un Portrait Contemporain de Sa Vie et l'Esprit apostolique », New City Press New York, 1992, pp 91-99, donne 32 citations de Vincent sur ce thème.

✓ « **Origine** » : Dans la terminologie classique, les bons et les mauvais esprits agissent constamment sur nous pour nous conduire respectivement au bien et au mal. A partir de notre choix final - pour le bien ou pour le mal - nous pouvons reconnaître quel esprit nous animait. Par conséquent, le discernement est souvent appelé le « discernement des esprits ». Ces esprits ne doivent pas toujours être personnifiés. Nous avons de bons et de mauvais esprits en nous, comme les désirs d'aimer et de servir, d'être honnête, pur et juste, ou au contraire, les tendances à dominer et à tricher, et les racines des « péchés capitaux ». Il y a aussi de bons et de mauvais esprits autour de nous, dans notre monde : les gens qui sont des exemples de l'engagement, du service, du pardon et de la sainteté ; des organisations et mouvements qui travaillent pour l'unité, le dialogue, la justice et la paix. Ceux-ci sont opposés par des esprits contraires, tels que le consumérisme, le racisme, la corruption, le terrorisme et l'intégrisme. Ces esprits en nous et autour de nous peuvent exercer une forte influence sur nous, que nous le sachions ou pas. Dans le discernement l'accent est mis plus sur l'orientation que sur l'origine des esprits. Ce qui est plus important est de savoir le chemin que nous prenons avant d'arriver au choix final, qui peut être bon ou mauvais (ou moins bon).

Chercher la volonté de Dieu

Le discernement est souvent décrit comme consistant à chercher et à trouver la volonté de Dieu à travers le processus de tamisage des expériences intérieures afin de découvrir leur orientation. Maintenant, qu'est-ce que nous entendons par la volonté de Dieu ? Elle peut être comprise de plusieurs façons :

- ✓ Tout d'abord, elle est accomplie sur le plan global de Dieu pour l'humanité et le monde comme indiqué dans Ephésiens 1, 10 « *Le plan que Dieu achèvera lorsque le temps serait accompli, de réunir toute la création ensemble, tout dans les cieux et sur la terre, avec le Christ comme tête* ».
- ✓ En second lieu, ce serait d'une façon générale, ce que Dieu veut que nous fassions, tel que faire le bien et éviter le mal, observer les commandements, vivre dans l'amour et construire un monde meilleur.

- ✓ Troisièmement, ce serait de savoir ce que, dans une situation concrète, Dieu veut de moi, ce qui lui plaît ici et maintenant ! Les deux premières façons sont relativement simples, en ce qu'elles appellent pour le discernement que nous avons appris au fil des ans. Cette troisième voie est nécessaire lorsque nous sommes confrontés à la recherche d'une réponse à certaines questions pratiques de la vie quotidienne.

Il peut être bon de garder à l'esprit une autre distinction en ce qui concerne la volonté de Dieu : entre ce que Dieu veut et ce que Dieu permet. Dieu veut que nous soyons heureux et libre, aimer et orientés vers les autres. Dieu ne veut pas que nous péchions ou souffrions, que nous soyons cruels ou égoïstes, mais il le permet ou l'autorise parce qu'il nous a donné le don merveilleux de la liberté, que nous utilisons parfois mal. Quand on parle de la volonté de Dieu dans ces deux domaines, nous devons être clairs sur ce que nous entendons par là.

PRE- CONDITIONS DE DISCERNEMENT

Certaines dispositions (également appelées « attitudes ») sont nécessaires pour discerner correctement. Plus celles-ci sont présentes, mieux on peut faire un bon discernement. Elles comprennent les éléments suivants :

1) **Un engagement à chercher la volonté de Dieu dans les détails de la vie.** Dieu nous parle à travers de petits et grands événements et incidents. Une attention à écouter la voix de Dieu dans toutes les personnes, les choses et les événements dans notre vie nous rend forts à discerner. Même les bons chrétiens peuvent trouver cela embêtant, estimant que seuls les commandements de Dieu et les enseignements de l'Église sont des lignes directrices suffisantes pour mener une bonne vie.

2) **La foi en un Dieu qui aime, qui s'auto-révèle, et qui se soucie de nous et de notre monde.** Quel genre d'image de Dieu avons-nous est une question importante ici. Si nous avons des images déformées de Dieu (comme celui qui punit et condamne), il peut interférer avec un bon discernement. Un enfant qui a une confiance aimante en son père serait assez confiant de consulter son père sur tous les détails de sa vie. Une telle confiance, aussi bien que l'assurance, est nécessaire pour une personne qui veut discerner la volonté de Dieu.

3) **Une relation avec Dieu que nous appelons la prière.** Nous avons vu que Jésus était capable de discerner la volonté de son Père

par sa relation intime avec le Père. Cela ne signifie pas prier de nombreuses heures chaque jour, mais garder personnellement contact avec Dieu de façon régulière, donner à Dieu une place privilégiée dans notre vie. Plus précisément, cela inclut un désir de grandir dans sa relation personnelle avec Jésus, en permettant une intimité avec le Christ qui nous amène à intérioriser de plus en plus son esprit et son cœur.

4 Une prise de conscience de nos mouvements intérieurs - pensées, sentiments et désirs - qui jouent un rôle important dans nos choix et nos décisions. Grâce à une pratique constante, nous pouvons développer une facilité d'être en contact avec notre être intérieur. La conscience à la fois de nos forces et nos limites sont également nécessaires. Ni l'excès de confiance, ni l'auto mépris n'est utile dans le discernement.

5) Une prise de conscience de la réalité sociale, mondiale et du contexte dans lequel nous vivons et faisons nos choix. Cela implique non seulement avoir des informations, mais aussi comprendre dans une certaine mesure les forces opérant dans la société qui nous influencent et façonnent notre vie et notre vision du monde.

6) La croissance dans la liberté intérieure par rapport aux peurs et angoisses, aux préjugés, aux fausses croyances, à l'attachement aux personnes et aux choses, aux ressentiments et aux plaies non cicatrisées du passé, pour ne citer que quelques-uns ! Personne ne peut jamais être complètement libre des nombreuses influences de notre monde. Pourtant, nous devons veiller à ce qu'aucun de ces facteurs contrôle ou influence fortement notre prise de décision.

7) L'amour fraternel : Celui qui discerne doit être tourné vers l'autre ou altruiste plutôt que tourné vers soi, avec un cœur qui pardonne, compatissant, et sans jugement. Une personne avec une attitude de juger les autres aura du mal à la fois à discerner et à accepter la volonté de Dieu exprimée à travers un autre être humain.

8) Celui qui développe le courage de prendre des risques. La peur peut nous empêcher de considérer des alternatives qui nous coûtent et nous empêchent de voir là où Dieu est peut-être en train de nous appeler.

Pour vous, mes chers frères dans la Petite Compagnie, j'ajoute ces dispositions spéciales dont je sais que vous êtes tous conscients et que vous essayez de vivre et modeler pour les confrères de vos Provinces :

9) Avec nos vertus vincentiennes de simplicité, mortification, douceur, et zèle pour les âmes, je crois que l'on a besoin d'un certain degré de cette autre vertu vincentienne, à savoir l'humilité : je discerne un esprit humble, parce que je ne sais pas toujours clairement le chemin à prendre. Cela refléterait une dépendance vécue à l'égard de Dieu, une ouverture à son Saint-Esprit, un bon degré d'acceptation de soi et la volonté d'écouter et d'apprendre des autres. Si une situation semble limpide, il ne peut y avoir aucun besoin de discernement.

10) **identité vincentienne**: En tant que Vincentiens, nous savons qu'il y a d'autres pré requis, tels que l'amour pour le charisme, l'esprit, et la mission de la Congrégation. Nous devrions avoir la conscience de notre identité vincentienne et la conviction que nous discernons comme des Lazaristes.

Étant donné que les conditions requises pour une personne qui discerne semblent exigeantes, nous pouvons souvent nous contenter de raccourcis, comme lancer une pièce de monnaie pour trancher la question ; dépendre d'une personne plus expérimentée ou une personne en position d'autorité (comme un supérieur) pour nous dire ce qu'il faut faire; ou bien compter sur la tradition, la loi, la coutume, ou même nos goûts et dégoûts pour faire notre choix. Le discernement est un mode de vie pour ceux qui ne sont pas satisfaits avec juste faire le bien et éviter le mal, mais qui veulent chercher ce qui plaît à Dieu, et faire ce qui est de meilleure à faire dans tous les aspects de la vie.

Les expériences intérieures sont des moyens privilégiés par lesquels Dieu révèle sa volonté et nous aide à comprendre et à accepter ce qu'il veut que nous fassions ou que nous soyons. Mais Dieu se révèle également d'une manière tout aussi privilégiée à travers la réalité extérieure - le monde où nous vivons, et son contexte socio-économique, politique, culturel et religieux dans lequel nous faisons nos choix et prenons nos décisions. Cela peut aussi être vu comme étant lire « les signes des temps », un terme utilisé par Saint Jean XXIII et qui devint plus tard populaire dans l'Église. Qu'est-ce que Dieu dit et révèle à travers les événements et occasions dans notre monde d'aujourd'hui ? Comment les questions actuelles des droits de l'homme, de la justice, de la solidarité, de la pauvreté, etc. nous influencent-elles ? Quelle est notre attitude envers elles ? C'est en répondant à ces questions et à d'autres questions fondamentales similaires que nous devons discerner la volonté de Dieu à travers les réalités extérieures. Si nous accordons de l'importance à nos expériences intérieures seules et ignorons la révélation de Dieu dans

la réalité sociale, notre discernement sera partiel et déformé. Comme le discernement de la réalité intérieure, discerner la réalité extérieure est tout aussi difficile. Parmi certaines conditions préalables pour bien faire cela, on peut citer :

- ✓ Une prise de conscience de la réalité sociale et la compréhension des différentes forces opérant dans la société, y compris une familiarité avec les bases de l'analyse sociale et l'exposition à la réalité de la pauvreté et de l'injustice. Cette prise de conscience devrait être couplée avec une connaissance de la doctrine sociale de l'Église. Ces réalités nous fourniront un cadre adéquat pour visualiser et analyser la réalité sociale et formuler des réponses adéquates.
- ✓ Une **approche évangélique** : Cela signifierait regarder la réalité comme Jésus le faisait, dans la perspective des pauvres et des opprimés. En fin de compte, cela nous permet d'embrasser l'approche évangélique de voir le Christ dans les visages souffrants des pauvres.
- ✓ A partir de cela viendra alors une **option évangélique**. Nous prenons les côtés des pauvres, défendons et promouvons leur cause, et devenons engagé à travailler pour la justice et la paix.

Discernement collectif :

Dans les communautés religieuses, les membres et les groupes sont appelés à faire un discernement collectif sur les questions importantes qui affectent la Congrégation et ses membres. Dans de tels cas, le discernement peut être compris comme étant **une quête pieuse en commun pour découvrir où Dieu nous appelle en tant que groupe**. C'est la fonction de cette Assemblée générale. Avec cela, il y a aussi certaines conditions préalables pour le discernement en groupe, tels que les dispositions au niveau individuels et collectifs, et celles-ci influenceront le processus lui-même.

- a). **Sur le plan personnel** : comme indiqué précédemment :
 - ✓ La conscience de nos mouvements intérieurs - pensées, les sentiments, les désirs.
 - ✓ La conscience de la réalité sociale, le contexte - économique, socio- politique, culturel, religieux.
 - ✓ La liberté intérieure par rapport aux craintes, aux attachements, aux préjugés et aux ressentiments. Cela inclurait acceptation

d'être remis en question, une ouverture à changer d'avis ou d'inclinaison, et une absence de désir de gagner et de triompher.

b). Au niveau du groupe :

- ✓ Le respect mutuel : Cela implique le respect de chacun dans le groupe, y compris le respect de la liberté de chacun d'avoir et d'exprimer son opinion, et la confiance et l'acceptation de chacun dans le groupe. Cette attitude inclusive permet à tous d'être attentif l'un à l'autre et à apprendre à partir des idées de l'autre personne avec l'idée que Dieu peut parler même par la bouche des petits.
- ✓ L'ouverture à la recherche de la vérité, pas seul, mais avec les autres. Chaque membre devrait être prêt à chercher et à accepter la vérité, où et quand elle se trouve.
- ✓ L'attitude de ne pas juger les autres, de ne pas attribuer des intentions indignes à d'autres. Tous doivent comprendre que chaque membre du groupe est appelé par Dieu et mandaté par la communauté. Et chacun est à la recherche du bien de la communauté et de la gloire de Dieu. Une attitude pharisienne de jugement, du genre « quelque chose de bon peut-il venir de Nazareth » (Jn 1, 46), sera contre-productive dans un groupe de discernement.
- ✓ La simplicité dans le partage de ce que l'on pense et ressent. C'est une vertu vincentienne de nécessité absolue pour un bon discernement en groupe. Elle est reliée à la véracité. Dans nos discussions et actions nous devons être simples et véridiques. Nos pensées, paroles et actions doivent correspondre. La duplicité empêche toujours de discerner la volonté de Dieu.
- ✓ Écouter les autres avec attention et empathie, en particulier pour ce qui est dit et non dit. Tous peuvent ne pas avoir la même éloquence ou la clarté de l'expression. Mais la communauté doit être en mesure d'écouter même ces personnes pour comprendre ce qui est communiqué. Dans une communauté internationale, l'effort des membres à cet égard devrait être plus de comprendre la signification des expressions et terminologies.

c). En ce qui concerne le processus :

- ✓ Croire que le processus de discernement par lequel nous passons est valide et vaut la peine, évitant ainsi les attitudes ou les actions négatives.

Faire confiance que Dieu, par son Esprit, nous conduira en tant que groupe. Si c'est l'œuvre de Dieu, le Saint-Esprit ne peut pas nous tromper, ni non plus pouvons-nous faire échouer le plan de Dieu.

Se donner suffisamment de temps pour discuter et délibérer sans hâte ou délais rigides. Certaines idées peuvent avoir besoin d'un temps suffisant pour mûrir. Certaines décisions peuvent avoir besoin de plus de temps que d'autres.

Travailler dans le sens d'arriver à une vision ou un objectif commun partagé et accepté par tous les membres du groupe. Concrètement, cela pourrait conduire à un service plus efficace à l'égard de ceux qui sont dans le besoin, service offert dans l'esprit de l'Évangile, à la valeur de la vie vécue en communauté, ou à une mission selon le charisme religieux (vincentien).

ANNEXE

Quelques distinctions utiles :

Certains auteurs parlent aussi de distinctions à faire, sans parler spécifiquement de discernement, qui nous aiderait à prendre les bonnes décisions.

- 1). Dans son livre « Call to Love », Anthony de Mello fait une distinction entre les **sentiments du « monde »** et les **sentiments de l'« âme »**. Les exemples des premiers sont ceux que nous ressentons lorsque nous sommes loués ou appréciés, quand on gagne, on réussit ou on est le premier, lorsque nous exerçons le pouvoir sur les autres. Les exemples de sentiments de l'« âme » sont ceux que nous ressentons quand nous apprécions la beauté naturelle, jouir d'une bonne amitié, d'un livre ou d'une prière, quand nous faisons quelque chose pour stimuler nos forces créatrices, comme la musique, l'art ou la cuisine. Tous les deux types de sentiments sont positifs et bons, mais il y a des différences importantes dans la qualité et l'orientation. Les sentiments du « Monde » sont plus superficiels ; ils donnent un frisson et l'excitation qui font que nous les désirons beaucoup plus ; ils nous conduisent plus facilement à l'amour-propre. Les sentiments de l'« âme » sont plus profonds, plus durable et authentique, et donnent de la nourriture au vrai soi. Une prise de conscience de cette distinction nous permettra de cultiver les bons sentiments, et d'éviter de courir derrière ceux qui pourraient tromper.

- 2). Dans un court article sur « Rechercher le bonheur » Ronald Rolheiser dit que certaines questions clés que nous nous posons souvent sont : Suis-je vraiment heureux ? Est-ce que les gens m'aiment ? Ma vie a-t-elle un sens ? Rolheiser dit que ces questions sont valables mais fausses. Car, en ce qui concerne le bonheur, l'amour, le sens ne nous vient pas quand nous allons à leur recherche ; il nous vient plutôt comme un sous-produit lorsque nous essayons de nous oublier pour les autres. Ainsi, les questions authentiques à nous poser sont : est-ce que j'essaie d'apporter le bonheur dans la vie des autres ? Est-ce que je sors de moi-même dans l'amour ? Est-ce que je suis en train d'aider les autres à avoir un sens dans leur vie ? Lorsque nous allons dans cette direction, la première série de questions trouveront leurs réponses.
- 3). Dans l'annexe de son livre « Certain As the Dawn » (Certain Comme l'aube), Peter van Breemen distingue deux approches fondamentales de la vie chrétienne : l'approche moralisatrice et l'approche de la foi. Dans la première, la question la plus importante est celle de mon amour pour Dieu et pour mon prochain, telle que ce que je fais et comment j'aime. Dans la seconde approche, c'est l'amour de Dieu pour moi tel que je suis et pour mon prochain ; à savoir, comment je suis aimé, d'où jaillit mon action et mon amour. C'est indiqué, brièvement mais si bien, dans la première lettre de Jean, « nous aimons parce que Dieu nous a aimés » (1 Jn 4, 19).

DISCERNMENT

Deuxième Conférence

Mgr. Thottamkara Varghese, CM

Une Assemblée unie dans l'esprit du Christ

« Je suis le cep, vous êtes les sarments. Si vous demeurez en moi, vous porterez beaucoup de fruit »

(Jn 15, 1-8)

Mes chers confrères,

Après avoir discuté avec vous quelques principes de discernement, je vais suggérer quelques domaines contemporains de discernement pour la Congrégation dans son ensemble. En tant que membres de l'Assemblée générale 2016 de la Congrégation de la Mission, vous avez pris une grave responsabilité. Vous êtes chargé de participer à un processus de discernement communautaire pour le bien de la Congrégation. La Congrégation dans le monde entier, l'Eglise, et les pauvres de Dieu sont tous en train de voir comment vous allez répondre à ce grand appel et cette grande responsabilité. Vous pouvez et vous serez à la hauteur de l'événement. Ce faisant, vous accomplirez alors le mandat que Dieu, l'Eglise, et les confrères de vos Provinces vous ont donné.

Jésus, notre Maître et Vincent, notre Saint Fondateur et Père de la Congrégation, veulent que cette Assemblée soit menée selon l'esprit du Christ afin qu'elle puisse être un moment fécond de grâce pour l'Eglise, la Congrégation, et les pauvres qui sont notre part. Rappelez-vous que nous n'avons pas d'existence et d'identité en dehors de Christ. Vous participez à cette assemblée parce que le Saint-Esprit vous y a conduits. Rester attaché à Jésus ; chercher son esprit et sa volonté. Permettez à l'amour vivifiant du Christ de couler en et à travers vous. Permettez à la personne de Jésus de penser, réfléchir, parler et écouter à travers vous afin que vous puissiez produire le « fruit qui demeure » et que le Christ veuille de vous.

Détachez-vous de vos propres idées préconçues et engagez votre capacité de penser, réfléchir, discuter, écouter, parler, et délibérer dans

l'Esprit du Christ, afin que le Seigneur puisse penser, parler et agir à travers vous. Ne donnez pas vos capacités à l'esprit du mal comme on le voit dans celui qui sème la division et la discorde; ni à l'esprit humain, qui se manifeste dans l'égoïsme et la glorification de soi ; ni à l'esprit mondain de l'imitation aveugle de la culture dominante, y compris l'hédonisme et l'utilitarisme. Toutes ces choses vont vous distraire de vos préoccupations et vos devoirs.

Écoutez la voix du Seigneur qui vous parle dans votre conscience. N'écoutez pas d'autres voix qui vous bloquent à écouter de la voix de Dieu, à discerner et à vous donner plus à sa volonté. Rappelez-vous la grave responsabilité confiée à chacun de vous en tant que membres de l'Assemblée générale.

En tant que membres de l'Assemblée générale, vous servez le Seigneur, les confrères et les pauvres, ainsi donc :

- Avec une foi profonde en Dieu, demandez ce que Dieu veut de vous.
- Maintenez un esprit de prière et de discernement.
- Permettez à Dieu de vous guider et de vous mettre à l'épreuve.
- Soyez prêts à accepter et à adhérer à la volonté de Dieu, que sa gloire soit votre objectif principal

En tant que membres de l'Assemblée générale, vous **représentez l'église** et ainsi :

- Demandez-vous ce que l'église attend de vous.
- Maintenez un esprit d'obéissance aux autorités ecclésiastiques et à leurs enseignements.
- Recherchez les moyens de promouvoir le dialogue, le respect et la réponse aux besoins des Ordinaires locaux
- Etudiez et cherchez des conseils dans les documents de l'église.

En tant que membres de l'Assemblée générale, vous **représentez notre Congrégation**, et ainsi :

- Etudiez et discernez l'esprit du fondateur.
- Priez et discernez ce que vos confrères attendent de vous.
- Recherchez de nouvelles façons de préserver et de promouvoir le charisme vincentien.
- Maintenez l'esprit de nos Constitutions et cherchez des moyens pratiques de les accomplir.

Vous êtes les représentant des pauvres, et donc :

- Découvrez qui sont les pauvres que vous et vos confrères servent et découvrez quels sont leurs besoins
- Mettez en place des stratégies sur des nouvelles façons de servir et d'évangéliser
- Que le vrai bien des pauvres soit votre motif.

Comme des gens qui sont remplis de l'Esprit Saint, et qui représentent l'Église, la Congrégation et les pauvres, et surtout en bons chrétiens :

- Mettez de côté toute inclination à chercher des moyens égoïstes et mondains d'engagement
- Permettez que vos discussions soient animées par l'Esprit Saint et élevées là où le discernement de la volonté de Dieu est votre principale préoccupation.
- Qu'il y ait le respect de la liberté, du droit et de la dignité de chacun.
- Écoutez patiemment l'un l'autre, et assurez-vous que vous parlez de ce qui est bon et utile pour tous.
- Cherchez à comprendre les avantages et les inconvénients de chaque argument ou option.
- Évitez l'adaptation des idées préétablies qui empêcheront une véritable ouverture à l'Esprit Saint.

Mes chers confrères je vous encourage humblement, si vous voulez faire exactement ce que Dieu veut de vous, avant de prendre des décisions importantes s'il vous plaît faites ce qui suit en tant qu'individus et en tant que groupe :

- Priez Dieu de vous éclairer.
- Observez tous les détails.
- Libérez-vous de toutes les idées, les émotions et les attitudes préconçues qui pourraient influencer sur votre observation et décision.
- Soyez en mesure de faire la distinction entre la volonté de Dieu et vos impressions et désirs personnels.

Quelques Points Pratiques pour la Réflexion et le Discernement !

Je vous offre ces points pratiques pour vous aider dans votre réflexion et discernement. Ce sont quelques unes de mes idées, et bien sûr, vous pouvez prendre des questions similaires de pertinence contemporaine pour votre réflexion et discernement.

- 1). Est-il nécessaire de promouvoir une vision plus complète et globale de l'Église, de la Congrégation et des pauvres que nous servons ?

Il doit y avoir un effort conscient de tous à l'Assemblée de comprendre que par notre appartenance à la Congrégation, nous sommes membres d'une famille mondiale - la Congrégation de la Mission dans le monde, partageant le même charisme, la même vision et la même mission. Comme saint Paul nous le rappelle : « Car, nous avons tous été baptisés en un seul corps dans un même esprit, Juifs ou Grecs, esclaves ou hommes libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit » (1Cor. 12, 13). En tant que membres de la même famille, notre amour, notre souci et notre solidarité devrait s'étendre à tous les membres de la famille qui est notre Congrégation, indépendamment des Provinces et nationalités. Nous ne devons pas non plus faire des distinctions entre les pauvres. Les pauvres de Dieu sont partout, et ils ont besoin d'être servis.

Pour des raisons et des circonstances historiques, notre Congrégation, comme beaucoup d'autres, s'est développée en Provinces statiques compartimentées ; ce qui a conduit à une certaine indifférence et apathie les unes envers les autres. En conséquence, les Provinces situées dans la même région ou dans un même pays avaient à certains moments peu ou pas de coordination entre elles. En raison de facteurs sociétaux, économiques et sociaux, certaines Provinces ont existé côte à côte semblables à la parabole de l'évangile de Luc de l'« homme riche » et « Lazare ». Les murs ont été construits entre elles, ne permettant ni les ressources en personnel ni les ressources matérielles de circuler entre l'une et l'autre Province et de créer un équilibre. Elles devenaient étrangères l'une à l'autre, en dépit de notre désir de prêcher et de vivre dans la fraternité et la solidarité. Je reconnais que ces dernières décennies beaucoup a été fait pour combler cette lacune. Mais, je crois que nous, en tant que Congrégation, avons encore beaucoup à faire pour rattraper notre retard avec l'esprit de l'Évangile.

Ainsi vous pouvez vous poser les questions suivantes et prier là-dessus :

- Bien que les temps et les situations aient changé, avons-nous évolué dans notre compréhension de la nécessité de collaboration et de partage de ressources entre les Provinces et les régions ?
- Là où il y avait une fois des murs entre les Provinces, pouvons-nous construire maintenant des ponts de collaboration et de la communauté?
- Sommes-nous prêts en essayant activement de partager nos membres et nos ressources matérielles avec d'autres Provinces pour le meilleur service des pauvres?
- Puis-je sortir de ma propre perspective d'intérêt limitée de ma Province et élargir ma vision pour voir la Congrégation à partir d'une vision globale ?

2). **Avons-nous besoin d'un changement de perception et d'approche ?**

Ici, j'utilise comme image la parabole de l'ivraie et de la moisson dans l'évangile de Matthieu (Mt 13, 24-30). Ce que je veux dire c'est que la mauvaise herbe d'aujourd'hui peut devenir la moisson de demain. Permettez-moi de donner un exemple actuel.

Après le développement des médicaments à base de plantes dans le monde entier, l'agriculture et la vie des agriculteurs ont radicalement changé. Dans le passé, lorsqu'un agriculteur cultivait le blé, l'orge ou le maïs, si on voyait d'autres plantes dans le champ, on les considérait comme des mauvaises herbes et on les enlevait immédiatement. Mais après le développement des médicaments à base de plantes, les agriculteurs ont réalisé que certaines plantes qu'ils considéraient comme de mauvaises herbes et qu'ils arrachaient du champ étaient réellement des plantes médicinales précieuses. Cette prise de conscience les a fait cultiver ces plantes médicinales pour gagner plus. Aujourd'hui, lorsqu'ils cultivent ces plantes médicinales, si le blé ou le maïs pousse dans le champ, ils les considèrent comme mauvaises herbes et les enlèvent. Étonnamment, **la mauvaise herbe est devenue la moisson et la moisson est devenue la mauvaise herbe !** Donc, la réponse du maître dans la parabole de l'évangile « Laissez-les grandir ensemble... » Oui, laissez-les grandir ensemble jusqu'au moment où nous nous rendons compte que ce ne sont pas de mauvaises herbes, mais des plantes médicinales précieuses.

Ici, un changement de perception a changé l'attitude et l'approche des agriculteurs. La même chose est vraie dans de nombreuses Congrégations aujourd'hui. Les membres de certaines Provinces, ainsi que leurs idées, leurs opinions, les services et contributions étaient autrefois considérés comme des mauvaises herbes sans valeur. Maintenant, ils trouvent leur place dans la Congrégation comme de précieux trésors ! La bonne perception, le jugement et l'attitude seuls ont provoqué ce changement. Ainsi, je propose ce qui suit pour votre réflexion :

- Puis-je accepter l'autre personne, ses idées et ses visions comme un don à la Congrégation ? (Jn 17, 24) Ou bien je les vois comme de mauvaises herbes à ignorer immédiatement ou même à déraciner ?
- Puis-je respecter les opinions des autres, même si je ne suis pas d'accord avec eux ?
- Comment puis-je aligner mes idées et approcher mes confrères pour être en conformité avec l'esprit du Christ et la manière de Saint-Vincent ?

3). Quels sont les critères pour l'élection ?

Mes chers confrères, en termes de procédures d'élection, permettez-moi d'offrir quelques réflexions sur la base de ma propre expérience dans les précédentes Assemblées générales et de mon expérience de guider les Chapitres Généraux et Provinciaux de certaines congrégations religieuses dans le processus d'élection de leurs Supérieurs majeurs. J'ai appris que ces idées ont été très appréciées comme étant utiles pour leur processus électoral. Permettez-moi de parler de cette question sensible directement et clairement. Je crois que vous, mes confrères, serez en mesure de les accueillir en tant que personnes mûres.

La fonction clé d'une Assemblée générale est celle de l'élection du Supérieur Général et du Conseil. C'est un moment important de discernement, qui doit être fait avec le plus grand soin et prudence pour assurer que vous agissez avec l'esprit du Christ et en suivant le chemin de Saint-Vincent. Esprits mondains de la géopolitique, et la dynamique humaine de puissance et de prestige (pour soi-même, sa Province, ou une Conférence des Visiteurs) n'ont pas de place en ce temps de discernement de la volonté de Dieu pour la Congrégation. Animés par la charité fraternelle, fortifiés par la prière et le

discernement approprié, laissez le Saint-Esprit être votre guide et électeur pour le Supérieur Général et son Conseil.

Lorsque l'Assemblée générale délibère sur l'élection du Supérieur Général, la première question à se poser n'est pas qui devons-nous élire comme Supérieur Général. Avant cela, vous devez d'abord **définir les défis, les besoins et les priorités de la Congrégation au cours des 6 prochaines années**. Une fois que vous avez fait face à cette importante question, vous pouvez alors demander qui est la bonne personne pour guider la Congrégation maintenant, pour relever les défis, les besoins et les priorités que vous avez reconnus et définis comme étant la norme et la direction de la Congrégation pour les six prochaines années. Une fois que vous avez identifié le « Quoi », la réponse à « Qui » deviendra beaucoup plus claire à l'assemblée.

Donc, le **premier devoir** de cette Assemblée Générale est de **discerner, préciser et hiérarchiser** les défis et les besoins de la Congrégation aujourd'hui. Dans ce cas, vous pouvez vous demander,

- Quels sont les besoins du moment et les principaux défis auxquels la Congrégation fait face ?
- Quels domaines demandent une attention spéciale, un renforcement et une solidification ?
- Quelle direction la Congrégation devrait prendre au cours des prochaines années en particulier dans les domaines de la vocation, de la mission, de la vie fraternelle, de l'esprit et du charisme? (Tandis que vous discernez sur l'orientation future de la Congrégation, n'oubliez pas que l'avenir se trouve là où il y a des jeunes membres et où il y a des vocations).

Election : Après avoir identifié les questions ci-dessus, l'Assemblée peut procéder à l'identification de la personne et de l'équipe la plus apte à accomplir la tâche.

a. Qui est la bonne personne pour faire face aux défis et aux besoins ci-dessus ?

b. Quelles sont les qualités et les atouts nécessaires chez un Supérieur Général pour répondre à ces défis et besoins ?

c. Qu'est-ce qui me motive à proposer un nom spécifique d'un candidat à l'élection comme Supérieur Général ou membre du Conseil ? Est-ce le désir de Dieu ?

Lorsqu'on parle des qualités requises d'un Supérieur Général, on peut considérer certaines qualités essentielles requises telles que

l'amour pour la Mission, les pauvres, et la Congrégation; celle d'une personne attentive à discerner la volonté de Dieu, et d'une sagesse démontrée pour la suivre; prêt à faire face aux défis ; la prudence de défier les autres ; et le courage de prendre des décisions, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires. Bien sûr, c'est compréhensible de chercher le leadership chez un confrère avec quelques qualités connues pour répondre aux besoins et aux défis spécifiques identifiés par l'Assemblée. Et enfin, vous devriez considérer la nécessité d'une bonne santé physique, d'un équilibre psychologique, d'une force spirituelle et de la maturité missionnaire nécessaire pour quelqu'un qui est dans un ministère de leadership responsable.

Une fois que le Supérieur Général est élu, l'Assemblée procède à l'élection du Vicaire Général. Ici aussi, la principale considération ne doit pas être la nationalité, la langue ou l'origine ethnique, mais de trouver un confrère qui puisse compléter et améliorer les dons, les talents et les limites du Supérieur Général nouvellement élu. L'élection du Vicaire général montrera clairement à l'Assemblée les qualités et les atouts nécessaires chez les confrères qui serviront en tant que membres du Conseil Général comme équipe de collaboration. Le point le plus important est qu'ils devraient se compléter les uns les autres comme une équipe de collaboration parfaite.

J'espère que ce processus pourra vous aider en tant que membres de l'Assemblée générale à réfléchir sur ce qui peut aider le Supérieur Général nouvellement élu dans ses forces et ses limites, parce que nous tous ici partageons la même réalité humaine. Nous sommes tous des gens doués, mais aussi des gens qui ont des limites humaines que nous devons reconnaître. Voilà pourquoi se rassembler en tant que communauté de grâce qui discerne activement la volonté de Dieu, et être prêt à promouvoir la continuation de notre charisme doivent être votre objectif principal dans l'élection d'un Supérieur Général, du Vicaire Général et des membres du Conseil. Je prie pour que vous soyez bien guidés par le Saint-Esprit et que vous fassiez exactement ce que Dieu veut que vous fassiez.

Annexe

Ceci est une revue de ce que j'ai dit dans les deux conférences pour vous aider dans le discernement.

Les signes d'être dans la bonne voie de discernement :

- 1). Lorsque vous prenez une décision selon le plan de Dieu :
- 2). Vous jouirez de la paix, de la sérénité, du bonheur.
- 3). Vous êtes prêts à lâcher vos idées et à tenir aux idées données par Dieu.
- 4). Vous êtes prêts à assumer la responsabilité des décisions prises et à prendre des initiatives responsables pour les accomplir.
- 5). Vous sentez que Dieu a travaillé à travers vous et vous remerciez Dieu pour ce privilège.
- 6). Vous êtes prêts à adhérer au plan de Dieu, même si c'était contraire à votre désir.

Les signes d'être en dehors du plan de Dieu :

- 1). Agitation intérieure : cela peut signifier que Dieu essaie d'attirer votre attention.
- 2). Se sentir perplexe : Si cela se produit, attendez tranquillement, faites confiance que Dieu vous fera connaître sa volonté.
- 3). Déception : cela peut indiquer que Dieu essaie de parler à votre cœur et le rediriger d'une manière plus conforme à sa volonté.
- 4). Confusion : cela peut indiquer que vous n'avez pas encore pleinement discerné ou vous ne vous êtes pas donné à la volonté de Dieu.
- 5). Obsession ou factionnalisme : Ces deux comportements peuvent indiquer que vous vous laissez entraîner dans les manières de penser ou dans les associations qui n'avantageront pas la promotion du charisme de la Congrégation ou le bien de ses membres.
- 6). fraîcheur spirituelle : cela peut être un signe du retrait de la présence de Dieu.
- 7). Paroles ou actions imprudentes ou moins sages : signe d'absence de la volonté de Dieu dans la réalité concrète du fonctionnement de l'Assemblée générale.

Si vous ne trouvez pas la volonté de Dieu vous demander :

- Est-ce qu'un péché personnel ou un obstacle spirituel me bloque ?
- Ai-je un motif mitigé, ou est-ce que je rends difficile l'action de Dieu en moi ?
- Suis-je vraiment conduit par le Saint Esprit, ou est-ce que je compte trop sur moi-même ?
- Est-ce que j'ai déjà décidé de ce que je veux faire ?
- Est-ce qu'un parti pris ou un certain type de préjugé caché m'empêchent de chercher la vérité ?
- Est-ce que mes désirs sont si forts que discerner la volonté de Dieu devienne difficile ?
- Suis-je en train de négocier avec Dieu ? Ai-je tendance à agir prématurément ?
- Est-ce que je compte trop sur l'opinion des autres ?
- Suis-je trop influencé par mes émotions ou celles des autres autour de moi ?

6

RAPPORTS

Curie Generalice

Discours d'ouverture du Supérieur Général à l'Assemblée Générale 2016

G. Gregory Gay, CM

« Sans aucun doute, notre ressource la plus importante, ce sont les missionnaires, nos confrères ». Ces mots, partagés avec nous à la rencontre inter-Assemblées des Visiteurs à Mexico en 2007, venaient du fond du cœur du P. Hugh O'Donnell. Ils m'ont touché profondément et ont toujours guidé la vision avec laquelle j'ai essayé d'assumer ma responsabilité en tant qu'animateur de la Congrégation de la Mission et de la Famille Vincentienne.

Mes frères, c'est en tant que Supérieur général que je m'adresse directement à vous aujourd'hui, vous les délégués de cette Assemblée générale et vous les confrères de la Congrégation de la Mission. Ces douze années comme Supérieur général ont été pour moi une bénédiction, durant lesquelles Dieu m'a permis de voir, avec grande clarté, le dynamisme de notre charisme, exprimé de différentes manières et différentes cultures à travers le monde. J'en suis vraiment reconnaissant, et je peux affirmer que ce que j'ai donné a été très peu par rapport à ce que j'ai reçu.

J'ai de l'espoir pour la Congrégation de la Mission. Cet espoir repose sur la conduite permanente de l'Esprit Saint que nous, en tant que membres de la Congrégation de la Mission, par divers moyens, tels nos plus récentes Assemblées générales, cherchons à implanter. Les directives que nous recevons proviennent des discussions qui ont lieu pendant les Assemblées générales. Comme je l'ai dit clairement à mon Conseil dès le début, et répété tout dernièrement dans une évaluation que nous avons eue ensemble en Terre Sainte, le projet que nous avons réalisé n'est pas le mien. Nous avons toujours essayé d'être fidèles aux directives qui nous ont été données par l'Assemblée générale. Nous avons essayé d'assurer le suivi de ces directives, et maintenant nous laissons l'Esprit Saint continuer le travail avec la prochaine administration, le nouveau Supérieur général et son Conseil. Je les exhorte à donner suite, non pas à ce qu'ils veulent, mais à ce que la

Congrégation de la Mission veut. Ce sera évident dans les échanges que nous aurons ici, échanges qui ont débuté pendant les Assemblées domestiques et provinciales en préparation à cette Assemblée générale.

Notre thème est très clair. Nous célébrons les 400 ans de la naissance de notre charisme. Je ne parle pas de cela comme étant seulement la naissance de la Congrégation de la Mission, ou celle des Confréries de la Charité, connues aujourd'hui sous le nom d'AIC. C'est vraiment la naissance du charisme, de la vision de service et de présence dans l'Eglise qu'a eue saint Vincent, de l'évangélisation et du soin des personnes les plus défavorisées, que nous appelons, et je m'y réfère continuellement, « nos seigneurs et maîtres ». Je prie pour que nous soyons toujours leurs bons et fidèles serviteurs.

Nous sommes la Congrégation de la Mission. C'est notre nom. Cela signifie que notre mission est d'évangéliser et de servir les pauvres. Nous sommes appelés à suivre Jésus-Christ, l'Évangéliste. D'une certaine manière, et ceci est pour moi très important, notre nom devrait révéler notre identité. Il est regrettable que des noms populaires nous aient été donnés, comme « Lazaristes », « Vincentiens », ou « Paulinos », ou encore « Paúles ». Ils viennent du peuple, mais ils ne permettent pas d'identifier clairement ce que nous sommes comme l'indique notre nom, « Congrégation de la Mission », qui nous a été donné par saint Vincent de Paul. Ce point central de notre identité est à la fois international et missionnaire. Nous sommes une Congrégation internationale au service de l'Eglise à travers l'évangélisation, et c'est ce que nous essayons de cultiver dans nos divers apostolats.

Une autre façon de nous aider à approfondir notre sens de l'identité est de bien connaître nos Constitutions. Malheureusement, j'ai pu constater, au cours de mes visites à travers le monde, que de nombreux confrères ne connaissent pas les Constitutions et il est assez triste de réaliser qu'ils n'ont pas même de copies disponibles pour leurs étudiants au séminaire interne, etc. Comment pouvons-nous comprendre, ou même avoir une idée de ce que nous sommes, si nous ne connaissons pas notre règle commune de base, qui est contenue dans nos Constitutions ? Malheureusement, ce que je vois aussi comme un obstacle à grandir dans notre connaissance de ce que nous sommes comme Congrégation internationale et missionnaire, c'est que souvent nous sommes guidés par nos traditions. Je reconnais qu'il y a des traditions très saines que nous devons maintenir au sein de la Congrégation, mais il y en a d'autres que je considère comme malsaines et même contraires à nos Constitutions, et qui nous guident davantage

que ne le font nos Constitutions. Sans entrer dans les détails de ce sujet, puissions-nous connaître nos Constitutions et bien les connaître !

Puissions-nous bien connaître également les écrits de notre Fondateur, les documents qui ont été élaborés par nos Assemblées générales, les Supérieurs généraux et leurs conseils pour nous aider et nous guider à vivre plus profondément notre charisme ! Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue. Nous avons beaucoup d'informations à notre disposition, pour mettre au point notre propre formation permanente sur ce qu'est notre identité. Je pense que, peut-être, l'une des choses sur lesquelles nous devons nous concentrer de plus en plus c'est la fidélité à ce que saint Vincent de Paul nous enseigne. Si vous cherchez un bon prêtre de la Mission, trouvez un homme qui est prêt à approfondir le sens des cinq vertus caractéristiques dans sa vie. Vincent les a vues en Jésus. Elles étaient celles qui l'attiraient, peut-être celles dont il avait besoin pour grandir. Ces vertus caractéristiques nous identifient. Lorsque nous voyons un homme simple, un homme humble, lorsque nous voyons un homme gentil, doux, un homme prêt à se sacrifier, un homme zélé, nous pouvons dire : cet homme, est un prêtre de la Mission. Demandons au Seigneur de nous aider dans notre vie quotidienne, dans notre union avec lui dans la prière, dans l'expérience que nous faisons de lui dans les pauvres, à vivre plus fidèlement notre esprit, qui nous vient de nos vertus caractéristiques, nos Constitutions, et autres documents qui sont à notre disposition pour nous aider à grandir. Nous ne devons pas chercher ailleurs des matériaux plus importants, plus éclairants. Nous avons tout cela. Tout ce que nous devons faire c'est de les appliquer. Et nous pouvons le faire avec la grâce de Dieu.

Notre principal objectif tout au long de cette Assemblée, comme vous le savez depuis les Assemblées domestiques, est l'évangélisation et la façon dont nous pourrions mieux la réaliser dans ce monde où nous vivons aujourd'hui. Tous les grands thèmes que nous avons abordés dans les dernières Assemblées générales continuent d'être très présents dans cette Assemblée, que ce soit la collaboration dans la Famille Vincentienne ou la collaboration interprovinciale. Ce dernier thème comprend la reconfiguration et une volonté de vivifier notre esprit missionnaire en encourageant nos jeunes en formation à raviver en eux un esprit missionnaire, et à être prêt à aller au-delà des frontières de leurs propres Provinces.

Je dois dire, en toute sincérité, que l'un de mes plus grands défis a probablement été de promouvoir l'idée de Congrégation internationale dans un esprit missionnaire. Nous nous heurtons là à l'un de nos

plus grands obstacles qui est le provincialisme. Je le répète, le provincialisme. Comme je le vois clairement de temps en temps dans certaines Provinces, on a l'impression que nous ne sommes rien de plus qu'une vague fédération. C'est sans doute une réaction due au gouvernement de la Congrégation trop centralisé avant nos Constitutions de 1984. Nos nouvelles Constitutions, même si elles réservent une certaine autorité au Supérieur général et son Conseil quant à l'orientation à donner à la Congrégation de la Mission, restent toutefois faibles par rapport à notre « internationalité ». Certaines indications montrent encore, à certains moments, le peu d'importance accordé à ce qui se passe au niveau international. Cela se traduit par une mauvaise communication entre le Supérieur général ou le Secrétariat et certaines Provinces, en particulier les Visiteurs. Je dois admettre que, durant ces douze années comme Supérieur général, j'ai vu une certaine amélioration dans la communication de la part d'un certain nombre de nos Visiteurs. Cependant, un autre obstacle, à part le provincialisme, est l'état d'esprit fermé de certains, qui ne peuvent voir au-delà de la frontière de leurs propres Provinces, et ne peuvent nous voir dans le cadre d'une opération missionnaire internationale au service de l'Eglise à travers le monde.

Un des efforts pour promouvoir notre dimension missionnaire a été la mise en place des missions internationales. Durant mes douze années comme Supérieur général, nous sommes passés de trois missions internationales, qui ont débuté avec mon prédécesseur, le Père Robert Maloney, à dix missions internationales officielles. En outre, nous avons élargi notre présence dans l'une de ces missions internationales, la Tunisie, avec une nouvelle présence apostolique dont ce pays a le plus besoin. Nous espérons étendre notre présence au-delà de la Tunisie, en Mauritanie, avec la présence d'un ou plusieurs autres confrères. Il me plaît de voir cela comme un nouvel élan missionnaire en l'honneur de notre 400ème anniversaire.

Outre les sept missions établies durant le temps de mon généralat, il y a un espoir pour d'autres missions aussi. Sur une base expérimentale, nous allons ouvrir une nouvelle mission à Beni, Bolivie. C'est un merveilleux champ d'évangélisation, dans les jungles et les rivières de ce pays. Cette mission a été commencée par les Filles de la Charité, qui, par manque de personnel, se sont retirées. Nous avons deux candidats missionnaires qui vont y aller, au moins à titre expérimental, de septembre à décembre cette année. J'espère que nous serons en mesure de développer cette mission.

Nous avons une autre demande du Belize, un pays qui fait partie et non, de l'Amérique centrale, où les Filles de la Charité ont une mission. Les évêques nous ont demandé de participer à cette mission pour accompagner les Filles de la Charité et subvenir aux besoins pastoraux de la population.

Un autre site possible, que j'ai visité récemment au Brésil, est Tefé, Amazonie, où notre confrère, Mgr Fernando Barbosa, nous a demandé de commencer une mission. C'est l'un des diocèses les plus pauvres du Brésil, et nous voulons répondre là où l'on a le plus besoin de nous et où les pauvres sont les plus abandonnés. Tel est notre appel en tant que membres de la Congrégation de la Mission.

Parfois certains m'ont conseillé la prudence sur l'ouverture de nouvelles missions, mais vraiment, dans mon cœur je sens que les demandes que nous recevons sont souvent très clairement des zones où les gens sont abandonnés. Ils veulent entendre la Bonne Nouvelle et c'est notre vocation de partager cette Bonne Nouvelle avec eux.

Dans cette même ligne, je voudrais souligner un aspect que je considère très important, c'est notre façon de collaborer avec la Famille Vincentienne. Chaque mission qui a été ouverte, tant durant cette administration-ci que durant la précédente, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, a été le résultat d'un appel à la mission par quelque branche de la Famille Vincentienne. Par exemple, nous avons été invités à la mission internationale à Cochabamba, Bolivie, par MISEVI. Nos missionnaires laïcs nous ont écrit pour nous mettre au courant des grands besoins dans une paroisse voisine, et nous y avons répondu. Nous espérons avancer vers un autre lieu où des besoins se font sentir, parce que le travail a été bien fait jusqu'à présent. Une autre mission au Bénin, Afrique, a été une réponse à une demande des Sœurs de la Médaille Miraculeuse, une communauté de Slovanie, fondée par une Fille de la Charité. Un groupe de Sœurs de la Croatie est allé au Bénin. La communauté a maintenant des sœurs natives et commence à se développer. La demande des Sœurs est venue de l'évêque. Nous avons répondu à cette nécessité et nous avons maintenant trois confrères polonais. J'espère que cette mission grandira au fil du temps.

Le reste des missions a été une réponse aux demandes formulées, directement ou indirectement, par des Filles de la Charité, que ce soit en Alaska (Etats-Unis) ou à Punta Arenas, en Patagonie (Chili), ou au Tchad. Dans cette dernière, non seulement nous avons maintenant une paroisse missionnaire là où se trouvent les Filles de la Charité, mais

également la responsabilité du petit séminaire, avec l'aide de certains de nos missionnaires de la Province du Congo.

Trois confrères travaillent maintenant dans notre mission en Angola et d'autres sont invités à participer et à élargir cette mission, parce que les besoins sont énormes. Ma première visite à cette mission fut en réponse à une invitation des Filles de la Charité et de la Famille Vincentienne. Et au cours d'un rassemblement avec des membres de la Famille Vincentienne, un jeune homme de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul s'est levé et m'a dit : « Père, la seule branche de la Famille Vincentienne qui n'est pas présente ici en Angola, est la Congrégation de la Mission. Les besoins sont grands, comme vous pouvez le voir ». Je lui ai répondu : « Je vous promets que lorsque je viendrai vous visiter, d'ici les deux prochaines années, il y aura une mission ». Dieu merci, nous y sommes, et la mission se porte bien.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la mission mise en place par l'administration de mon prédécesseur, le Père Maloney, a été étendue pour inclure les îles Trobriand, ainsi que le diocèse d'Alotau-Sideia, où se trouve notre confrère, Mgr Rolly Santos. Nous voulons donner priorité aux besoins de l'Eglise et aux appels des évêques, mais surtout aux évêques de notre Congrégation. Il semble juste que nous les soutenions, comme nos frères, dans l'accomplissement de leur mission.

La promotion des missions internationales est un exemple de la façon dont nous pouvons approfondir notre sens de l'internationalité. J'avais des doutes sur le fait d'aller de l'avant ou non, c'est pourquoi ce thème a été inclus dans le questionnaire pour les Assemblées domestiques et provinciales. En vérité, je fus surpris par l'écrasante réponse soutenant la continuation des missions internationales. Maintenant, mes frères, c'est une chose d'affirmer l'importance de continuer, mais une autre d'y arriver. Il s'agit maintenant d'encourager les confrères dès les premières étapes de leur formation, de cultiver en eux cet esprit missionnaire, et de les exhorter à y répondre. Dans les différents endroits où nous avons des missions, elles sont constituées, pour la plupart, de confrères de différentes Provinces ; c'est cela la collaboration interprovinciale. Ce sont nos missions internationales. Ce n'est pas toujours facile, mais il vaut la peine d'apprendre à considérer les cultures non comme une différence, mais plutôt comme une expérience d'enrichissement.

Nous avons compris les difficultés et nous avons essayé d'y faire face en donnant une meilleure formation aux supérieurs de la mission, et en invitant les confrères à participer à des programmes de formation

en vue d'une préparation à ces missions. Nous ferions davantage dans cette ligne, si nous pouvions obtenir l'aide financière nécessaire pour préparer les missionnaires. Nous ne voulons pas que ce soit un fardeau pour les Provinces, mais plutôt une réalité que la Congrégation de la Mission devrait assumer. Développons le sens missionnaire et encourageons nos jeunes, dès les premières étapes de leur formation, à animer dans leur cœur un esprit missionnaire pour répondre aux appels, même au-delà de leurs propres Provinces.

Cela ne signifie pas que je ne reconnais pas le besoin de missionnaires dans chacune de nos Provinces. Le besoin est réel, mais pas dans tous les cas. Il y a des endroits où je pense que nous sommes trop à l'aise. Nous sommes trop installés. Nous sommes trop enfermés dans nos propres zones de confort. Le pape François le dit, et nous le disons depuis fort longtemps. Vincent de Paul lui-même l'a dit. Sortons de nos propres zones de confort, allons de l'avant, et allons là où l'Église a besoin de nous. La réponse écrasante des confrères qui ont ouvert leurs cœurs aux missions internationales et aux Provinces missionnaires a entraîné un changement de vie. Ils rapportent des expériences de conversion, de transformation et ce sont les meilleures expériences de leur vie en tant que missionnaires de la Congrégation de la Mission. Pour ma part, je peux dire la même chose. Ma vie a changé radicalement quand je suis allé dans notre mission de la Province orientale des USA, en République de Panama. Je me souviens de chaque année de ma présence là-bas qui a eu un grand impact sur ma vie, en m'appelant à un engagement plus profond à la suite de Jésus-Christ, évangéliste des pauvres. J'ai entendu cette histoire de beaucoup, beaucoup d'autres confrères, qui ont participé à des missions au sein de leur propre Province, ou dans l'une des missions internationales que nous avons établies. Allons de l'avant dans cette ligne. Dans notre tradition vincentienne, saint Vincent de Paul nous a enseigné que le Saint-Esprit est un feu. Je l'ai dit dans une homélie, le dimanche de la Pentecôte, dans la maison de la Congrégation de la Mission à Jérusalem, en présence de trois membres de la Province d'Orient et des Filles de la Charité de la région, ainsi que des membres de mon Conseil général. Nous avons besoin d'allumer ce feu en nous-mêmes pour nous faire bouger, pour nous lever et sortir, et nous donner vraiment selon notre appel.

Si nous sommes fatigués, si nous sommes épuisés, c'est parce que nous ne méditons pas pleinement sur l'expérience des pauvres que nous rencontrons, afin de trouver la force dans la grâce de Dieu qui

vient à travers la prière. Permettez-moi de le dire. Nous devons prier davantage. Chaque lettre aux confrères, après une visite canonique, mentionne la nécessité d'approfondir notre sens de l'union avec Jésus-Christ dans notre prière et méditation personnelle, ainsi que dans notre prière commune. Nous devons réfléchir sur notre expérience de Jésus-Christ dans les pauvres que nous rencontrons, et nous en nourrir. Pourquoi sommes-nous fatigués ? Peut-être parce que nous ne nous abandonnons pas assez à Jésus-Christ dans la prière afin qu'il puisse allumer le feu de l'amour en nous pour aller prêcher la Bonne Nouvelle à ceux qui ont le plus besoin de l'amour de Dieu.

Permettez-moi de passer à un autre défi que je vois devant nous en tant que Congrégation missionnaire internationale ; c'est celui de la nécessité de collaborer plus étroitement avec d'autres qui partagent notre charisme, et avec ceux qui évangélisent et servent les pauvres dans notre Église. Notre Fondateur, saint Vincent de Paul, et Louise de Marillac, étaient parmi les premiers à promouvoir la collaboration avec les laïcs en fondant les Confréries de la Charité, suivies par la Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité. En vérité, dès le début, ils ont travaillé ensemble, comme Famille Vincentienne, à la promotion de l'évangélisation. Pour ma part, ce furent 12 années de dur labeur, pour continuer ce que mon prédécesseur avait commencé. D'une façon ou d'une autre, nous nous sommes éloignés de ce sens de collaboration avec le temps. C'est sans doute parce que nous avons grandi, et chacune des branches a développé une attitude, à savoir : « Pourquoi avons-nous besoin des autres, quand nous pouvons tout faire avec notre propre force ? » Ces temps sont révolus, que nous soyons en nombre suffisant ou en décroissance. Nous avons besoin des uns et des autres comme Famille Vincentienne pour faire avancer le charisme que Jésus-Christ nous a donné par l'esprit de notre Fondateur, saint Vincent de Paul. Ce n'est plus d'actualité de vouloir être le centre d'attention, et de dire qu'une branche fait ceci et une autre cela. Nous faisons ce que nous faisons en tant que membres de la Famille Vincentienne au service de nos seigneurs et maîtres, les pauvres, afin de découvrir Jésus-Christ plus profondément en eux et de transmettre le message que nous le faisons ensemble.

Comme je l'ai répété partout où je suis allé, « Oui, le Supérieur général est l'animateur spirituel de la Famille Vincentienne, mais il le fait en collaboration avec tous les Responsables de la Famille Vincentienne à travers le monde ». Nous avons fait un grand effort au cours de ces douze dernières années, et en particulier ces six dernières,

afin d'inclure de plus en plus de membres qui vivent notre charisme dans la Famille Vincentienne. Ils veulent le faire. Ils sont enthousiastes à l'idée de faire partie d'une réalité plus grande que ce qu'ils sont. Il y a souvent eu des résistances de la part des branches plus traditionnellement établies, y compris nous-mêmes. Par conséquent, mes frères, allons de l'avant. Ouvrons nos bras à ceux qui partagent avec nous notre charisme. Donnons-leur la formation qu'ils recherchent. Encourageons-les à collaborer avec nous dans une mission commune, comme nous allons l'entendre dans cette Assemblée. J'ai demandé à un laïc, le Président de MISEVI-Espagne, de partager avec nous le point de vue des laïcs sur ce que cela signifie avoir une mission commune. Ils désirent travailler avec nous, pour réaliser ensemble la mission de Jésus-Christ, en évangélisant et en servant les pauvres.

Ce fut un long chemin. Il y a eu des hauts et des bas. Toutefois, la Commission pour la promotion du changement systémique, la Commission pour la collaboration au sein de la Famille Vincentienne et l'Initiative Haïtienne, mises en œuvre pour célébrer le 350ème anniversaire de la mort de saint Vincent et de sainte Louise, sont des signes que nous sommes en train d'avancer ensemble comme une famille.

Maintenant la grande question est : « Que doit-on faire de plus ? » La façon dont Vincent a influencé le changement et l'a entretenu fut en formulant des questions justes.

Il est temps maintenant de penser à une vision plus grande de ce vers quoi nous avançons – que sera le fruit de notre collaboration ou comme je préfère dire, de notre mission partagée, de l'accent mis sur le changement systémique ? Comment la Famille continuera-t-elle à être visible et efficace dans le monde ?

Comment faisons-nous la transition de notre réalité actuelle pour gérer le déclin vers une réalité qui permettra à notre évangélisation, notre service, notre spiritualité et nos valeurs de fleurir, grandir et durer ?

Et si nous parrainions un symposium se concentrant sur les 100 prochaines années de la Famille Vincentienne ? Il pourrait être constitué de la direction actuelle et des leaders d'hier qui peuvent apporter de la sagesse pour le soutenir. Nous pourrions susciter la contribution d'autres personnes importantes à l'intérieur et à l'extérieur de la Famille qui ont une vision globale et qui n'ont pas peur de l'articuler.

Et si nous créions « une ONG » vincentienne mondiale avec des filiales nationales couvrant les domaines de l'enseignement, de la santé et des services sociaux ? J'hésite à utiliser le terme ONG (Organisation Non Gouvernementale), parce que souvent nous comprenons mal ce qu'une ONG vraiment chrétienne, vincentienne de base pourrait réaliser. Néanmoins, je l'ai dit. Essayez de transformer votre compréhension à partir d'une perspective théologique vraiment vincentienne.

Je voudrais voir le regroupement des fonds patrimoniaux soutenir une telle entreprise et le transfert des actifs lui donner force. La Fondation Franz nous a encouragés à regarder vers la création d'un fonds méga-patrimonial dans cette optique. Je crois qu'aujourd'hui nous, comme une Famille prise collectivement, sommes probablement parmi les dix premières ONG dans le monde, mais nous n'avons pas pris le temps de le vérifier, encore moins d'utiliser notre influence pour obtenir une voix avec nos seigneurs et maîtres, dans des débats mondiaux sur la pauvreté.

Notre plus grand moyen de communication, « FamVin », commencé depuis plusieurs années avec la vision de John Freund se poursuit maintenant avec le travail du Père Aidan Rooney. C'est une tentative pour nous rapprocher d'une manière significative en utilisant les médias sociaux. Il est incroyable qu'au cours de mes visites, lorsque je demande à nos candidats comment ils ont appris telle nouvelle concernant la Congrégation de la Mission, certains me disent, « sur Internet » ou « sur votre site » ou « par Facebook ». Le contact se fait par les médias sociaux. Il s'agit pour nous d'en tirer parti et de promouvoir l'évangélisation des pauvres par notre charisme, avec le reste de notre Famille Vincentienne. Je prie afin que cela continue, car ce n'est pas une option, mais une obligation. Du moins, nos Constitutions nous engagent à travailler à la promotion de la Famille Vincentienne, mais par-dessus tout, c'est la meilleure façon, la plus importante et la plus efficace d'être fidèles à notre charisme d'évangélisation et de service des pauvres. Je pense avoir assez dit que nous, en tant que Congrégation missionnaire internationale, c'est en collaborant avec les autres dans une mission commune que nous ferons progresser notre charisme.

Je voudrais parler un peu de mes espoirs pour le nouveau Supérieur général et ses Assistants. Il n'y a rien dans nos Constitutions qui décrit le rôle d'un Assistant général, à part la nécessité d'effectuer les visites canoniques, de participer aux réunions du Conseil général,

et de vivre à la Curie généralice à Rome. Mais au cours de ces douze ans, j'ai essayé de diminuer la centralité du Supérieur général en facilitant une plus grande participation des Assistants généraux dans nos diverses responsabilités. Voilà pourquoi j'ai demandé, avant même d'être élu Supérieur général en 2004, un Assistant général de plus. A la dernière Assemblée générale, en 2010, nous avons pu obtenir ce cinquième Assistant. Considérant les différentes responsabilités attribuées aux Assistants généraux pour aider le Supérieur général dans l'animation de la vie de la Congrégation de la Mission et de la Famille Vincentienne, il est nécessaire d'avoir cinq Assistants généraux, dont l'un est le vicaire général. J'espère que nous continuerons à choisir les membres qui représentent la présence géographique de la Congrégation dans le monde. Nous devons être très conscients des lieux où notre présence est en croissance, dynamique, jeune, et qui, par conséquent, exige davantage d'accompagnement.

Nous savons, d'après les statistiques, que notre plus grande croissance est en Asie, en particulier au Vietnam et dans nos deux Provinces de l'Inde. Également en Afrique, surtout dans notre Province du Nigeria et notre nouvelle Vice-Province du Cameroun, ainsi que dans notre Province du Congo. Nous commençons à croître même dans nos missions internationales. Aux îles Salomon, la formation des candidats, attirés par le charisme du service des confrères, a été prise en charge par la Province de l'Océanie. De même pour la mission internationale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous espérons que ses membres puissent être formés avec l'aide et le soutien de la Province des Philippines. Dans un désir de renforcer notre présence, nous avons besoin d'un nombre suffisant d'assistants pour accompagner ces différentes zones géographiques.

Il est clair dans nos Constitutions, et je suis d'accord, que tous les Assistants généraux sont des Assistants généraux avec le Supérieur général de la Congrégation de la Mission. Il n'y a pas un Assistant général pour l'Afrique, ni un pour l'Asie. Mais, en raison des similitudes culturelles, c'est un avantage d'avoir cette présence au Conseil général afin de nous aider à comprendre et à discerner, pour que les décisions prises soient les meilleures pour cette région particulière du monde. Et cela réussit, surtout quand l'Assemblée générale choisit des candidats qui ont vraiment le cœur et l'esprit ouverts à l'internationalité de la Congrégation et la volonté de servir toute la Congrégation.

Dans cette dernière administration, quelques-unes des différentes responsabilités assignées au Conseil ont été importantes. Assisté du

Secrétaire général et du Procureur général, le Père Javier Álvarez, Vicaire général, nous a aidés dans ce que nous considérons être une de nos plus grandes Provinces, c'est-à-dire, les confrères en dehors de la Congrégation ou en situations difficiles. Nous devons veiller à prendre bien soin des confrères, parce que, comme je le disais au début, ils sont notre plus grande ressource.

Nous continuons aussi avec un Assistant général responsable de nos missions internationales qui, en collaboration avec l'Économiste général, s'occupe de la distribution de notre « Fonds Mission ». La priorité est toujours donnée à nos missions internationales, ainsi qu'aux Conférences des Visiteurs d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, dans ces régions du monde en voie de développement.

Le P. Stanislav Zontak a été le responsable de la formation continue au sein de la Congrégation. Il est la personne de liaison pour le programme du CIF et le programme des bourses d'études pour les confrères qui viennent étudier à Rome. Il a fait un excellent travail. Cependant, dans notre dernière évaluation est née l'idée avec laquelle je suis entièrement d'accord, qu'il y ait un Assistant général, officiellement nommé comme responsable de la formation, en collaboration avec le Supérieur général et le reste du Conseil, pour approfondir notre formation dans la Congrégation de la Mission. C'est l'un de nos plus grands besoins. Nous manquons de formateurs et nous avons besoin d'une bonne formation pour accompagner nos candidats. Nous voulons avancer de plus en plus vers la collaboration interprovinciale ou même internationale pour la formation de nos candidats, afin de briser ce sentiment de provincialisme et développer un sens encore plus aigu, non seulement de l'interprovincialité, mais aussi de l'internationalité de la Congrégation. Par conséquent, je demande que cette idée soit prise en considération. Nous parlerons de ce sujet pendant l'Assemblée.

Un des Assistants généraux, le P. Eli Chaves, a fait un travail formidable en accompagnant avec moi la Famille Vincentienne. Toutefois, afin de donner une plus grande croissance à la Famille Vincentienne, nous avons séparé le Bureau de la Famille Vincentienne de la Curie généralice à Rome, pour le rendre indépendant. Il fonctionne, au moins pour les deux prochaines années, à Philadelphie, sous la direction du P. Joe Agostino, qui est ici présent. En outre, il y a un autre confrère, le P. Flavio Pereira, dont les services ont généreusement été offerts à la Congrégation internationale par la Province d'Amérique Centrale. Ceci est évidemment un projet en

collaboration avec la Famille Vincentienne et l'aide des Filles de la Charité, Sœur Marge Clifford et, espérons-le, d'autres collaborateurs.

L'idée a germé de donner une plus grande autonomie à la Famille Vincentienne, toujours sous la direction, la supervision et l'animation spirituelle du Supérieur général, afin d'aider chacune des différentes branches, comme je l'ai mentionné, à grandir dans la collaboration et à faire avancer le charisme, d'autant que nous célébrons les 400 ans de notre présence dans le monde. Sans doute pour aider à diminuer le fardeau ou les responsabilités du Supérieur général, qui accompagne au moins trois branches dont il est directement responsable en tant que directeur général, il serait peut-être judicieux que les Assistants généraux aident le Supérieur général en accompagnant une ou les trois branches à leurs réunions. Ces branches, la JMV, l'Association de la Médaille Miraculeuse et MISEVI, reconnaissent l'importance et la nécessité de la présence du Supérieur général ou son délégué.

Une autre responsabilité donnée à l'un des Assistants généraux est la relation avec les organismes en dehors de la Congrégation. L'Union des Supérieurs Généraux a un comité bien développé de Justice, Paix et Intégrité de la Création, dans lequel nous devrions être très actifs et participatifs. Un Assistant général accompagne ou sert de lien avec notre représentant des Nations Unies. Le P. Joe Foley a très bien assumé ce rôle pendant de nombreuses années ; il a été remplacé récemment par un jeune confrère colombien, de la Province de l'Ouest USA, le P. Guillermo Campuzano. Le P. Guillermo continue, en tant que notre représentant à l'ONU, l'expansion de notre force et de notre présence par l'adhésion à un autre niveau plus important, en nous permettant de contribuer à des décisions qui pourraient profiter à ceux qui vivent dans la pauvreté.

L'Econome général a comme responsabilité d'être notre lien avec l'Office de Solidarité Vincentienne qui, sous la direction du P. Miles Heinen, a fait un beau travail au cours de ces dernières années, en particulier durant les six dernières années de cette administration. Comme vous pouviez vous en rendre compte par la correspondance que vous avez reçue du Supérieur général, les dons ont diminué, et nous n'avons donc pas été en mesure de financer régulièrement les micro-projets qui ont été présentés à l'Office de Solidarité Vincentienne. Cependant, nous essayons de le renflouer, et même de mettre en place la base pour le fonds de l'Office de Solidarité Vincentienne en général. Nous avons sollicité la collaboration non seulement de quelques Provinces choisies qui, dans le passé, ont été

d'un grand soutien à l'Office de Solidarité Vincentienne, en particulier les Provinces des États-Unis. Nous avons également sollicité l'aide d'autres Provinces qui pourraient ne pas avoir beaucoup de ressources économiques, mais qui peuvent être en mesure de contribuer et d'agir d'une manière que nous appelons la solidarité. Je veux être très simple et clair. À mon avis, et selon nos Constitutions, l'aide économique que nous apportons à nos Provinces en développement n'est pas une question de générosité mais de solidarité. Par conséquent, selon notre Statut fondamental sur la pauvreté, nous sommes appelés à nous assurer qu'il n'y ait pas de différences entre nous en tant que membres de la Congrégation de la Mission. Je l'ai dit et je le répète ici, c'est une chose très triste de faire des distinctions entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas. Ces différences ne devraient jamais exister dans la Congrégation de la Mission. Nos efforts pour aider les uns et les autres à accomplir notre mission fidèlement doivent être démontrés dans la solidarité, non seulement par des moyens financiers, mais aussi par le partage des missionnaires disponibles qui pourraient aller là où ils sont appelés pour aider une Province ou une mission internationale. Voilà ce qu'est la solidarité, et notre Économe général vous en dira davantage à ce sujet.

J'arrive à la fin de ce discours d'ouverture. Permettez-moi de répéter ce qui a été mon expérience lors de ces 12 dernières années, et ce que je vois comme défis pour nous dans l'avenir.

Certains se plaignent que nos effectifs sont en baisse ; c'est vrai en certains endroits dans le monde mais non dans d'autres. Mon espoir est que notre objectif ne soit pas le simple maintien du statu quo, mais que nous soyons plus charismatiques. Encourageons la créativité, elle permettra à la Congrégation de croître. Peut-être est-il temps pour ceux de l'hémisphère nord de se laisser évangéliser par ceux de l'hémisphère sud ? Même si le plus grand nombre de missionnaires vient de l'Europe, c'est l'une des zones qui a le plus besoin d'évangélisation en ce moment. Les besoins sont grands partout où nous sommes présents. J'espère que nous garderons vivant notre appel pour répondre à ceux qui ont besoin d'entendre la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

En conclusion, je vous encourage, en tant que membres de cette Assemblée générale, à vous préoccuper du Supérieur général et son Conseil, et à ne pas vous concentrer uniquement sur le Supérieur général. Un homme seul ne peut faire ce travail ni le réaliser efficacement. Nous avons besoin d'un Supérieur général et d'un

Conseil qui soient collaboratifs, prêts à ouvrir leurs cœurs à une plus grande connaissance de chacune de nos Provinces et à travailler en collaboration avec notre Famille Vincentienne. J'encourage les relations en profondeur. Nous recommandons au Supérieur général et son Conseil de faire en sorte que les Assistants généraux visitent plus fréquemment les différentes Provinces. Cela leur permettra de connaître la réalité de la Province, des membres et de leurs préoccupations. Ils peuvent y retourner plus tard pour faire la visite canonique. Je sais que c'est beaucoup pour une période de six ans, mais c'est faisable. Ainsi, ils pourront recueillir des informations et réfléchir ensemble, ce qui leur permettra de prendre des décisions pour le bien des Provinces, pour le bien des missions internationales et pour le bien de la Congrégation de la Mission dans sa mission commune, ensemble avec la Famille Vincentienne.

Du Secrétaire Général

Giuseppe Turati, CM

Introduction

Au programme de l'A.G il y a un espace réservé à la conférence du Secrétaire général. Celle que j'ai préparée propose trois objectifs :

- d'abord, présenter quelques données statistiques pour que les membres de l'Assemblée générale puissent avoir une vision globale et réaliste de la situation de la Congrégation dans sa totalité et dans quelques-unes de ses importantes dynamiques internes ;
- en second lieu, présenter brièvement les instruments utilisés pour recueillir ces données ;
- en troisième lieu, donner quelques informations pour une bonne communication entre la Curie Généralice et les Provinces.

A partir de ces objectifs, je diviserai mon intervention en trois parties.

- 1). Les données statistiques relatives à la Congrégation dans sa totalité et dans quelques-unes de ses articulations (Provinces, Conférences, Continent)
- 2). Les instruments à notre disposition pour recueillir et analyser des données (catalogue imprimé et en ligne ; en plus une base de données à l'usage interne de la Curie Généralice)
- 3). Quelques brèves informations pour une communication efficace entre la Curie Généralice et les Provinces.

1. Données statistiques

1.1. *Données relatives aux personnes*

1.1.1. *Nombre total des membres.* Les membres de la Congrégation au 31 décembre 2015 étaient 3187. La comparaison de cette donnée avec celle de la précédente Assemblée générale (2010) montre une baisse totale de 112 membres, avec une diminution au pourcentage d'environ 3,4% et une diminution moyenne de presque 20 confrères par an.

1.1.2. *Par le status des membres.* En détaillant le nombre total en fonction du *status* des membres on a les données suivantes: 34 évêques

dont 2 cardinaux, 2919 prêtres, 50 diacres dont 3 permanents, 141 frères incorporés, 43 séminaristes déjà incorporés. À ceux-ci qui sont les membres effectifs appartenant à la Congrégation, il faut ajouter 227 séminaristes admis, 168 séminaristes au séminaire interne, 474 aspirants, pour un total de 869 jeunes en recherche de la vocation.

1.1.3. *Par Conférence.* La répartition des membres par Conférence démontre :

- La répartition des confrères dans le monde,
- le *trend* de la Congrégation durant ces dernières années (là où elle diminue et là où elle augmente).
- A l'aide de quelques graphiques nous pouvons visualiser la répartition synchronique et diachronique par Conférence.

Nous devons nous rappeler qu'en 2010 le Vietnam faisait partie de la CEVIM (comme Région de Paris) et maintenant de l'APVC (comme Vice-province autonome).

1.1.4. *Par Continent.* Si nous détaillons les données par Continent, nous avons les données suivantes : dans ce cas, le choix a été fait d'attribuer les Régions aux Continents où elles se trouvent. Par exemple, le Rwanda-Burundi et le Cameroun (qui au 31 décembre 2015 étaient encore une Région de la Province de Paris) ont été comptés en Afrique.

1.1.5. *Les Absents.* Une Base de Données (BD) disponible à la Curie Généralice permet de connaître cette donnée en temps réel, soit en termes absolus, soit par Province soit par typologie d'absence (v. BD « absents »). Au 31 décembre 2015 les absents étaient 178, ainsi répartis : 25 avec la permission de leur Visiteur (C. 67), 7 avec la permission du Supérieur général (C.70), 17 *ad experimentum* en vue de l'incardination dans un diocèse, 128 absents illégitimes et un cas particulier (un confrère a disparu et n'est plus jamais réapparu).

1.1.6. *Les Sorties.* De 2010 à 2015 (dans l'arc de six ans) 133 confrères sont sortis, ainsi subdivisés : 13 par dispense accordée par le Supérieur général, 42 pour l'incardination dans un diocèse, 41 a été renvoyés dont 30 ipso facto et 11 avec procès, et 37 ont reçu la dispense *ab omnibus oneribus* (AOO) du Saint Siège.

Une Base des Données disponible à la Curie nous permet de les classer par type de sortie ou par Provinces auxquels ils appartenaient respectivement (v. DB « sortis »).

- Une donnée qui me semble importante est que sur 133 confrères sortis, ceux qui ont quitté la CM pour s'incardiner dans un diocèse ont été presque 7 par an : cette donnée est un indice de faiblesse du vœu de stabilité et donc du sens d'appartenance.
- Les renvois *ipso facto* (en général pour avoir contracté mariage ou attenté de le faire) en sont 30 (donc 5 par an) : cette donnée est également un indice de faiblesse par rapport au vœu du célibat.
- Les renvois après deux admonitions (procès de renvoi entamé d'une façon générale pour violation du vœu d'obéissance) sont relativement peu (ils sont 11).

Les laïcisations en sont 37, mais la donnée doit être interprétée ainsi : 37 sont les laïcisations qui ont conduit des confrères, qui nous appartenaient encore, à laisser la CM. À ceux-ci ont été ajoutés 15 autres dispenses AOO accordées par le Saint Siège à des confrères qui étaient déjà sortis de la CM, donc pour un total de 52 dispenses AOO (c'est-à-dire laïcisation).

Le nombre total est haut, grâce aussi à l'effort fait par quelques Visiteurs pour résoudre des situations qui traînaient depuis des années, voire des décennies.

N.B. Je voudrais profiter de l'occasion pour souligner l'importance que soient communiqués, par les Provinces, avec exactitude et rapidité les données relatives aux absences et aux sorties, autrement les données à disposition du SG et de son Conseil, ou qui sont présentées par des occasions comme celle-ci, ne seront pas exactes et leur interprétation en sera facilement faussée.

1.1.7. *Les Défunts*. Les défunts durant ces six dernières années ont été 395, avec une moyenne d'environ 65 par an.

1.1.8. *Les nouveaux incorporés*. Durant les six dernières années, 391 nouveaux membres incorporés ont été signalés par les Provinces, subdivisés ainsi par Conférence : APVC 120, CLAPVI 102, COVIAM 82, CEVIM 63, NCV 24. Nous pouvons remarquer que s'il n'y avait pas de sorties et de renvois, incorporés et défunts s'équilibreraient.

1.2. Données relatives à l'organisation institutionnelle

Division interne. La Congrégation est organisée par Provinces, Vice-provinces, Régions et maintenant il y a aussi une maison canonique qui dépend directement de la Curie Généralice (comme les Missions internationales). Nous disposons d'une Base de Données (v.

BD « TERRITOIRES ») qui nous montre facilement que nous avons 41 Provinces actuellement, 5 Vice-provinces, 8 Régions, une maison dépendant directement de la Curie (depuis le 1^{er} août 2015 la Hollande n'est plus une Province, mais une maison dépendant directement de la Curie Généralice).

1.2.2. Nous disposons aussi d'une Base de Données (v. BD « MISSIONS »), qui nous donne un tableau de notre présence dans les missions, même s'il n'est pas facile d'avoir des critères sur lesquels sont aujourd'hui les terres de mission : nous en avons dressé une liste de 20 dont 10 missions internationales, qui dépendent directement du Supérieur général.

1.2. Quelques brefs commentaires sur les données statistiques

1.3.1. En ce qui concerne les personnes, la baisse numérique n'est pas significative : le trend commencé depuis des décennies continue, on voit la baisse dans l'hémisphère nord et la croissance dans l'hémisphère sud. Cela signifie que continue le processus de déplacement de notre présence vers le sud de la planète. Ceci comporte au moins deux gros défis :

- comment stopper le phénomène de la baisse des vocations dans les Provinces dont le nombre est en diminution ;
- comment assurer une formation adéquate dans les Provinces qui ont beaucoup de vocations.

1.3.2. Crises vocationnelles ? Un sujet que l'on discute souvent et est-ce juste ou non de parler de « crise vocationnelle » dans la Congrégation. Si nous nous laissons guider par des nombres, plus que par des lieux communs, nous devons conclure que dans la Congrégation il y a des changements numériques, mais pas de crise vocationnelle. Si nous comparons le nombre total des membres *incorporés* (3187) avec le nombre total des membres *admis* (soit ceux-là qui sont en train de faire le séminaire interne soit ceux-là qui l'ont déjà fait et qui ne sont pas encore incorporés) plus les *aspirants*, nous voyons que le total des admis et des aspirants est de 869, donc presque un tiers des incorporés : ceci est une donnée encourageante pour le futur de la Congrégation.

1.3.3. Une autre réflexion relative aux personnes concerne les *confrères absents*. Ils sont 178 actuellement : ils ne sont pas peu. Par contre ils sont peu ceux-là qui, d'une situation d'absence ou de

difficulté, réintègrent la communauté. Cette donnée suscite deux questions :

- Que faut-il faire à l'étape de la formation initiale et permanente pour renforcer le vœu de stabilité ?
- Comment accompagner les confrères en difficulté et les aider à rester fidèles à la vocation ?

1.3.4. En ce qui concerne les institutions, *un processus de reconfiguration* interne et entre Provinces a déjà commencé et se poursuivra encore dans les prochaines années, durant lesquels il y aura des variations continues, de façon prévisible, sur le nombre et sur la typologie juridique des diverses subdivisions entre Provinces, Vice-provinces et Régions.

2. Instruments de catalogage.

Aujourd'hui la Congrégation dispose de deux instruments de recueil et de renseignements sur les données personnelles et statistiques.

2.1. *Le catalogue imprimé*

2.1.1. Il est connu de tous les confrères pour sa tradition séculaire (le catalogue imprimé le plus ancien que j'ai trouvé au Secrétariat général remonte à l'année 1874). Il est certainement très pratique et utilisé par une grande majorité de confrères.

2.1.2. Il a malheureusement quelques limites : a) il est très coûteux : pour sa réalisation et l'expédition, le coût total de la dernière publication a été au-delà de 20.000 euros (environ €15 000 pour l'impression et les autres €5 000 pour l'expédition aux Provinces) ; b) A peine publié, le catalogue est déjà « vieux », parce que les changements dans la Congrégation arrivent en continuité, soit pour les personnes soit pour les maisons ; c) l'expédition n'est pas toujours facile : quelques Provinces n'ont jamais reçu les catalogues qui leur ont été expédiés, donc ils ont été perdus (en outre, certains pays imposent une taxe sur leur valeur). Ces limites n'ont pas empêché que la majorité des confrères aient demandé au Supérieur général de continuer la publication, tandis que la dernière Assemblée générale avait cru plus opportun d'introduire un catalogue en ligne. La reprise de l'impression du catalogue, qui avait été interrompue, a été une première nouveauté pour les six ans qui se terminent. Pour essayer de réduire les dépenses

pour l'impression du catalogue, nous avons cherché récemment un imprimeur plus économique et nous l'avons trouvé chez l'Édition *La Milagrosa* de Madrid.

2.2. *Le catalogue en ligne*

2.2.1. Le catalogue en ligne a été introduit après la dernière Assemblée générale et, après de nombreuses difficultés pour l'ajuster aux exigences propres de la Congrégation, il est aujourd'hui efficace et mis à jour en temps réel, évidemment selon les informations que nous recevons. C'est la deuxième grande nouveauté de ces six dernières années.

2.2.2. Celui-ci également a quelques limites :

- le premier est qu'il n'est pas facile d'accès pour tous, en particulier pour celui qui n'a pas l'habitude de travailler à l'ordinateur comme les confrères plus âgés, ou pour celui qui n'a pas facilement accès à l'internet (comme dans les pays où la connexion n'est pas bonne) ;
- la mise à jour effective des données dépend évidemment de la rapidité avec laquelle les Provinces signalent les changements de telles ou telles données (certaines sont très efficaces, d'autres moins, et certaines autres laissent plutôt à désirer).

2.2.3. Il y a cependant quelques avantages considérables :

- le premier est que, au moins pour les Provinces qui communiquent rapidement les changements, leurs données sont à jour (et je crois pouvoir dire que, le nombre de ces Provinces est en train d'augmenter tout doucement) ;

2.2.4. le second avantage est que, si le catalogue en ligne est bien utilisé (au moins par les secrétaires provinciaux) il pourrait devenir la base du catalogue imprimé. En d'autres mots, je souhaite qu'à l'avenir on puisse partir des données à jour du catalogue en ligne pour créer le catalogue imprimé, avec des avantages évidents en termes de temps, d'argent et aussi de produit final, car les données seraient plus à jour et le catalogue pourrait être imprimé périodiquement (par exemple, tous les six mois) peut-être même directement des Provinces.

2.3. *Démonstration de la manière d'y accéder et d'utiliser le catalogue en ligne (s'il y a du temps et accès au réseau)*

Il suffit de mémoriser trois choses :

- L'url : cmdb.cmglobal.org

- Son propre ID qui en général se crée avec le nom de famille suivi de la première lettre du nom (ex. turatig)
- Le mot de passe que chacun crée librement suivant quelques critères qui sont indiqués. Celui qui n'a pas son propre mot de passe ou qui ne l'a pas encore, peut s'adresser au Secrétariat général qui se chargera de le lui en envoyer.

2.4. Programme de protocole

2.4.1. Une troisième grande nouveauté des six dernières années qui se terminent a été l'introduction d'un programme de protocole informatique. Lorsque j'ai commencé mon service en janvier 2011 au secrétariat général, il n'y avait aucun programme informatique pour l'archivage des documents.

2.4.2. Avec le consentement du Conseil général il a été décidé d'acheter un paquet de quatre programmes qui permettraient l'archivage informatique de toute la documentation des archives courantes (Protocollon) des confrères individuels (Personam), des archives historiques (Archivium) et de la bibliothèque (Librum).

2.4.3. Une telle introduction a augmenté la quantité de travail, dû surtout à l'insertion des données, mais elle offre l'avantage de faciliter la recherche des documents à une date éloignée de la date de leur création.

2.5. Changement de personnel

2.5.1. Les nouveautés introduites ont changé les exigences du travail du Secrétariat qui a connu un renouvellement du personnel. D'abord je signale l'arrivée d'un confrère comme Vice-secrétaire et responsable de la revue Vincentiana, c'est le P. Álvaro Mauricio FERNÁNDEZ MONSALVE (Colombien). Sa présence assure, entre autres, le travail ininterrompu du Secrétariat durant toute l'année, chose qui ne pouvait être assurée par une unique personne responsable du Secrétariat. Aussi le retour au Secrétariat de Sr Ann Mary, Fille de la Charité, a enrichi le staff avec sa compétence et sa langue maternelle (l'anglais), rendant en outre possible la réduction d'un membre salarié du staff précédent, avec une épargne économique considérable.

3. La communication entre la Curie Généralice et les Provinces

Je voudrais rappeler brièvement maintenant quelques éléments qui, à mon avis, sont importants pour assurer une bonne relation entre le Curie Généralice et les Provinces.

3.1. *L'utilisation des adresses officielles de la Curie*

3.1.1. Les adresses officielles de la Curie sont deux :

cmcuria@cmglobal.org et *secgen@cmglobal.org*. En général il convient d'utiliser une de ces deux adresses pour toute la correspondance entre les Provinces et la Curie Généralice. Le Secrétaire général imprime et transmet toute la correspondance reçue au Supérieur général. En cas d'urgence, il la transmet immédiatement par courrier électronique si le SG est absent.

3.1.2. *Pourquoi envoyer à la Curie ?* Si on écrit personnellement au Supérieur général, celui-ci, d'une façon générale, transmet les courriels au Secrétaire général pour la mise aux archives, mais parfois les pièces jointes ne suivent pas. Donc, lorsqu'on écrit directement au Supérieur général il est bon d'ajouter également un Cc à une des deux adresses officielles, afin que toute la documentation soit conservée aux archives (sauf les communications strictement personnelles, qui sont généralement rares).

3.1.3. *Comment écrire ?* S'il s'agissait des documents d'une certaine importance, il serait mieux de les envoyer en pièce jointe sous format pdf : les programmes du courrier électronique sont les instruments pour l'envoi, comme l'enveloppe et les timbres (personne n'envierait une lettre ouverte sans enveloppe, en mettant un timbre sur la lettre. Le contenu d'un pdf (qui est comme une photo) se conserve mieux qu'un simple courriel.

3.2. *L'importance d'indiquer exactement l'objet de la communication*

3.2.1. En général, on sous-estime l'importance d'indiquer avec précision l'objet des courriels. En réalité, lorsqu'à un moment éloigné de l'envoi d'un courriel, on cherche à le récupérer, si l'objet de celui-ci est bien spécifié on le trouve facilement, par contre si l'objet porte des renseignements vagues (comme : lettre pour le Supérieur général ou salutations...) il sera impossible de le retrouver.

3.3. *Communication des données et des informations personnelles*

3.3.1. Si la Curie dispose dans sa Base de Données des adresses de courrier électronique et des numéros de téléphone portable des

confrères à titre individuel, ceux-ci peuvent être contactés facilement et rapidement par le Supérieur général, quand il y a une nécessité. Il est bon que chaque confrère ou le Secrétaire provincial communique de telles données, en indiquant si le confrère désire qu'elles soient publiées sur le catalogue en ligne ou s'il préfère que ce soit réservé à la Curie.

3.3.2. Il y a aussi le *curriculum vitae* des confrères qui est conservé dans les archives de la Curie. Il arrive parfois que le Supérieur général en ait besoin (par ex. à l'occasion d'une nomination) ou sur demande de quelque évêque (évidemment au moment d'une consultation en vue d'une nomination épiscopale) et malheureusement il ne dispose que les trois dates du catalogue imprimé (naissance, admission, ordination).

3.3. *La remise du mot de passe à son successeur*

3.4.1. Lorsqu'un Visiteur termine son mandat, il doit laisser à son successeur le mot de passe des adresses officielles du courrier électronique de la Province. Il est arrivé que cela n'ait pas été fait, et le courrier envoyé par le Secrétaire général est resté pendant des mois dans le serveur, sans qu'il ait été lu.

Du Procureur Général et Postulateur Général

Shijo Kanjirathamkunnel, CM

Introduction

C'est une version modifiée du Powerpoint présenté à l'Assemblée Générale. Ce texte est incomplet puisqu'il sera sans diapositives. Pour plus de clarté, j'ai retravaillé le texte.

Mise à jour de l'office du Procureur Général

Pour ne pas donner des statistiques abstraites sur le nombre de cas traités, certaines des obligations seront mentionnées dans le texte.

La référence principale au sujet de l'office du Procureur sont les Constitutions, art. 119, paragr. 1 à 4 ; les Statuts, art. 59 et 63 et Le Guide Pratique du Visiteur p. 100.

On peut donc résumer ainsi l'office du Procureur : s'occuper, avec la permission du Supérieur Général et après consultation des Visiteurs, des demandes de permissions ordinaires du Saint-Siège ; s'occuper avec le Saint Siège des affaires de la Congrégation, des provinces, des maisons, et des membres. Le Procureur peut participer au Conseil Général, mais sans voix active, quand il est appelé à remplacer un Assistant absent. Il est d'office membre de l'Assemblée Générale.

Nous pouvons dire en un mot, que le Procureur Général est le lien entre le Vatican et la Congrégation. Il est le représentant légal auprès du Saint Siège de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité.

- 1). Le Procureur Général entre en fonction quand les Provinces demandent une invitation pour obtenir un visa d'entrée à Rome. La lettre une fois écrite, le Procureur Général se rend au Vatican pour la signer de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés Apostoliques, ensuite pour une autre signature du Secrétaire d'Etat. Il lui arrive d'attendre

plus d'une heure pour la signature. Durant ces trois dernières années (puisque je suis nommé depuis trois ans seulement), nous avons fait 114 lettres d'invitation pour les lazaristes et la Famille Vincentienne.

Quand on envoie une demande à la Curie Générale, il faut l'accompagner d'une photocopie du passeport (valide au moins six mois avant la date d'entrée en Italie) et le jour exact où le demandeur doit être à Rome.

Pour s'assurer que le Visiteur a accordé la permission, la demande doit être faite par le Visiteur et non par le Confrère lui-même. Le Supérieur Général vient d'envoyer aux provinces, vice-provinces et missions des détails à ce sujet.

- 2). Quand une province demande une dispense pour un confrère, le Procureur rassemble les documents et les soumet à la Congrégation du Clergé. Une fois que la Province a rassemblé tous les documents et les a envoyés au Supérieur Général, Le Procureur Général prend possession matériellement et intellectuellement de ces documents. Il vérifie si tous les documents sont complets, il vérifie leur authenticité, leur présentation et résume des centaines de pages en deux pages. Il écrit ses recommandations et décide s'il doit porter le cas au Vatican ou non. S'il trouve des documents manquants ou s'il trouve que les preuves ne sont pas bonnes, il demande à la province des renseignements à ce sujet. Ces documents supplémentaires reçus, il les étudie de nouveau et il les soumet au Vatican s'il les juge en bon ordre.

Il faut entre six mois et un an pour que ce processus aboutisse au Vatican. Nous avons mené ce processus 26 fois durant ces trois dernières années. La dispense a été accordée pour tous. Cela grâce aux Visiteurs qui ont pris la peine de préparer le dossier selon ce qui est demandé, bien que je sois quelque fois un peu exigeant.

- 3). Quand la Curie Générale a besoin d'un passeport du Vatican, une *tessera* (une espèce de carte d'identité vaticane), une *nota verbale* (un document pour obtenir un visa), d'envoyer des lettres par la valise diplomatique, une signature spéciale pour un document, le Procureur Général doit se rendre au Secrétariat Secrétaire d'Etat du Vatican. Le Procureur Général passe par une demi-douzaine de Gardes Suisses, entre dans un ascenseur aux parois boisées, puis, conduit à travers

une immense salle tapissée, il lui est demandé d'attendre. On doit être capable de parler ordinairement l'italien ; mais on accepte le français, l'anglais et l'espagnol.

- 4). Pour vendre une propriété, la province a besoin de la permission du Supérieur Général. S'il faut l'approbation du Saint Siège (pour chaque pays, il y a une limite des dépenses à ne pas dépasser sans l'approbation du Saint Siège), le Supérieur Général demande au Procureur Général de soumettre ce document à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés de vie apostolique. Après avoir examiné le document et vérifié que tout est en ordre, le Procureur Général écrit une lettre au Cardinal Préfet, se rend au Bureau des Religieux et lui soumet le document. Nous avons fait 14 aliénations pour la CM durant ces trois dernières années. Chaque cas prend trois à six semaines.
- 5). Après une béatification/canonisation, il nous faut obtenir l'approbation par la Congrégation du Culte Divin, des textes liturgiques propres et leur insertion dans le calendrier liturgique. La Congrégation du Culte Divin peut nous demander de revoir notre Calendrier Vincentien et d'y faire des changements quand il y a de nouvelles normes. C'est ainsi que cela s'est passé pour le Nouveau Calendrier Liturgique et le changement de la date de la fête de Sainte Louise.
- 6). La sortie de la CM. Elle a lieu ipso facto en contractant un mariage civil et/ou en renonçant à la foi catholique, selon le Canon 694, ou pour d'autres raisons mentionnées dans le Canon 696. Selon le cas, le processus sera long ou court. Le dossier est préparé par la Province, et le Supérieur Général avec son Conseil prononce la démission qui sera prise au Saint Siège pour confirmation. Durant les trois dernières années, nous avons présenté 22 démissions. 19 en ont été confirmées par le Vatican. Il est important de faire les avertissements canoniques prévus par la loi.

L'un de nos défis est de supprimer les noms des confrères qui sont, depuis plusieurs années, marqués comme illégitimement absents des provinces. Chaque visiteur se doit de commencer lui-même les démarches de démission. La Curie vous aidera dans l'établissement de ce dossier.

7). Nous avons à la Congrégation de la Doctrine de la Foi quelques cas d'apostasie, de quelque diacre essayant de célébrer la Sainte Messe etc. La première étape est de signifier immédiatement le décret de démission des ministères, puis d'en informer la Curie avec un complément de documents pour que nous puissions informer la CDF. Les premières investigations doivent être faites par le Visiteur qui attendra la décision de la CDF.

Abus sur Mineurs : Nous avons porté à la CDF quelques cas. Cependant, il reste beaucoup de cas qui sont déjà portés devant les tribunaux civils. Mais nous devons avertir la CDF pour la procédure ecclésiastique.

- a). Seule la CDF est compétente pour les cas d'abus sur mineurs
- b). Il est obligatoire d'informer la CDF sur les démarches préliminaires et les documents reçus
- c). Remplir un tableau fourni par la CDF (vous pouvez l'avoir du Procureur Général)
- d). La protection de l'accusé par les Supérieurs est une infraction.

8). Avec les autres Congrégations au Vatican :

- a). La Congrégation des Eglises Orientales : Séminaire interne/ordinations, etc. Nous avons eu des permissions pour quelques séminaristes orientaux d'entrer au Séminaire Interne de la Congrégation et de recevoir le diaconat et le sacerdoce selon le rite latin.

La Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples : plusieurs affaires

La Pénitencerie Apostolique : Pour renouveler ou demander des indulgences partielles ou plénières à l'occasion de certains événements importants de la Famille Vincentienne.

9). Autres Obligations

- a). Correspondance entre les Visiteurs/Vice-Visiteurs/Supérieurs des missions / confrères.
- b). Expliquer, à la demande, les procédures/normes/doutes.
- c). Se procurer des tickets pour les audiences papales
- d). Obtenir une Bénédiction Papale
- e). Aider Provinces et confrères dans l'achat de livres à la Librairie Vaticane.

10). Les Filles de la Charité

Tout travail officiel en lien avec le Saint Siège passe par le Bureau du Procureur Général. Durant les trois dernières années, il y eut 17 aliénations, 10 lettres d'invitation, un renouvellement de passeport et deux donations

MISE À JOUR DU BUREAU DU POSTULATEUR GÉNÉRAL

Le Postulateur Général est une personne qui suit les causes de Béatification ou de Canonisation dans les démarches juridiques instituées par l'Eglise Catholique Romaine. Les grands ordres religieux désignent un de leurs membres pour être Postulateur Général des Causes. Le Postulateur Général doit résider à Rome.

Voici les références concernant le Postulateur Général : nos Statuts, art 62, § 2. Par un mandat écrit du Supérieur Général, le Procureur Général auprès du Saint Siège, peut remplir l'office de Postulateur Général de la Congrégation à la Curie Romaine, selon les normes de la loi.

1. Introduire une cause

Tout le monde peut introduire une cause de béatification cinq ans après la mort et, préférablement, avant 30 ans, pour :

- a). Une réputation de sainteté pendant ou après la mort d'un Confrère / un membre de la Famille Vincentienne
- b). Un martyr pour la foi en Jésus Christ.

2. Pour introduire une cause de béatification, il est requis :

- a). Un Acteur : responsable de la promotion et du financement de la Cause. Chez nous, c'est le Visiteur qui introduit les démarches et la province devient l'Acteur ;
- b). Un Postulateur : Nous avons un Postulateur pour la CM et les Filles de la Charité qui prend en charge les démarches ;
- c). Un Vice-Postulateur nommé par le Postulateur et pris dans la Province concernée ;
- d). Le Supérieur Général et la Supérieure Générale peuvent introduire une Cause au nom de la Congrégation ou de la Compagnie.

3. Deux étapes importantes :

- a). L'étape diocésaine : L'évêque ordonne de rassembler les documents et les preuves au sujet de la demande du Postulateur Général.
- b). L'étape romaine : La Congrégation pour les Causes des Saints étudie scientifiquement et systématiquement les documents et les preuves collectés durant l'étape diocésaine.

4. Les Causes de la Famille Vincentienne introduites

1. Le Bienheureux Frédéric Ozanam (1813-1853)

Antoine-Frédéric Ozanam (Milan, 23 avril 1813- Marseille 8 septembre 1853) était un universitaire français. Il a fondé, avec des amis étudiants, les Conférences de Charité, connues plus tard comme la Société Saint Vincent de Paul. Il a été béatifié par le Pape Jean Paul II dans la Cathédrale notre Dame à Paris en 1977. Un présumé miracle au Portugal est sous étude pour la canonisation.

2. Le Vénérable Janez Francisek Gnidovec, CM (1873-1939)

Né à Veliki Lipovec (Ljubljana, Slovenia) le 29 septembre 1873, il mourut à Ljubljana le 3 février 1939. C'était un évêque et un grand missionnaire. La Sainte Mère Teresa de Calcutta écrivit à ce sujet l'inoubliable visite qu'elle lui fit en novembre 1928. Il l'a bénite et lui a remis un crucifix de mission. Elle dit : « *C'était un saint... Nous savons tous cela... Quand j'ai quitté pour Skopje, il a offert la messe, m'a donné la communion et m'a bénite. Il m'a dit : vous allez en mission. Donnez tout à Jésus. Aimez en Jésus tout ce qui fera votre vie. Il prie maintenant pour moi et je demande son intercession* ». En l'an 2000, la *Positio super Virtutibus* a été remise à la Congrégation pour les Causes des Saints. En 2007, un miracle, attribué à l'intercession de Gnidovec, a été présenté à la Congrégation. On parle d'un présumé miracle en Slovénie et le diocèse est en train de rassembler tous les documents médicaux dans l'étape diocésaine.

3. Le Vénérable Salvatore Micalizzi, CM (1856-1937)

Né à Naples, Italie, le 5 novembre 1856, il meurt le 14 octobre 1937. Sa vie est un exemple du prêtre et du missionnaire. Son option préférentielle pour le pauvre, les marginalisés et les souffrants fait partie de sa vocation vinentienne. Son procès diocésain sur « les vertus et la réputation de sainteté » fut conclu en 1964. Le Pape Benoit XVI, autorisa le 16 décembre 2006, la promulgation du décret sur

l'héroïcité de ses vertus. Un miracle attribué à l'intercession du P. Salvatore Micalizzi a été présenté à la Congrégation en 2000. Le 27 octobre 2010, une troisième consultation de l'équipe médicale fut demandée au sujet de ce miracle. La guérison a été présentée avec de nouvelles analyses et explications, avec le témoignage du Professeur Andrea Tessitore de l'Université de Naples, parce que la guérison présentée comme un miracle a été jugée extraordinaire, exceptionnelle, soudaine et irréversible, mais pas complètement et absolument inexplicable.

4. Le Vénérable Antonio Ferreira Viçoso, CM (1787-1875)

Né à Peniche, Leira (Portugal) le 13 mai 1787, il mourut à Mariana (Brésil), le 7 juillet 1875. C'était un évêque missionnaire portugais qui a servi plusieurs années au Brésil. Là, il a travaillé à solidifier les bases de l'établissement de l'Église Catholique. Il s'est opposé au gouvernement qui voulait contrôler le travail de l'Église et s'est occupé des pauvres dans son diocèse. Malgré de fortes oppositions, il ordonna prêtre le premier esclave noir de l'Église Catholique. La *Positio super Virtutibus* a été présentée à la Congrégation pour les Causes des Saints en 2002, pour laquelle les Consultants Théologiques ont voté positivement. Un miracle présumé est à l'étude dans l'étape romaine.

5. Le Serviteur de Dieu José Maria Fernandez Sanchez, CM et ses 38 Compagnons.

Né à Oviedo en Espagne, le 19 janvier 1875, il a été martyrisé, avec 38 de ses compagnons, durant la guerre civile Espagnole, le 23 octobre 1936. Le procès diocésain de Madrid a été soumis à la Congrégation en 2006. La *Positio super Martyrio* fut déposée en 2009. Ce cas est à l'étude chez les Consultants Théologiques, dans l'attente d'un vote. Sur les 39 martyrs, 19 étaient prêtres, 16 étaient Frères, et 6 membres de l'Association de la Médaille Miraculeuse.

6. Le Serviteur de Dieu Vicente Queralt Lloret, CM et 20 Compagnons

Né à Barcelone, en Espagne, le 17 novembre 1894, il fut martyrisé dans cette ville, avec 20 autres, durant la guerre civile Espagnole, le 30 novembre 1936. Le procès diocésain fut soumis en 2006. La *Positio Super Martyrio* fut soumise en 2009. Parmi les 20 Compagnons, il y avait des confrères, des Filles de la Charité et des collaborateurs vinctiens laïcs.

Ces deux cas arrivent à leur conclusion et sont à la fin de leur étape romaine. Si tout va bien, le Pape François signera le décret avant Noël. On attend leur béatification pour l'été 2017.

7. La Servante de Dieu Justa Dominguez de Vidauttata y Idoy, Fille de la Charité (1875-1958)

Née à Azpeitia, Espagne, le 2 novembre 1875, elle est décédée à Madrid le 18 décembre 1958. En 1932, elle fut nommée visitatrice d'Espagne, période noire de l'histoire de l'Espagne à cause de la situation politique et les persécutions. Elle a témoigné de grandes vertus humaines, d'un courage moral et spirituel, d'une capacité intellectuelle et d'amour pour tous. Elle a visité les Missions en Inde, à Cuba, à Puerto Rico, et aux Philippines. A sa mort, la Province d'Espagne comptait 11.500 Sœurs. La *Positio Super Virtutibus* a été présentée en 2001 à la Congrégation pour les Causes des Saints. On attend actuellement le vote des Consultants Théologiques. Un miracle attribué à son intercession été présenté en 2003 et l'équipe médicale a positivement voté pour lui. Cela en vue d'une future consultation (sept médecins) qui aura lieu après le Décret de l'héroïcité des Vertus. L'étude de la *Positio* est presque achevée et, si tout va bien, elle sera déclarée Vénérable en 2017 ; après l'étude du miracle, elle sera béatifiée.

8. Le Serviteur de Dieu Santiago Masarnau Fernandez (1805-1882)

Né à Madrid le 10 décembre 1805, il y mourut le 14 décembre 1882. Il était le fondateur de la Conférence Saint Vincent de Paul en Espagne. Le procès diocésain fut achevé en 2000. La *Positio* présentée en 2006, a reçu, en 2007, un vote positif de la part des Consultants Historiques. Nous attendons le vote des Consultants Théologiques.

9. Le Serviteur de Dieu Bonaventura Codina y Augerolas, CM (1785-1857)

Né à Hostarlic, Espagne, le 13 juillet 1785, il mourut à Las Palmas, aux Iles Canaries, Espagne, le 18 novembre 1857. Il était évêque, en Espagne, au 19^e. Siècle, dans un temps difficile à cause des nombreux problèmes qu'il y avait entre l'Eglise Catholique et l'Etat. Sa renommée de grand pasteur à la dimension missionnaire et de ses vertus dans sa vie héroïque est encore vivante de nos jours. Le procès diocésain commença en 1995 et fut présenté à la Congrégation pour les Causes des Saints, en 2001. Après la validation, le 1^{er}. février 2002, du procès diocésain, nous sommes en train de composer la *Positio*.

10. Le Serviteur de Dieu Emilio Lisson Chaves, CM (1872-1961)

Né à Arequipa (Pérou) le 24 mai 1872, il mourut à Valencia, en Espagne, le 24 décembre 1961. C'était un évêque, un grand missionnaire, et très fidèle aux enseignements de Saint Vincent. C'était un pasteur qui connaissait ses brebis. Le procès diocésain sur la réputation de ses vertus et la réputation de sa sainteté commença le 20 septembre 2003 et fut présenté à la Congrégation pour la Cause des Saints, en 2008. Après sa validation obtenue le 2 juillet 2010, la *Positio* est presque achevée.

11. La Servante de Dieu Gabriella Borgarino, Fille de la Charité (1880-1949)

Née à Boves, Italie, le 2 septembre 1880, elle mourut à Lucerne, en Espagne, le 1^{er} janvier 1949. Sa réputation de sainteté est connue par son amour pour le Sacré Cœur et sa foi dans la Providence Divine. Le procès diocésain a été présenté en 2004, à la Congrégation pour les Causes des Saints et le décret de validité en 2005. Un miracle attribué à la Servante de Dieu a été présenté le 5 décembre 2012 et on en attend la validation. Le travail de la *Positio* est presque achevé.

12. La Servante de Dieu Anna Cantalupo, Fille de la Charité (1888-1983)

Née à Naples, Italie, le 3 septembre 1888, elle mourut à Catania le 17 mars 1983. Son dévouement, son incessant amour des pauvres, des malades et de ceux qui ont faim sont encore connus jusqu'à nos jours. Elle avait l'habitude de traverser les rues de la ville pour aller les reconforter et les mener à Dieu. Ouvert en 1997, le procès diocésain s'est achevé en 2008 et approuvé par la Congrégation des Causes des Saints le 18 septembre 2009. On est en train de finir la *Positio*.

13. La Servante de Dieu Francesca Benicia de Oliveira, Fille de la Charité (1896-1966)

Née à Redencao, au Brésil, le 23 août 1896, elle mourut à Baturité, au Brésil, le 6 juillet 1966. Son amour des pauvres et sa charité sont dignes d'éloge. Commencé en 1995, le Procès Diocésain fut remis à la Congrégation des Causes des Saints en 2001 et approuvé le 16 mars 2012. Le travail de la *Positio* va bientôt commencer.

14. La Servante de Dieu Cécile Charrin, Fille de la Charité (1890-1973)

Née à Saint-Etienne-des-Oulliers (Rhône, France) le 17 février 1890, elle est morte au Guatemala le 13 juillet 1973. Descendante d'une famille aristocratique de France, elle consacra toute sa vie au Guatemala et les gens du Guatemala l'appellent « la Sœur des Pauvres ». Commencé en 2006, le Procès Diocésain fut remis à la Congrégation des Causes des Saints en septembre 2013. On attend sa validation.

15. Le Serviteur de Dieu Frans Schraven, CM et Huit compagnons (Martyrs en Chine)

Né à Lottum, Limbourg, le 13 octobre 1873, il mourut le 9 octobre 1937. C'était un évêque. Ces Vincentiens furent martyrisés parce qu'ils défendaient une jeune fille kidnappée par des soldats japonais pour en abuser. Le Procès Diocésain a été achevé en Hollande et remis à la Congrégation des Causes des Saints, le 10 février 2014. On attend sa validation.

16. Le Serviteur de Dieu Jan Havlic, CM (1927-1965)

Vlckovany (actuellement Dubovce) est sa ville natale. Jeune et prometteur, Jan Navlik entra au noviciat dans la Congrégation quand la persécution historiquement la plus cruelle des fidèles de l'Eglise Catholique s'abattait sur la Slovaquie. Cette situation l'amena à ne pas pouvoir accomplir son désir dans la vie : devenir prêtre. Cependant il ne renonça pas à devenir novice chez les Vincentiens. Il a plutôt accepté sa situation comme sa propre vocation et resta fidèle jusqu'à la mort, même au prix de 11 ans de prison et de travaux forcés inhumains dans les mines d'uranium de Jachymov. Le Procès Diocésain est achevé et on est en train de la traduire en Italien.

17. Le Serviteur de Dieu Jozef Florko, CM et 10 Compagnons polonais martyrs

Né le 8 mai 1915 à Winnikach (Leopoli), il a été martyrisé au camp de concentration de KL Bergen-Behlsen dans la Basse Saxonie, le 25 février 1945, sous la persécution nazie. Le Procès Diocésain commença à Cracovie le 17 septembre 2003. Sa Cause est introduite avec les autres martyrs polonais du diocèse en Pologne.

18. La Servante de Dieu Barbara Samulowska, Fille de la Charité (1865-1950)

Née à Woryty, à côté de Gietrzwald (Nord de la Pologne), elle mourut dans la ville de Guatemala, le 6 décembre 1950. C'est l'une des deux à qui la Saint Vierge Marie apparut vers la fin du 19^e. Siècle, dans un petit village du nord de la Pologne. En un moment où seules les Filles de la Charité, parmi les autres Congrégations, étaient acceptées au Guatemala, Sœur Barbara fut un grand modèle dans le service des pauvres, surtout dans l'hôpital de la ville. Le Procès Diocésain s'ouvrit le 2 février 2005. Cette Cause est présentée par une autre Congrégation Religieuse.

19. La Servante de Dieu Leopoldina Brandis, Fille de la Charité (1815-1900)

Elle est née à Graz (Autriche) le 27 novembre 1815. Elle reçut, dans sa famille, le don de compassion pour ceux qui sont dans le besoin. Face à la souffrance humaine elle désira sacrifier sa vie pour les pauvres et les malades, à l'exemple de Saint Vincent. Elle fut la première visitatrice de la Province de Graz qu'elle dirigea durant 50 ans. Leopoldina abandonna son rang social et mit ses talents, son éducation et ses relations au service des pauvres et des malades, à l'exemple de son Père Spirituel, Saint Vincent de Paul. Le Procès de béatification commença en 2015 à Graz (Autriche).

20. La Servante de Dieu Teresa Tambelli, Fille de la Charité (1884-1964)

Elle est née le 17 janvier 1885 à Revere di Mantova, Italie. Elle entre au Séminaire (noviciat) à Turin le 1 novembre 1904. Après avoir servi trois ans à Casale Monferrato, elle fut envoyée en 1907 à Cagliari en Sardaigne où, pendant 57 ans, elle a servi dans un asile de la Marine. Elle rencontra, en 1914, Sœur Giuseppina Nicoli (future Bienheureuse). Sa charité héroïque a sauvé des milliers de pauvres durant la 2^e. Guerre Mondiale. Par sa passion pour l'éducation, elle assura une éducation concrète, spirituelle et chrétienne aux enfants et aux filles de tout âge. Le Procès de béatification commença en 2015, à Cagliari, Italie.

21. Le Serviteur de Dieu Jorge Maria Salvaire, CM (1847-1899)

Son père voulait que son fils soit avocat, mais Jorge Maria choisit d'entrer au séminaire des Pères Lazaristes à Paris. Il fut ordonné prêtre le 3 juillet 1871. Ses supérieurs l'envoyèrent comme missionnaire à

Buenos Aires, en Argentine, en septembre de la même année. Au cours d'un pèlerinage populaire à l'occasion d'une épidémie de fièvre jaune qui ravageait le pays, il visita pour la première fois, le 3 décembre, le Sanctuaire de la Vierge de Lujan. Il était là, pour aider le curé de la paroisse, quand, en 1872, la paroisse et le Sanctuaire de Lujan furent confiés à la Congrégation de la Mission. Il fut professeur au séminaire et fut chargé de la rénovation de la vieille église. Le P. Salvaire fut envoyé par ses supérieurs avec le P. Fernando Meister, pour organiser la Mission de Azul (Bleu) et d'évangéliser les Indiens qui y habitaient. Le procès de béatification fut entamé en 2016 par l'Archidiocèse de Mercedes-Lujan, en Argentine.

Du Bureau de la Communication

Jorge Luis Rodríguez B., CM

1. Présentation du projet

1.1 Nom et but du projet

Le projet « Communication de la CM » vise à encourager la participation et les contacts au sein de la Congrégation de la Mission dans le monde entier, à travers les moyens ou formes multiples et efficaces de communication, aujourd'hui indispensables dans notre mission d'évangélisation.

1.2 Vision du projet

“La Congrégation de la Mission communique, collabore et évangélise”.

1.3 Mission du projet

Le projet « Communication de la CM » utilise les médias et les nouvelles technologies disponibles pour unir et favoriser la collaboration dans l'évangélisation.

La création et la mise à disposition d'outils modernes aux missionnaires en matière de communication pour les aider dans leur travail d'évangélisation et de promotion de ceux qui vivent dans la pauvreté.

2. Objectifs

- 1). Créer Procéder à une évaluation des moyens de communication utilisés par la Congrégation dans cette ère numérique en termes de facilité d'utilisation, d'efficacité et de pertinence.
- 2). Créer Créer du contenu qui encourage la participation et la réflexion sur les questions concernant le multiculturalisme, la solidarité et la collaboration selon les orientations de l'Assemblée générale 2016

- 3). CréerDévelopper des formes de communication qui soient attrayantes, opportunes et pertinentes dans la vie des missionnaires.
- 4). Assembler une équipe de travail dans un environnement de collaboration et de participation, afin que les membres qui la composent utilisent leurs capacités et leurs dons au service de la Congrégation toute entière.
- 5). Aider et collaborer avec le personnel de la Curie et les coordinateurs des commissions pour améliorer leur utilisation des différents moyens de communication, en particulier sur les réseaux sociaux.
- 6). Rechercher de nouvelles sources de financement supplémentaire, afin de soutenir la durabilité du projet lui-même mais également des projets de communication dans les provinces et les missions.

3. Réalisations

- 1). La Congrégation de la Mission, au cours des dernières années, a compris l'importance de la communication pour la vie de la communauté et pour l'évangélisation.
- 2). La Curie générale a donné une grande impulsion à la communication.
- 3). Nous avons compris l'importance d'avoir un bureau de communication avec différentes publications.
- 4). Plusieurs provinces sont actives dans les moyens de communication traditionnels : bulletins et revues ; quelques autres à la radio et à la télévision.
- 5). Durant ces dernières années, les Provinces ont ancré leur présence dans le monde numérique (sites Web) et sur les réseaux sociaux.
- 6). Les membres de la Curie ont une plus grande conscience de l'importance de la communication et le montrent dans leur travail.
- 7). Les visites et le trafic sur le site web cmglobal.org ont augmenté et sont diversifiés sur les différentes pages du site.
- 8). La qualité des produits de communication s'améliore petit à petit: l'information sur le site cmglobal.org, les vidéos du Père General.

- 9). Nous estimons que, peu à peu, le bureau de communication trouve sa place dans la Congrégation.
- 10). Quant à la revue *Vincentiana*, elle a été maintenue grâce à la contribution des confrères dans les articles.

4. Défis

- 1). Faire participer davantage toutes les provinces dans de ce processus de reconnaissance de l'importance de l'utilisation de la communication comme une forme d'évangélisation.
- 2). Chercher à surmonter l'idée qui considère la communication comme quelque chose d'instrumental ou de banal dans la vie des missionnaires.
- 3). La communication facilite la communion, la solidarité et la collaboration. Il est important de réaliser des activités d'information et de partage de la vie de chaque Province.
- 4). Créer une école pour la réflexion l'écriture sur des sujets vinciens et autres sujets. La production est maigre.
- 5). La production de contenu et le manque d'informations
- 6). Sensibiliser à l'importance de garder l'histoire de la vie des missionnaires, leurs travaux, l'histoire des provinces, tant au niveau local qu'universel.
- 7). Entrer sans crainte dans le monde de la communication numérique et s'y investir tant au niveau du personnel et qu'au niveau économique.
- 8). Promouvoir la spécialisation en communication pour les missionnaires étudiants.
- 9). Accompagner les séminaristes dans la formation sur le monde de la communication et sur l'utilisation appropriée des médias.
- 10). Inclure dans le processus de formation une place pour la communication.
- 11). Créer des opportunités pour la formation continue dans le domaine de la communication et valoriser de plus en plus les avantages qu'il offre.
- 12). Qu'il y ait une plus grande générosité dans le partage des expériences relatées des provinces.

5. Ce que le bureau de communication espère atteindre au cours des trois prochaines années :

- 1). Mise en place d'une équipe de communication entre confrères qui peuvent offrir des politiques de réflexion, de formation et de communication.
- 2). Que les confrères se sentent plus impliqués et participatifs dans les domaines de l'information, de la formation et de la communication.
- 3). Que les membres de la Curie générale se sentent de plus en plus engagés dans la communication.
- 4). Obtenir des bourses d'études pour des confrères afin qu'ils se spécialisent dans l'étude des langues et la traduction.
- 5). Mener une réflexion continue en ce qui concerne notre relation avec les médias et leurs contributions à la mission.

6. Ce que le bureau de communication demande à la Congrégation pour soutenir son ministère :

- 1). Qu'il y ait un plus grand soutien et des encouragements en ce qui concerne cette thématique de la communication entre les provinces.
- 2). Promouvoir une réflexion sur la spiritualité vincentienne.
- 3). Créer une équipe de réflexion qui travaillera le thème de la communication dans la spiritualité vincentienne et dans la Congrégation de la Mission pendant ces trois années.
- 4). Favoriser une formation à la rédaction d'articles scientifiques pour les séminaristes. En acquérant cette compétence ils pourront nourrir les diverses revues et les différents moyens de communication de la congrégation et des provinces.
- 5). Rappeler l'ordonnance du Supérieur Général portant sur la nécessité de l'apprentissage d'une langue étrangère.
- 6). Qu'il y ait de plus en plus un partage d'expériences relatées entre les provinces par le biais des secrétaires provinciaux.

6

RAPPORTS Commissions

Du Coordinateur du SIEV

Corpus Juan Delgado, CM

2 juillet 2016

I.- Le SIEV. D'où venons-nous ? Où en sommes-nous ? Vers quoi nous dirigeons-nous ?

Le Supérieur Général et son Conseil ont créé le SIEV (Secrétariat International des Etudes Vincentiennes) en réponse à un Postulat approuvé par l'Assemblée Générale de 1980 :

« On propose que chaque Province ou groupe de Provinces aient une organisation propre pour la promotion des études basiques et, de même, la diffusion de Saint Vincent, de Sainte Louise, de l'histoire des Compagnies, etc.. une autre organisation de niveau international aura pour finalité de coordonner ces efforts et de diffuser ses résultats⁸. »

Le 15 décembre 1982, le P. Richard McCullen approuvait les premiers Statuts du SIEV⁹ et mettait en marche le groupe de travail composé de cinq missionnaires. Les sessions annuelles des membres du SIEV ont produit, comme résultats les plus visibles : l'organisation de plusieurs rencontres, les colloques, les Mois Vincentiens, plus les échanges d'expériences et les publications des diverses Province de la Congrégation (bibliographie, documentation et images sur support informatique, etc.).

- 1984. Mois Vincentien général¹⁰.
- 1986. Colloque sur le Christ Vincentien¹¹.
- 1987. Mois Vincentien dédié aux missionnaires consacrés à la formation¹².

⁸ Cf. VINCENTIANA (1980), p. 258.

⁹ Cf. VINCENTIANA (1983), pp. 8-18. Les Statuts ont été révisés et mis à jour, avec nouvelle approbation du Supérieur Général, à ce moment-là, le P. Robert Maloney, le 22 octobre 1999.

¹⁰ VINCENTIANA (1984), pp. 257-838. Le Mois Vincentien s'est déroulé à Paris, où auront lieu les autres rencontres promues par le SIEV, à moins qu'un autre lieu soit indiqué.

¹¹ VINCENTIANA (1986), pp. 233-408.

¹² VINCENTIANA (1987), pp. 349-399.

- 1990. Mois Vincentien dédié aux directeurs des Filles de la Charité¹³.
- 1993. Mois Vincentien sur la nouvelle évangélisation, hommes nouveaux et communautés renouvelées¹⁴.
- 1997. Mois Vincentien sur la Mission Populaire¹⁵.
- 1999. Rencontre Vincentienne sur l'Islam¹⁶.
- 2001. Mois Vincentien dédié aux directeurs des Filles de la Charité¹⁷.
- 2002. Mois Vincentien dédié aux conseillers des groupes Vincentiens¹⁸.
- 2004. Programme pour les jeunes missionnaires consacrés aux études Vincentiennes¹⁹.
- 2008. Colloque pour promouvoir la recherche et les études Vincentiennes²⁰.
- 2011. Symposium sur le dialogue inter-religieux entre chrétiens et musulmans²¹.
- 2012. Colloques sur les études de la spiritualité Vincentienne et de l'histoire Vincentienne²².

Lorsque le P. Maloney créa le Centre International de Formation (CIF) en 1993²³, en réponse aux souhaits exprimés par l'Assemblée Générale de 1992, le SIEV conserva ses activités.

Dans une lettre aux Visiteurs, le P. Maloney annonça en 1999 le lancement d'un nouveau programme du CIF intitulé *Institut pour les spécialistes Vincentiens*²⁴ et précisa :

¹³ VINCENTIANA (1990), pp. 363-968.

¹⁴ VINCENTIANA (1993), pp. 240-532.

¹⁵ VINCENTIANA (1997), pp. 201-444.

¹⁶ VINCENTIANA (1999), pp. 217-387. La rencontre eut lieu à Beyrouth. Cf. VINCENTIANA (2000), p. 140-141.

¹⁷ VINCENTIANA (2001), pp. 201-456.

¹⁸ VINCENTIANA (2002), pp. 265-520.

¹⁹ BULLETIN PROVINCIAL DE SARAGOSSE (2004), mai. Eut lieu à Rome pendant une semaine.

²⁰ VINCENTIANA (2008), pp. 17-18. Cf. J. SUESCUN. VINCENTIANA 1957-2009. VINCENTIANA (2010), pp. 87-103.

²¹ VINCENTIANA (2012), pp. 107-234. La rencontre eut lieu en Indonésie.

²² VINCENTIANA (2011), p. 393. Les deux colloques eurent lieu à Dublin.

²³ La première rencontre du CIF eut lieu à Paris en septembre 1994. Cf. NUNTIA (1994), juillet-août-septembre, p. 2

²⁴ Cf. VINCENTIANA (1999), pp. 392-393,

« Un groupe particulier qui pourrait être servi par cet Institut serait les formateurs des nôtres qui ont besoin d'avoir une compréhension spéciale de nos racines vincentiennes. Il s'agira d'un programme intensif ayant comme orientations premières la recherche dirigée et l'étude personnelle.²⁵ »

Mais ce programme du CIF n'aboutit pas.

En 2014, le P. Gregory Gay, afin de favoriser l'intérêt pour les études Vincentiennes et donner un nouvel élan au Secrétariat International des Etudes Vincentiennes, convoqua dix missionnaires de diverses Provinces et traditions culturelles, pour réfléchir ensemble avec son Conseil sur la mission du SIEV et ainsi mieux définir ses buts et objectifs.

La rencontre eut lieu à Rome du 5 au 9 octobre 2014.

L'équipe de dix missionnaires était composée par :

Corpus Juan DELGADO RUBIO	CAE)
Nélio PEREIRA PITA	(LUS)
Emil HOFFMANN	(SLK)
Daniel P. BORLIK	(Directeur du CIF)
Andrés Roman María MOTTO GAGLIA	(ARG)
Vinícius Augusto TEIXEIRA RIBEIRO	(FLU)
Fransiscus Xaverius EKO ARMADA	(IDS)
Jean Rufin NKEE MOKELO-MO-EYALI	(CNG)
Francisco Javier ÁLVAREZ MUNGUÍA	(Curie Générale)
Agustinus HERU PRIHARSONO	(archiviste à la Curie)

Les membres de l'équipe, après avoir écouté les orientations du Conseil Général, ont travaillé sur la nouvelle proposition du SIEV, qui comprenait à la fois la réflexion sur les Statuts et les relations du SIEV (avec le Conseil Général, avec la Compagnie des Filles de la Charité, avec le CIF, avec les Universités gérées par la Congrégation, avec les responsables des archives, bibliothèques et programmes de formation Vincentienne des Provinces ou groupes de Provinces...)

En réfléchissant sur la finalité du SIEV, l'équipe a élaboré quelques lignes d'action pour les années à venir (je souligne les plus importantes) :

²⁵ R. Maloney. Aux Visiteurs de la Congrégation de la Mission (12.06.1992). VINCENTIANA (1999), p. 392.

1.- Comme groupe de réflexion

- Préparer pour la réunion de chaque année un **thème de réflexion** pour permettre l'approfondissement entre nous et que nous partagerons ensuite avec nos Provinces et la Famille Vincentienne. Nous espérons voir prochainement le fruit de notre rencontre de 2015 autour du *400^e anniversaire de la Mission et de la Charité*.
- Élaborer et mettre à jour **une base de données** avec des ressources bibliographiques et numériques en différentes langues, en les mettant au service des Provinces et de la Famille Vincentienne.
- Établir **une procédure de classification** des matières Vincentiennes à appliquer dans nos travaux, et la proposer aux Provinces et à la Famille Vincentienne.
- Nous **intéresser aux archives** existantes dans la Congrégation et réfléchir sur une proposition de travail en commun.

Avec l'aide d'autres missionnaires, les membres du SIEV travaillent à ces tâches, en achevant des travaux déjà entrepris par le SIEV dans le passé.

2.- Afin d'encourager l'approfondissement des études Vincentiennes et promouvoir des nouveaux spécialistes

- Elaborer un **Plan d'Études Vincentiennes** qui tienne en compte, non seulement des matières à étudier, mais également de la méthodologie de travail et des stratégies, visant l'intérêt des missionnaires et des Provinces.
- Fournir aux confrères et aux membres de la Famille Vincentienne **des conseils on-line** pour approfondir les études vincentiennes concrètes.
- Proposer aux Visiteurs de nommer des missionnaires afin d'**approfondir** certains aspects de l'histoire ou de la **spiritualité Vincentienne**.
- Promouvoir la création d'un *Master en Études Vincentiennes* en convention avec une ou plusieurs universités, en accord avec le Supérieur Général et son Conseil.

3.- Publications

- Mettre à jour la section SIEV du site internet cmglobal.org

- Demander chaque année à VINCENTIANA la publication d'un « dossier » spécifique de formation Vincentienne
- Diffuser et rendre accessibles les ressources (bibliographiques et numériques) dont nous disposons.

II.- LES DÉFIS ET ESPOIRS DU SIEV POUR LES PROCHAINES ANNÉES

Dans nos réflexions en équipe, quelques défis ont fait surface, auxquels nous voudrions répondre du SIEV :

1.- La nécessité d'actualiser et de recréer le charisme Vincentien.

L'instruction *Mutuae Relationes* rappelait:

« Le «charisme des Fondateurs» (Evang. Nunt. 11) se révèle comme une «expérience de l'Esprit», transmise à leurs disciples, pour être vécue par ceux-ci gardée, approfondie, développée constamment en harmonie avec le Corps du Christ en croissance perpétuelle. [...]Le caractère charismatique propre de tout Institut exige, du fondateur comme de ses disciples, une vérification continue de la fidélité au Seigneur, de la docilité à son Esprit, de l'attention intelligente aux circonstances et aux signes des temps. [...] Notre temps exige d'une façon spéciale cette authenticité charismatique, vive et ingénieuse dans ses inventions²⁶. »

Le pape François, à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée, a réitéré l'appel à approfondir et actualiser le mode de vie particulier dans lequel le charisme a traduit l'Évangile pour répondre aux besoins de l'Église :

« À ses origines est présente l'action de Dieu qui, dans son Esprit, appelle certaines personnes à la suite rapprochée du Christ, à traduire l'Évangile dans une forme particulière de vie, à lire avec les yeux de la foi les signes des temps, à répondre avec créativité aux nécessités de l'Église. L'expérience des débuts a ensuite grandi et s'est développée, associant d'autres membres dans de nouveaux contextes géographiques et culturels, donnant vie à de nouvelles manières de mettre en œuvre le charisme, à de nouvelles initiatives et expressions de charité apostolique²⁷. »

²⁶ Sacrée Congrégation pour les Evêques. Sacrée Congrégation pour les Instituts de Vie Religieuse et les Sociétés de Vie Apostolique. Instruction **Mutuae Relationes**, 11, 12, 23.

²⁷ PAPE FRANÇOIS. Lettre Apostolique à tous les consacrés à l'occasion de l'année de la Vie Consacrée, 21 novembre 2014, 1.

La Congrégation de la Mission et l'ensemble de la famille vincentienne perçoivent la nécessité d'actualiser et de recréer le charisme vincentien dans de nouveaux contextes culturels et existentiels de notre temps.

2.- L'accès aux sources Vincentiennes de ceux qui partagent le même charisme

La Famille Vincentienne possède un important patrimoine²⁸ spirituel. Le Frère Bertrand Ducourneau avait rédigé une note directive destinée aux directeurs dans la Compagnie afin qu'ils s'engagent, contre l'avis de saint Vincent, à recueillir ses paroles et ses conférences, de sorte que les futures générations puissent continuer à boire à sa source :

« Le meilleur héritage des pères est la bonne instruction qu'ils laissent aux enfants ... Les premiers missionnaires commettront les mêmes injustices vers ceux qui les doivent suivre s'ils ne font passer jusqu'à eux les paroles de vie de M. Vincent, puisque, étant leur commun père, tout ce qu'il laisse leur doit être aussi commun[...] Si les œuvres qu'il a faites sont œuvres de Dieu, comme elles paraissent, il faut que Dieu lui ait donné son esprit pour les faire et les maintenir ; et par conséquent les avis et les enseignements employés à cela doivent être estimés divins et recueillis comme une manne du ciel[...] Il est important que les entretiens de M. Vincent se perpétuent en la Compagnie, afin que, s'il plaît à Dieu la maintenir, ils découvrent en tous les temps et à toutes les nations quel est l'esprit de cet homme apostolique[...] Quelqu'un dira que M. Vincent ne dit rien qu'on ne puisse trouver dans les livres. Je réponds que cela peut être ; mais on sait que, pour la bonne nourriture des enfants, le lait de leur propre mère est le meilleur, et que les tendres enseignements de leurs pères font plus d'impression sur leurs esprits que ceux des précepteurs, à raison de l'estime et de l'affection naturelle que Dieu a imprimées en toutes sortes de personnes pour ceux qui les ont engendrés, outre qu'il est très difficile de trouver dans les livres les belles lumières et les bons mouvements que nous recevons des entretiens de ce charitable père, parce qu'il les donne selon nos besoins et nos obligations, qui diffèrent en beaucoup de choses de ceux des autres Compagnies qui ont écrit de ce qui les regarde ²⁹. »

²⁸ . On comprend par patrimoine, selon le canon 578 : *le but du fondateur au sujet de la nature, la fin, l'esprit et le caractère de la Congrégation, de même que les saines traditions... "Il ne se trouve en l'Église de Dieu aucune Compagnie qui ait pour son partage les pauvres et qui se donne toute aux pauvres... comme Jésus-Christ..."* SV XII (Coste), 79-80.

²⁹ Mémoire du frère Ducourneau sur les entretiens de saint Vincent. Notice manuscrite du frère Ducourneau par le frère Chollier. SV XII, pp. 445-448.

Les arguments du Frère Ducourneau restent un défi aujourd'hui pour nous missionnaires et nous pressent à utiliser tous les moyens disponibles afin que ceux qui partagent le même charisme, spécialement les jeunes missionnaires et les laïcs, puissent accéder facilement aux sources vincentiennes et à leur actualisation de manière créative et fidèle.

3.- L'urgence de préparer quelques missionnaires en tant que promoteurs de la spiritualité Vincentienne

Ce défi est la conséquence des deux précédents et a occupé la majeure partie de notre réflexion dans nos réunions. Comment pouvons-nous arriver à susciter un intérêt chez les Visiteurs et les Provinces sur l'urgence de préparer quelques missionnaires en tant que spécialistes Vincentiens ? Comment arriver à ce que dans chaque Province plusieurs missionnaires deviennent experts, pour animer la réflexion certainement, mais surtout pour entraîner dans l'expérience spirituelle Vincentienne les autres ?

Les défis sont également nos espoirs, l'objectif que nous voudrions atteindre avec les membres de la Congrégation de la Mission et avec les groupes de la Famille Vincentienne.

III.- PROPOSITIONS DU SIEV POUR LES PROCHAINES ANNEES

Le SIEV voudrait voir se réaliser dans les prochaines années les propositions suivantes

1.- Master en Études Vincentiennes

Le "Master en Études Vincentiennes" est conçu comme un programme destiné aux membres de la Congrégation de la Mission et aux personnes de la Famille Vincentienne, présentés par le Supérieur Général ou l'un des Visiteurs de la Congrégation de la Mission.

Nous proposons les objectifs suivants :

- 1). Approfondir la connaissance de l'histoire et de la spiritualité du charisme vincentien.
- 2). Préparer des agents pour le service de l'animation vincentienne.
- 3). Faciliter la lecture actualisée et contextualisée des sources du patrimoine Vincentien.
- 4). S'initier à la méthodologie appropriée pour la réflexion et la recherche sur le charisme Vincentien

Le programme, habituellement d'une durée de deux ans, se déroule de forme semi-présentielle, combinant les temps de présence dans un des centres pour consulter la base documentaire nécessaire avec l'utilisation de l'internet pour la communication avec les professeurs et les tuteurs.

Le programme est élaboré sur la base de méthodologies interactives qui mettent l'accent sur le processus d'acquisition de compétences de chaque participant.

La part du programme qui implique la présence s'effectue en accord avec chacun des centres où est disponible la base documentaire ou par vidéo-conférence ou en salle de classe virtuelle.

Le Supérieur Général et le SIEV travaillent actuellement pour que le Master ait une reconnaissance académique en tant que diplôme propre d'une des universités gérées par la Congrégation de la Mission.

2.- Classification des matières Vincentiennes.

Le système CDU (Classification Décimale Universelle) est utilisé dans de nombreuses bibliothèques et permet l'attribution à chaque livre ou document d'un numéro pour sa localisation rapide.

À partir des travaux effectués par les membres du SIEV qui nous ont précédés, nous travaillons à l'adaptation des cotes des sources documentaires et bibliographies Vincentiennes au système de CDU.

Ceci nous permettra d'avoir un système de reconnaissance et un moteur de recherche qui va multiplier les possibilités d'accès aux documents et aux études.

3.- Bibliothèques numériques Vincentiennes

Il existe déjà de nombreuses réalisations, en tant que banque de ressources numériques Vincentiennes dans diverses langues, plates-formes et hébergés sous des formats multiformes.

Le SIEV se propose, non pas tant de créer une nouvelle bibliothèque numérique, que de faciliter l'intercommunication et l'accès universel aux ressources existantes, tout en suggérant la numérisation d'autres.

IV.- QU'ATTEND LE SIEV DE VOTRE PART ?

1.- De tous les Visiteurs.

Le SIEV demande à chacun des Visiteurs d'engager au moins un missionnaire dans chaque Province pour faire un Master en Études Vincentiennes. Si votre Province dispose d'une Bibliothèque Vincentienne adéquate, le missionnaire pourra résider dans sa Province, consacrant entre trente et trente-cinq heures par semaine aux études du Master. Dans le cas où votre Province ne disposerait pas d'une telle Bibliothèque, le missionnaire devra bénéficier de l'hospitalité d'une autre province pour effectuer le Master.

2.- De certains Visiteurs.

Le SIEV demande aux Visiteurs dont les Provinces disposent d'une ou plusieurs Bibliothèques Vincentiennes qu'ils se proposent généreusement d'accueillir un ou plusieurs missionnaires qui voudraient faire ce Master mais qui ne disposent pas d'une telle Bibliothèque dans leur Province.

3.- De chacun de vous et des missionnaires pouvant inciter en ce sens.

Le SIEV a l'intention de mener à bien les propositions en comptant sur la collaboration généreuse et désintéressée des missionnaires comme vous. Imaginez-vous les ressources que nous pouvons partager entre nous et avec les membres de la Famille Vincentienne donnant, par exemple, deux heures par semaine de notre temps pour collaborer à certaines des propositions faites par le SIEV ? Des missionnaires lazaristes qui mettent à jour la bibliographie Vincentienne dans leur Province et la partagent ; qui traduisent un document ou une étude dans leur propre langue et le mettent à disposition de tous...

Saint Vincent de Paul n'a pas hésité à appeler *«instrument dans les mains de Notre Seigneur»* le missionnaire qui travaille à la formation des prêtres, *«qui éclaire et qui suscite l'intérêt en même temps.* Il ajoute qu'*«il exerce le travail de l'Esprit Saint, qui est Le seul à qui appartient d'éclairer et d'enflammer les cœurs.* » Pourrions-nous nous engager, nous tous, à éclairer et encourager les autres afin qu'ils approfondissent et actualisent le charisme vincentien ?

Du Directeur du C.I.F.

Daniel P. Borlik, CM

Je vous remercie de l'occasion de parler avec vous de notre Centre International de Formation, Saint Vincent de Paul, ou plus communément connu sous le C.I.F. et situé à Paris, France.

J'ai préparé ce rapport pour vous à l'Assemblée générale, et aurai plus d'informations pour les visiteurs plus tard.

Dans le peu de temps que j'ai, je parlerai de l'importance croissante de la formation permanente dans notre monde d'aujourd'hui ; des fondements de la CIF (fondée en 1993); je ferai un bilan du CIF aujourd'hui et ... son avenir; et une description de « dossier du CIF » et des suggestions concernant les conversations personnelles ces jours ci avec moi, l'actuel directeur.

L'idée d'un programme intensif tel que le CIF a été évoqué dès la première Assemblée de la Congrégation de la Mission, mais notre programme a commencé à prendre place pour tous les confrères après l'Assemblée générale à partir de 1992. Comme le stipule numéro 10 de nos Constitutions, nous suivons Jésus-Christ comme Vincent a fait ... nous sommes une Congrégation appelée, pour mener à bien le travail d'évangéliser les pauvres ...

Ceci est une formation très dynamique, une formation continue tout long de la vie-Puisque les besoins de notre monde changent nous aussi nous devons nous développer et grandir, afin d'être vraiment aujourd'hui les disciples de notre père Vincent de Paul

Vincent ne voyait pas le Christ comme un intellectuel, il ne le voyait certainement pas non plus comme quelqu'un de lointain. Vincent a souvent parlé de Jésus, évangéliste, comme son guide spirituel. En fin de compte Vincent disait souvent que l'amour du Christ est la source de notre vocation et de toute activité apostolique

D'une manière générale, le C.I.F. est un programme intégral de formation vincentienne, destiné à aider les participants à atteindre l'objectif de suivre Jésus-Christ évangéliste des pauvres. Chaque programme de CIF comprend les disciplines universitaires (avec des conférences et des séminaires guidés), l'approfondissement de la

vocation et le ministère des membres (questions pour la réflexion personnelle sur la vie et la vocation, le partage dans différents groupes), les célébrations liturgiques et une expérience de la vie communautaire ... avec les membres de la CMS et/ou la famille Vincentienne d'autres pays et cultures.

Alors, Pourquoi le C.I.F. est situé à Paris?

Au début du C.I.F., notre patrimoine français vincentien a fait une profonde impression sur nos confrères et autres participants. Pour marcher sur les mêmes lieux où Vincent marchait ... pour prier là où il priait ... pour se rappeler ceux dont l'amitié et les efforts déployés à la réalisation de la mission ... tout ceci a certainement contribué à ce que chacun de nous comprenne mieux et cherche ce que Vincent a cherché.

Le C.I.F. aujourd'hui ?

Nous avons continué avec une version plus courte du programme "Formation permanente", qui dure donc 2 mois au lieu de 4 à l'origine. Notre prochaine session débute début septembre et se termine début novembre. Nous sommes maintenant en train de préparer notre deuxième programme « Famille vincentienne », pour un long mois, pour le printemps 2017. Selon les besoins, nos autres programmes continuent à être proposés.

Et ... l'avenir du C.I.F. ?

Dans le dialogue avec le Supérieur général, son Conseil, et en particulier avec les visiteurs tout au long de la Congrégation, C.I.F. continuera à répondre aux besoins avec de nouveaux programmes mis à jour.

Le C.I.F. est également engagé à promouvoir et aider la Famille Vincentienne. Nous devons encourager la direction des nouveaux groupes fondés sur le charisme de St Vincent. Nous savons aussi que notre large famille très prometteur ... que l'avenir de notre large famille est très prometteur

Mais la question demeure, comment pouvons-nous mieux promouvoir et soutenir la formation dans ces groupes aujourd'hui?

Maintenant, quelques mots sur le dossier CIF:

No me parece útil que lo que sigue abajo esté en Vincentiana ya que son informaciones que da el padre en su email sobre el contenido del expediente CIF

a) Il Contient des informations et des instructions qui sont importantes et très pratiques afin de bien préparer vos confrères avant d'assister au CIF à Paris;

b) Vous trouverez l'invitation CIF et la description de nos sessions pour l'automne 2016 et l'année 2017

c) Vous trouverez les instructions sur la façon de préparer la documentation pour le confrère à envoyer au CIF: Quels documents? Quand et comment les préparer? Pourquoi ? Qui est responsable de quoi? ...

d) Explication avec des modèles ou des exemples de la lettre du visiteur, la feuille de calcul Visa, des informations spécifiques nécessaires à l'invitation des évêques de France, etc.

Commission pour la Promotion du Changement Systémique

Ministères dans le Service de la Famille Vincentienne

Giuseppe Turati, CM
*Coordinateur de la Commission
pour la du Changement Systémique*

Les membres de la première Commission pour la Promotion du Changement Systémique dans la Famille vincentienne ont travaillé ensemble avec grande efficacité, pendant 7 ans. Il y a eu une période de transition pour établir une nouvelle commission incluant une plus large représentation de la Famille vincentienne. Cette période de transition fut complétée en 2014 et, à partir de ce moment les membres de la nouvelle commission ont travaillé ensemble pour orienter leurs travaux et déplacements des 3 prochaines années.

Le travail de la première commission a été de mettre des bases pour la diffusion de l'idée du Changement Systémique. Le travail accompli, surtout pour développer le toolkit, organiser des séminaires de formation et créer des structures de communications, a offert à la nouvelle commission un point de départ pour aller plus loin.

La commission a constamment essayé de travailler à changer la mentalité de la Famille vincentienne tout entière, afin qu'elle puisse apprendre comment pouvoir utiliser le changement systémique pour aider les pauvres à sortir de leur pauvreté. Le défi est de réussir à intégrer le changement systémique au niveau mondial.

Cette commission cherche à se concentrer sur la valorisation des ressources de tous pour qu'ils deviennent des multiplicateurs de la valeur de l'action du changement systémique au sein de la famille. Ce projet cherche à garantir que c'est une structure durable, tout en continuant d'organiser des séminaires, mais ce faisant, que ce soit une opportunité pour construire un réseau et une structure capables de garantir la diffusion de la pensée et de l'enseignement du changement systémique à l'intérieur de la famille.

La commission actuelle est composée de sept membres provenant de six différentes branches de la famille. Ils sont (de gauche à droite) : Mizaël Poggioli, CM ; Rose de Lima Ramanankavana, AIC ; Giuseppe Turati, CM (Coordinateur de la commission) ; Sœur Teresa Mueda, FdLC ; Juan Pablo Solarte, JMV ; Jim Claffey, SSVP (Secrétaire Exécutif) ; Sœur Teresa Kotturan, Soeur de la Charité de Nazareth (SCN) et membre de la Fédération des Sœurs de la Charité.

La commission compte beaucoup sur les Responsables de la Famille Vincentienne pour promouvoir et soutenir ce travail. La Commission veut s'assurer que son travail soit déjà incorporé dans les structures existantes de manière à ce que le changement systémique ait un impact durable à l'intérieur de la Famille.

Le projet stratégique 2015-2018 contient notre vision, notre mission et quatre objectifs stratégiques :

Notre **Vision** est celle de promouvoir le changement systémique pour réaliser une nouvelle mentalité sur comment sortir le pauvre de la pauvreté à la manière de saint Vincent de Paul.

Notre **Mission** est d'être des multiplicateurs pour un changement systémique durable pour toute la Famille vincentienne.

Nos **objectifs stratégiques** sont :

- 1). continuer à organiser des séminaires, identifier et créer des agents multiplicateurs.
- 2). créer des structures durables pour les coordinateurs nationaux et régionaux.
- 3). établir des instruments efficaces de communication et soutenir un changement systémique à l'intérieur de la Famille vincentienne.
- 4). assurer et promouvoir la mentalité du changement systémique pour les trois prochaines années et au-delà.

De quoi avons-nous besoin de la part de la Congrégation pour soutenir notre ministère ? D'abord, que les Supérieurs, à tous les niveaux à l'intérieur de la Congrégation, suivent les lignes directrices sur le changement systémique qui se trouvent dans notre *Ratio Formationis* :

- Par rapport aux réflexions et directives générales pour la formation, la Congrégation cherchera à « adopter le « changement systémique » comme un moyen de diminuer la

pauvreté et d'autonomiser les pauvres » (voir *Ratio Formationis*, Chapitre 1, Section 1, Point A, la dernière puce de la liste).

- Au grand Séminaire, « l'étudiant sera très attentif à l'enseignement social de l'Eglise. Il cherchera à découvrir les moyens d'établir la justice sociale dans le pays et dans le monde et utilisera le changement systémique comme un moyen de mettre plus de justice et d'autonomiser le pauvre » (voir *Ratio Formationis*, Chapitre 7, Section 2, Point D, n° 5).
- En ce qui concerne la formation permanente, « Chaque province aura un Directeur de la formation permanente qui soit au courant des ressources de la formation permanente que les confrères peuvent avoir à leur disposition. Celles-ci incluent (...) des programmes concernant effectivement les besoins des pauvres, comme l'apprentissage du changement systémique » (voir *Ratio Formationis*, Chapitre 8, Section 2, point C).

Pour être très concret, je désire conclure cette présentation en invitant les Visiteurs ici présents à une attention triple pour promouvoir le changement systémique dans leur Province :

- d'abord, à se souvenir du changement systémique quand ils élaborent le projet provincial et ensuite à l'insérer dans le *projet* ;
- en second lieu, à l'utiliser dans le projet comme un des critères fondamentaux dans la *prise des décisions* ;
- finalement, à trouver des instruments pour évaluer l'efficacité des programmes de *formation*, soit initiale, soit permanente.

La Congrégation de la Mission : une ONG aux Nations unies

« La cité de Dieu dans la cour des Nations »

Guillermo Campuzano, CM

Représentant de l'ONG CM à l'ONU

Nous, Vincentiens, avons décidé il y a 20 ans d'être présents à l'ONU pour accompagner les différents peuples du Monde dans les « hauts » et les « bas » de leur histoire. Nous sommes convaincus que le service de l'humanité, spécialement de ceux qui vivent dans la pauvreté, est quelque chose qui mérite qu'on y emploie notre avenir, nos meilleurs talents et nos efforts les plus dévoués. Nous voulons être dans des lieux où nous pouvons servir les exclus de l'humanité !

Nous ne saurions relever les défis de ces temps nouveaux sans nous appuyer sur l'idée que nous nous faisons de notre propre charisme. Or, celui-ci est étroitement lié à la charité envers les pauvres, au changement systémique, et à l'étude des répercussions des politiques sociales, qu'elles soient mondiales, nationales ou régionales. Nous nous intéressons tant à leur élaboration qu'à leur exécution. Cette époque est propice à la présence des religions dans l'arène publique. C'est la raison pour laquelle plusieurs ONG d'inspiration catholique ont décidé d'être systématiquement présentes lors des débats et des travaux de ce Forum international. La mission principale des ONG d'inspiration catholique à l'ONU est de veiller au respect de la justice et de la paix : c'est la « diaconie de la vérité ».

La vie religieuse consacrée est également représentée aux Nations Unies sous le vocable de RUN (Religieux à l'ONU). RUN regroupe des représentants de Congrégations religieuses, masculines et féminines, présentes à l'ONU. Nous nous soutenons les uns les autres en partageant non seulement des informations, mais aussi nos stratégies et nos ressources. Nos rencontres nous offrent l'opportunité de réfléchir sur notre mission commune en tant qu'ONG en prenant en compte nos différents charismes.

Le pape François a dit : « l'ONU est un espace d'évangélisation... Nous pouvons y être des prophètes... La Politique est le plus haut niveau de Charité... ». A l'ONU, nous ne cherchons ni à financer nos projets, ni à discuter des doctrines respectives et de leur pertinence. Notre but est d'examiner avec courage les questions qui constituent une menace réelle et immédiate à notre humanité, à notre planète, et à nous poser la question de savoir : « Que faut-il faire ? » - c'est cette même question que Madame de Gondi, courageusement aussi, avait posée à monsieur Vincent, il y a 400 ans.

Les catholiques ont été présents aux Nations Unies depuis le début, d'abord par les organisations internationales catholiques (ONG) et plus tard par la mission du Saint Siège. De nombreux documents attestent de la pertinence de cette présence ainsi que de l'importance du travail que ces groupes religieux ont accompli en son sein. De nombreuses ONG catholiques/ religieuses apportent une dimension éthique et spirituelle aux débats de l'ONU relatifs aux problèmes complexes auxquels est confrontée la société aujourd'hui.

Il est clair que « nous sommes passés d'une société internationale composée d'une juxtaposition d'Etats souverains, à une compréhension globale de notre devoir de construire une communauté internationale pérenne ». La Congrégation de la Mission est partie prenante dans ce débat et se doit de participer à cette nouvelle action, dont le but est de restaurer les tissus humain et écologique indispensables à une vie durable, pour cette génération et pour celles à venir.

« Une authentique paix n'est possible que si et seulement si la dignité de la personne humaine est promue à chaque niveau de la société et qu'à chaque individu est donnée la chance de vivre en accord avec cette dignité ». Il faut relever à ce niveau que le discours des Droits de l'Homme à l'ONU, l'enseignement social de l'Eglise et *Laudato Si* convergent de façon significative. Les Droits de l'Homme, la justice sociale, l'équité, la protection sociale, etc., sont autant de sujets qui font partie de la réinterprétation actuelle de notre charisme. Il nous faut constamment déceler la volonté de Dieu en nous, et la présence de notre Congrégation à l'ONU apporte de précieux éléments utiles au discernement.

Motifs de la représentation de la Congrégation de la Mission aux Nations Unies :

1. Contribuer fidèlement à la création et à la construction de la communauté internationale ;

2. Donner un fondement (contexte international) à la réinterprétation nécessaire de notre Charisme pour les temps nouveaux
3. Elargir la compréhension de notre mission qui, outre les œuvres de charité, suppose de travailler pour la justice et d'influencer les politiques pour l'élaboration des politiques publiques, en accordant une large place au changement systémique et à la collaboration avec la Famille Vincentienne;
4. Contribuer à inverser le processus de « paroissialisation exclusive » de notre charisme ;
5. Etre une source de consultation et d'information pour notre leadership général, provincial et local;
6. Offrir de nouveaux éléments de formation continue en collaboration avec le CIF et autres espaces éducatifs de la famille Vincentienne ;
7. Offrir une dimension intégrale aux œuvres locales de la CM et faire entendre les voix et la réalité de la vie quotidienne des peuples (au niveau local) à l'ONU ;
8. Encourager l'éducation à la citoyenneté globale et la participation aux objectifs de développement durable (Objectifs des Nations Unies à l'horizon 2030)

Voici les commissions de la société civile de l'ONU dans lesquelles la CM est actuellement représentée :

1. Développement social
2. Les ONG religieuses à l'ONU
3. Migrations et Réfugiés
4. Trafic des êtres humains
5. Groupe d'exploitation des mines
6. Coalition mondiale pour la protection sociale des sols
7. Droits de l'Homme

Nous sommes présents dans ces Commissions pour effectuer un travail de représentation, de collaboration et de formation, et pour faire du lobbying. Nous travaillons en communion avec d'autres ONG de la Famille Vincentienne. La Famille a mis en place un agenda commun qui s'est fixé un certain nombre de priorités. Nous citerons ci-dessous les plus importantes.

Priorités de la Famille Vincentienne à l'ONU :

Nous partageons les informations importantes autour des préoccupations locales et mondiales, en collaboration avec d'autres organisations partageant nos valeurs.

Nous faisons entendre à l'ONU les voix des plus vulnérables et celles de ceux avec qui nous travaillons dans la Famille Vincentienne, et nous présentons en retour à nos associations respectives les préoccupations de l'ONU au niveau international. Nous cherchons ainsi à favoriser une rétroaction susceptible d'apporter des solutions efficaces et communes aux grandes problématiques contemporaines;

Nous conscientisons et éduquons la Famille Vincentienne pour que chaque membre le fasse à son tour au niveau local, national et mondial.

Nous nous assurons que la Famille Vincentienne veille à ce que l'inclusion sociale, la justice en matière économique et la protection de l'environnement soient au cœur de l'élaboration des politiques.

Nous promovons une perspective de changement systémique parmi les membres de la famille Vincentienne à tous les niveaux.

Nous abordons ces problématiques du point de vue de l'éthique et de la morale globale, c'est-à-dire non seulement à partir des droits, mais également de la responsabilité humaine, en considérant avant tout la dignité de la personne.

Propositions faites à l'Assemblée Générale :

1. Lorsque cela est possible, mettre sur pied des bureaux de JPIC (Justice, Paix et Intégrité de la Création) dans les Provinces ou régions. Une des tâches de nos confrères responsables de ce ministère peut être de faire le lien avec notre bureau à l'ONU

2. Objectifs de développement durable (Agenda 2030 de l'ONU) : la formation locale et régionale de la famille Vincentienne sur les questions qui touchent nos lieux d'habitation et qui ont un rapport avec les ODD, à savoir : l'exploitation minière, la traite des personnes, le trafic de drogues et d'armes, les réfugiés, l'immigration, les droits de l'Homme, les droits des femmes et des enfants, etc.

3. Formation des confrères et de la Famille Vincentienne au plaidoyer, à la manière de collaborer et de jouer un rôle dans l'évolution des lois qui touchent les pauvres, que ce soit au niveau local, national ou international.

4. La communication directe entre notre bureau et les administrations provinciales ou locales de la CM pour partager des informations et des documents, développer des tutorats, coordonner les efforts, etc.

Notre charisme et les Objectifs de Développement Durable de l'ONU à l'horizon 2030 :

Les objectifs de développement durable (ODD) sont un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et veiller à ce que toutes les personnes jouissent de la paix et de la prospérité.

Ces 17 objectifs reposent sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en incluant de nouveaux domaines tels que le changement climatique, l'inégalité économique, l'innovation, la consommation durable, la paix et la justice, entre autres priorités. Les objectifs sont reliés les uns aux autres - très souvent pour en atteindre un il faut traiter des sujets qui généralement en concerne un autre. Le nouveau paradigme ECO-HUMAIN est au cœur de ces Objectifs, comme il l'est pour le pape François, qui l'a présenté à l'Eglise d'une manière très claire dans *Laudato Si*. Les cris de l'humanité et ceux de la terre nourricière sont indissociables ; ils ont tous deux une cause structurelle et ne peuvent être traités de manière efficace que si on les appréhende à partir de ce point de vue.

Les ODD s'appuient sur un esprit de partenariat et de pragmatisme très proche de notre propre charisme. Cela permet d'opérer les meilleurs choix pour améliorer la vie des générations futures d'une manière durable. Ils fournissent des lignes directrices claires et des objectifs pour tous les pays afin que ces derniers les accueillent en tenant compte de leurs propres priorités et des défis environnementaux du monde en général.

Les ODD ont un plan d'action inclusif. Ils abordent les causes profondes de la pauvreté et nous unissent pour opérer un changement positif pour le bien des populations et de la planète.

Les 17 ODD ont un lien indéniable avec notre charisme vincentien et les aspirations de l'Eglise catholique telles qu'exprimées par le Pape François dans son Magistère. En les lisant attentivement, nous nous apercevons qu'ils se réfèrent à des problèmes que nous devrions tous être en train de chercher à résoudre d'une manière ou d'une autre. Que pouvons-nous faire pour aider à la mise en œuvre des ODD dans les

régions où nous vivons et travaillons ? Qu'est-ce que ces ODD signifient pour ma Province et pour moi ? Que pouvons-nous faire pour que nos travaux de changement systémique s'accordent avec les ODD ? De quel type de formation avons-nous besoin pour conscientiser et identifier les moyens par lesquels nous pouvons connecter nos programmes locaux aux objectifs mondiaux de l'humanité ?

Je voudrais inviter chacun d'entre vous personnellement, ainsi que vos Provinces respectives, à conjuguer vos efforts avec les nôtres afin que nous partagions nos informations, et que nous mettions en commun nos espaces de formation et de conscientisation, pour faire connaître la vision de notre Charisme et les possibilités qu'il offre dans l'époque si difficile que nous traversons. Je vous remercie !

Bureau de Solidarite Vincentienne (VSO)

Miles Heinen, CM

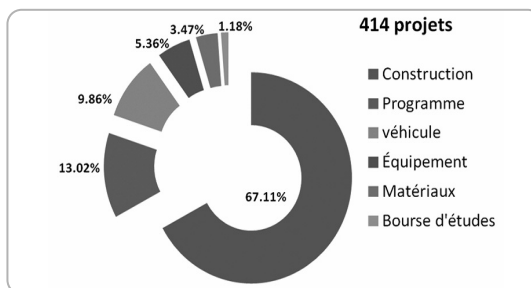
Le Bureau de Solidarité Vincentienne (VSO) est formé de deux personnes à temps complet : moi, P. Miles Heinen, Directeur exécutif depuis 2009, et M. Scott Fina, Ph.D., Directeur Associé depuis 2004. Une troisième personne, Madame María José Pacheco, assure une présence à mi-temps comme superviseur depuis 2015.

Le VSO est un bureau de la Curie Généralice. Il développe un fond pour aider les provinces, les vices-provinces, et les missions dans les régions en développement, pour répondre à leurs besoins et au travail de service auprès du pauvre. C'est la Curie Généralice qui détermine les bénéficiaires du VSO. Actuellement, il y a 52 provinces, vice-provinces et missions sur notre liste que vous pourriez consulter sur notre page web <http://cdn.cmglobal.org/vso-en/files/2007/01/VSO-Eligibility-List-English.pdf>

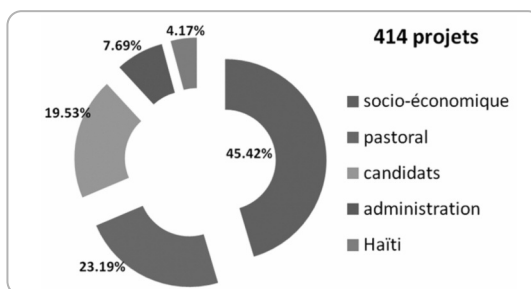
Le VSO encourage la solidarité à l'intérieur de la Congrégation, en rendant publiques les besoins et le travail des provinces, vice-provinces et missions. Il donne une opportunité à d'autres provinces pour partager leurs biens, en allant à la rencontre des besoins et en soutenant ces travaux.

Le VSO n'est pas une source de financement. Il aide les provinces, vice-provinces et mission à obtenir de l'argent provenant d'autres sources. Le VSO entretient de bonnes relations avec les agences de financement. Ce qui nous permet d'obtenir leur argent pour les projets de nos provinces, vice-provinces et missions.

Depuis sa fondation en 2002, le VSO a assuré un remboursement financier stable pour 414 projets, parmi lesquels 110 étaient des micro-projets. Ses projets se répartissent dans 49 pays. La plupart des projets concernent la construction, 67%. Les autres projets (23%) concernent, par ordre d'importance : l'achat de voitures ; des programmes ; l'achat d'équipements comme des ordinateurs, des panneaux solaires, et d'autres ; des matériaux comme des meubles, des médicaments, des brochures, et d'autres ; ainsi que des bourses scolaire



45% de ces projets est concentré sur les besoins socio-économiques des gens que nous servons ; les 23% sur les besoins pastoraux ; les 19% sur la formation initiale et permanente des confrères, les 8% sur les besoins internes de la Congrégation de la Mission (CM) ; et les 4% sur l'Initiative Haïti.



Depuis l'année 2002, la somme totale en dollars américains qui a été versée à travers l'aide du VSO en faveur des projets de la mission de la CM, est de 12.515.469. De cette quantité, 2.058.000, soit 16% provenaient des provinces, des vices-provinces et des contributions personnelles des confrères de la CM.

Le VSO soutient le Projet du Fond Patrimoine de la Congrégation. Il avait comme but d'atteindre les 5.000.000 de dollars pour que la Fondation Franz donne à son tour la même somme. Notre Congrégation a dépassé ce but de plus de 400.000 dollars américains. 86% de l'argent donné est venu de la Curie Généralice, de nos provinces, vices-provinces, et confrères. Quelle merveille d'exemple de solidarité Vincentienne !

DEFIS Tandis

Le VSO affronte aujourd'hui une situation contraire à cause du réchauffement global du climat de la collecte de fonds. Le recul de l'économie mondiale commencé en 2007 a diminué l'argent des agences, destiné aux projets – particulièrement en Europe où le VSO obtenait la plupart des dons pour les projets. Les scandales survenus à l'intérieur de l'Eglise ont diminué aussi l'argent disponible dans les institutions d'aide européennes.

En conséquence, les organisations d'aide économiques disposent actuellement de dons réduits, limités aux lieux de leurs régions de travail et aux genres de projets qu'elles prétendent appuyer. La compétition pour recevoir les dons a augmenté. Le VSO doit recourir à plusieurs agences pour trouver l'argent nécessaire pour un projet. Ça devient plus difficile de trouver de l'argent et cela prend beaucoup plus de temps.

Vous avez vu un peu plus haut que 67% du travail du VSO concerne les constructions. L'inflation dans le coût de la construction est énorme. Tandis que l'argent disponible diminue, les besoins augmentent. Comme réponse, le VSO conseille souvent que les projets soient divisés en plusieurs tranches, et le remboursement de même sera étalé sur plusieurs années. Le VSO a besoin aussi de trouver pour les remboursements d'autres sources comme celle d'avoir plus de dons personnels à travers des appels et des demandes directes à des bienfaiteurs.

De plus en plus, ces agences exigent des preuves que les projets ont été bien planifiés, qu'ils ont un bon impact et parfois systémique, et que les projets puissent être maintenus dans le temps.

Les agences demandent aussi plus de détails dans les rapports sur les projets réalisés, et que ces derniers soient envoyés en temps indiqué. Si une province, une vice-province ou bien une mission souhaite recevoir encore dans le futur de l'aide des agences, il est très important de présenter un bon rapport.

But pour les prochains trois ans

Le but principal du VSO est celui de répandre le feu de l'amour que Saint Vincent avait pour les pauvres, en incluant les gens dans la mission de la CM, particulièrement en augmentant le patrimoine et les ressources pour le travail de la CM.

Le VSO poussera la promotion mondiale de la Solidarité en Mission à travers la distribution du bulletin du VSO et en utilisant les moyens de communication et les réseaux sociaux.

Il déterminera les priorités dans le contexte d'une vision à long-terme. Cela aboutira à un plus grand dialogue sur les projets.

Le VSO reprendra le Programme de Micro-Projet, puisque le nombre de provinces qui apportent régulièrement au VSO augmente.

Nous demandons à la Congrégation

Aux provinces, vice-provinces et missions qui nous présentent une demande de projet, le VSO demande :

De préparer un projet de travail (planning) à réaliser avec une vision à long-terme de votre mission et que vous utilisiez cette vision pour établir les priorités en vue de vos nouveaux projets.

D'utiliser la méthode du changement systémique dans l'élaboration de n'importe quel genre de projet. En faisant ainsi, vous assurez que votre nouveau projet s'inscrit dans la durée et répond aux exigences demandées pour un projet.

Que vous cherchiez des revenus locaux pour votre mission. Une idée serait d'organiser des collectes de fonds avec les parents, ou les anciens d'une école que vous avez. Une autre serait de louer un bâtiment que vous possédez.

Aux provinces qui ne sont pas destinataires des services du VSO, nous demandons :

D'encourager les confrères à se brancher sur notre site pour recevoir notre bulletin et ainsi le renvoyer aux gens qu'ils connaissent. Ces derniers pourraient s'intéresser à la mission de la CM.

D'aider le VSO à se connecter avec les gens qui veulent aider la CM et qui peuvent contribuer au remboursement des projets.

Conclusion

Nos confrères ont choisi d'être avec les pauvres abandonnés pour incarner effectivement l'Évangile. Le VSO les assiste à réaliser leurs rêves en augmentant la solidarité entre nous et en la rendant plus large pour qu'elle embrasse d'autres, à être touchés par la flamme de Vincent de Paul. Rejoignez-nous !



8

INTERVENTION

De la Supérieure Générale

Sœur Kathleen Appler, FdLC

Bonjour Père Gregory, Pères et Frères de la Congrégation de la Mission.

Je suis très heureuse de me trouver avec vous. C'est vraiment une joie particulière de pouvoir vous assurer publiquement des prières des Filles de la Charité – près de 16 000 membres pleins de foi- au début de votre 42^{ème} Assemblée Générale qui s'ouvre en vous invitant à renouveler la vitalité missionnaire de votre vocation vincentienne. Le thème qui souligne les 400 ans de FIDELITE de votre Congrégation au charisme et la nouvelle évangélisation, nous touche profondément et vous offre en même temps l'occasion de vous réengager et renouveler votre zèle pour le service des plus pauvres et des marginalisés. Notre monde a besoin de votre témoignage, de votre créativité, de votre courage et de votre passion. Merci de votre volonté de poursuivre cette route dans l'accompagnement de ceux qui sont pauvres et avec eux. Soyez assurés que notre Compagnie des Filles de la Charité tout entière suit de près votre travail et, encore une fois, vous pouvez certainement compter sur nos prières. Je parle aussi au nom de toutes mes sœurs qui souhaitent à chacun d'entre vous beaucoup de grâces à cette Assemblée et AU-DELA.

Permettez-moi de profiter de ce moment pour remercier d'une façon spéciale le Seigneur et vous-mêmes pour le lien étroit et fraternel entre nos deux Congrégations : les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité. Ce lien exprime l'unique esprit qui nous a tous animés depuis notre fondateur commun et extraordinaire et, grâce à la forte détermination d'une femme – A SAVOIR, sainte Louise de Marillac. Comme il est exprimé clairement dans ses écrits, conservés tels quels depuis AVANT 1628 et la fondation de notre Congrégation, sainte Louise a toujours porté dans son cœur et ses prières les besoins et les grâces de la Congrégation de la Mission. Saint Vincent voulait de tout cœur aider notre petite compagnie naissante et sainte Louise désirait constamment et ardemment recevoir ses orientations. Nous savons en même temps qu'elle recommandait aux Sœurs de prier avec et pour la Congrégation de la Mission. Des textes de ses écrits montrent clairement

les motifs pour lesquels elle portait vos membres et vos intentions devant notre Bienheureuse Mère. Notre « institution singulière », c'est-à-dire le fait que les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité ont le même Supérieur Général dans la personne de successeur de saint Vincent – est un fait unique dans l'histoire des Congrégations, et un arrangement qui étonne bien souvent ceux qui ne connaissent pas l'histoire de notre famille spirituelle. La présence d'un Supérieur Général, d'un Directeur Général, d'un Directeur Provincial dans nos différents conseils est une réalité parfois difficile à faire comprendre à des Sœurs des autres Congrégations. Cependant, nous sommes fières de partager l'explication de ce cadeau de notre héritage ! C'est grâce à la forte insistance de sainte Louise et que nous avons cette institution singulière, et c'est vraiment le résultat de son insistance que l'originalité, l'unité et l'identité de la Compagnie si indissociable avec vous ont été préservées. Nous en sommes bien reconnaissantes.

Je voudrais ce matin exprimer ma reconnaissance personnelle et celle de la Compagnie des Filles de la Charité au Père Gregory GAY pour sa présence auprès de nous durant ces 12 dernières années. Merci beaucoup, Père Greg ! J'ai travaillé avec le P. Greg un peu plus d'un an durant ma fonction. Mais ma relation avec lui et mon admiration pour lui remontent à plus loin. Merci Père Greg de votre leadership et de votre accompagnement proche et fraternel. Vos visites de nos missions – proches ou lointaines – nous ont profondément touchées. Vous avez été jusqu'aux endroits les plus reculés du monde – littéralement jusqu'aux extrémités de la terre – jusqu'à nos périphéries, pour nous visiter. Vous n'avez pas cessé de le faire, même jusqu'aux derniers jours de votre mandat. Soyez assuré que nous vous en sommes bien reconnaissantes.

De même, j'exprime ma reconnaissance pour la présence si précieuse du Directeur Général, le Père Bernard Schoepfer – comme représentant du Supérieur Général. Il n'est pas à Chicago, mais je voudrais lui exprimer publiquement ma gratitude pour son indéfectible disponibilité pour nous à Paris et pour la Compagnie tout entière. Sa discrétion dans l'accompagnement et sa sagesse avisée nous sont un grand don ! De même, ceux d'entre vous qui aident nos visitatrices et leur conseil, comme Directeurs Provinciaux, nous offrent une présence dynamique dans l'animation vincentienne et un accompagnement qui soutient tous nos efforts dans notre réponse fidèle à notre vocation de Filles de la Charité. Je ne trouve pas les mots pour vous exprimer toute ma gratitude.

De plus, j'apporte à chacun d'entre vous – Prêtres et Frères de la Congrégation de la Mission -notre sincère reconnaissance pour votre présence et votre collaboration avec nous. Vous êtes « là » pour nous depuis les débuts de la Compagnie des Filles de la Charité – nous guidant spirituellement, nous aidant à nous recentrer toujours sur ceux qui sont pauvres, et nous encourageant à bien vivre notre vie communautaire. Nous ne pourrions jamais assez vous remercier de votre grande générosité qui s'exprime dans votre disponibilité à nous assurer la célébration de l'Eucharistie, à nous prêcher des retraites, à visiter nos communautés locales, à nous faire des conférences, à assurer l'accompagnement spirituel de tant de Sœurs. Je vous suis spécialement reconnaissante pour l'attention que vous portez à écouter nos sœurs âgées, à aider nos Sœurs dans leur formation initiale, nos Sœurs Servantes et les Visitatrices avec leur conseil. Soyez sûrs que chacune d'entre nous, prie pour que le bien que vous leur avez fait se poursuive et s'approfondisse dans les années à venir. Nous désirons sincèrement continuer notre proche collaboration avec vous. Nous comptons sur votre désir de bien vouloir poursuivre cette route spirituelle avec nous, tandis que chacune de nous cherche humblement, passionnément, avec respect et ensemble à servir les plus pauvres. Je suis sûre qu'aujourd'hui nous sommes réellement unis par la pensée et l'esprit. Vous pouvez compter sur mes prières pour demander que le Saint Esprit qui anime votre Congrégation et notre Compagnie, comme l'ont voulu saint Vincent et sainte Louise, continue de bénir notre collaboration pour que, ENSEMBLE, nous puissions faire face aux défis qui pourront advenir. Que notre passion commune pour Jésus Christ – qui nous envoie vers ceux qui sont les plus pauvres avec courage, compassion et créativité – continue d'être enrichie par les moyens audacieux que nous cherchons pour servir ensemble. J'attends avec impatience les moyens par lesquels nous répondrons à l'avenir au mieux et avec audace.

Encore une fois, soyez assurés de nos prières à vos intentions durant cette Assemblée. Que le Saint Esprit guide généreusement et ardemment vos partages et votre travail ! Ce matin, je prie spécialement pour que durant ces jours de réflexion commune, Dieu ouvre vos yeux pour voir ce qu'il désire que vous voyez dans les présentations et les échanges que comprend votre programme. Puisse-t-il ouvrir vos oreilles pour que vous entendiez clairement ce qu'il veut que vous entendiez. Puisse-t-il ouvrir vos cœurs pour que vous ressentiez aussi passionnément ce qu'il ressent, en donnant une

particulière attention à ceux qui ont le plus besoin de votre amour, de votre respect et de votre aide. Que notre Bienheureuse Mère sainte Louise avec saint Vincent, et en communion avec tous nos Saints et Bienheureux Vincentiens intercèdent pour vous – et que Jésus Lui-même soit vraiment le centre de vos réflexions et de vos résolutions. Merci !

Documents finaux approuvés par l'AG 2016

9

Quatre cents ans de fidélité au Charisme et la Nouvelle Evangélisation

Je suis heureux de vous présenter le document issu de notre Assemblée générale 2016. Celle-ci a été, à n'en pas douter, un événement de grâce qui ouvre une nouvelle page à la Congrégation. Et le document qui en découle est pour la Congrégation une invitation à se lancer sur les chemins de l'avenir vers lequel elle continue d'avancer. En l'approuvant presque à l'unanimité, ses participants ont reconnu que le texte était bien dans l'esprit qui avait motivé cette même Assemblée.

Comme le précise l'*Introduction*, ce document a largement pris en compte le contexte particulier lié aux 400 ans de notre charisme dans le monde et au sein de l'Eglise. Je dirais même que nous pouvons considérer qu'il s'agit d'un appel clair et vigoureux à nous moderniser, à retourner à l'« amour premier », pour reprendre le livre de l'Apocalypse. Retourner ne signifie pas décliner ou s'enfermer dans l'Histoire. Non, cela signifie au contraire trouver des formes actuelles pour déployer la force et la vitalité que notre charisme avait à ses origines. Le document veut être un guide vers ce retour au charisme, mais en gardant à l'esprit que ce retour doit être adapté aux exigences et aux défis de notre époque.

Le document trouve un équilibre entre les principes qui éclairent et les propositions concrètes. Son écriture est claire et succincte, sans ambiguïtés possibles. Ce qui doit être dit est dit, de manière claire et directe. Nous sommes convaincus que si des sujets tels que l'internationalité, l'interculturalité, la solidarité et le travail en collaboration sont pris au sérieux, leurs conséquences apporteront un profond renouveau à la Congrégation. Mais le document sera-t-il pris au sérieux ? Tout dépendra de la réponse à cette question.

Je vous invite à faire bon accueil à ce document et à l'étudier en profondeur. L'accueillir, c'est en quelque sorte accueillir l'Assemblée, souhaiter la retrouver dans chaque missionnaire, dans chaque communauté et dans chaque Province, avec tout son potentiel novateur. Ceci étant, comme en toute chose, tout dépendra de la manière dont il sera accueilli. N'oublions pas qu'il s'agit du projet de la Congrégation pour les six années à venir.

Tomaž Mavrič, CM
Supérieur Général

Document final

XLII ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION.

Quatre cents ans de fidélité au Charisme et la Nouvelle Evangélisation

Nous venons de célébrer la XLII Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission qui a eu lieu du 27 juin au 15 juillet 2016, au moment où nous allons fêter le 400^{ème} anniversaire du Charisme, et au moment même où nous célébrons le 200^{ème} anniversaire de l'arrivée des premiers missionnaires aux Etats-Unis d'Amérique.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée pour la première fois en dehors de l'Europe, dans l'enceinte de l'Université DePaul à Chicago, pionnière dans la formation des minorités culturelles et des premières générations d'immigrants, dans ce temps de la *sortie missionnaire* de l'Eglise, demandée par le pape François.

Nous avons vécu ces journées de l'Assemblée dans l'écoute de la Parole, dans un climat de prière, de fraternité et de dialogue, et sous la conduite de l'Esprit Saint.

Nous, membres de l'Assemblée, avons ratifié notre fidélité au Charisme que nous avons hérité de saint Vincent de Paul et nous nous sommes engagés à répondre à l'appel de la Nouvelle Evangélisation.

Avec la joie et l'empressement missionnaire de la Vierge Marie dans sa visitation (cf. Lc 1, 39), nous partageons maintenant le résultat de nos délibérations aux confrères.

Tout d'abord, nous soulignons quelques défis que nous avons perçus dans la réalité de notre temps, dans le monde et dans la Congrégation. Ensuite, suivant la dynamique des Assemblées Provinciales et de ladite Assemblée Générale, nous présentons les **principes du Charisme** liés directement aux défis perçus et à l'appel à la Nouvelle Evangélisation. Enfin, nous proposons des **voies pour répondre** aux urgences de l'Eglise et de la Congrégation dans les six années à venir.

1. Défis.

L'Assemblée a perçu des défis qui enflamment d'un feu nouveau notre zèle missionnaire. Ils nous renvoient à l'origine missionnaire du Charisme et nous donnent un élan renouvelé pour la Nouvelle Évangélisation.

1.1. Dans le contexte socio culturel d'aujourd'hui

- a). Le fait que, pour beaucoup de nos contemporains, la référence à Dieu et l'engagement chrétien soient révolus, constitue pour nous un appel fort à la *conversion missionnaire* et à l'*authenticité*.
- b). L'affaiblissement de la pensée et des engagements que nous percevons autour de nous, la culture de l'hédonisme et la croissance de l'individualisme nous demandent de travailler à rendre possible la civilisation de l'amour, fondée sur la vérité qui, vécue en Christ, contient une proposition alternative, capable de transformer les personnes et les structures.
- c). Les cris des pauvres, des réfugiés, des immigrants, de tous ceux qui sont exclus et confinés dans des périphéries, chaque jour en nombre croissant, touchent nos cœurs et nous poussent à contribuer, de toutes nos forces, pour que notre Église devienne '*un hôpital de campagne*' où tous peuvent être accueillis et guéris, en mettant en pratique l'Évangile de la miséricorde.

1.2. Dans la situation de la Congrégation

- a). La diminution de nos forces, plus que comme une perte, est comprise comme un appel à la collaboration avec tant d'autres personnes et groupes, spécialement la Famille Vincentienne, parce que le *printemps missionnaire de l'Église ne fait que commencer*.
- b). La contamination dans notre propre vie de quelques caractéristiques culturelles de notre temps nous défie à approfondir notre identité, à cultiver plus intensément notre spiritualité vincentienne et à construire des communautés authentiquement missionnaires.
- c). La dimension internationale de la Congrégation, dont nous prenons de plus en plus conscience ces dernières années, et la reconfiguration proposée par l'Assemblée Générale de 2010, nous invitent à intensifier le travail missionnaire concret, en

pensant la mission de manière globale et en travaillant localement pour rendre plus significative la contribution du Charisme à la Nouvelle Évangélisation.

2. Le Charisme Vincentien pour la Nouvelle Évangélisation.

Les défis sur lesquels nous avons réfléchi nous amènent à rendre grâce à Dieu pour le don reçu : *un regard reconnaissant envers le passé*, les origines. Les convictions de Saint Vincent de Paul motivent et relancent nos engagements à la Nouvelle Évangélisation, selon l'appel de l'Église.

2.1. Jésus Christ, Règle de la Mission

Jésus Christ est le centre de notre vie et de notre mission, Règle pour notre identité, le contenu de notre prédication, la raison de notre passion pour les pauvres.

2.2. La vie spirituelle pour la mission

La Spiritualité de la Congrégation, alimentée par l'oraison, l'écoute de la parole de Dieu et par la célébration des sacrements, s'exprime apostoliquement dans la « *charité compatissante et efficace avec les pauvres* », modelée par la pratique des cinq vertus et des vœux.

2.3. Les pauvres, nos frères et nos maîtres

Les pauvres nous révèlent le Christ dans l'Église, dans le monde et dans la Congrégation ; dans notre proximité avec les pauvres nous rencontrons le Christ.

Les pauvres constituent *notre lot propre*, notre héritage ; vers eux se dirige notre action évangélisatrice, ils sont aussi nos premiers interlocuteurs.

Dans le contact direct avec eux, ils nous évangélisent. Les pauvres sont pour nous, non seulement « *nos Maîtres et Seigneurs* », mais aussi « *nos Frères et nos Maîtres* » : nous apprenons d'eux, en partageant notre vie avec eux. Notre relation avec les pauvres, avec les mêmes sentiments que le Christ, nous identifie comme missionnaires (et non comme fonctionnaires).

2.4. Dans la Mission Évangélisatrice de l'Église.

Saint Vincent de Paul assure que l'origine de la Congrégation de la Mission remonte au 25 janvier de l'année 1617, en la fête de la conversion de saint Paul. Au moment où nous nous préparons à

célébrer les 400 ans du Charisme, rappelons-nous la vibrante exclamation de Paul de Tarse : « *Malheur à moi si je n'annonce l'Évangile* » (1Cor 9, 16). Le Bienheureux Paul VI, se référant à cette parole, affirme qu'évangéliser constitue « *la grâce et la vocation propre de l'Église, son identité la plus profonde. Elle existe pour évangéliser* » (EN 14). Ces paroles, recueillies aussi dans nos Constitutions, ont trouvé un nouvel écho chez le pape François quand il invite toute l'Église à s'engager dans la Nouvelle Évangélisation comme *Église en sortie missionnaire*. Comme Congrégation de la Mission, en fidélité à notre origine et en fidélité à l'Église, nous nous sentons interpellés aujourd'hui de manière particulière par cet appel missionnaire.

Le Charisme Vincentien, aujourd'hui comme aux origines, s'appuie sur le discernement des signes des temps et s'exprime dans la créativité des réponses. Il conjugue l'Évangélisation avec la Charité, la prédication avec la promotion : dimensions d'une même action missionnaire qui s'oriente vers *le salut de tout l'homme et de tous les hommes* au service du Royaume.

3. Lignes d'Action et Engagements

Les lignes d'action, entendues comme options globales, indiquent l'esprit avec lequel nous vivons nos engagements. Les Lignes d'Action et les engagements expriment le *rêve du futur que nous embrassons avec espérance*.

3.1. La Bonne Nouvelle de la Miséricorde.

Cœur de la révélation que Jésus Christ a réalisé en tant qu'envoyé du Père pour l'Évangélisation des Pauvres, la Bonne Nouvelle de la Miséricorde nous aide à nous sentir tous enfants de Dieu et frères les uns des autres, avec les engagements suivants :

- a). Vivre l'expérience de Dieu miséricordieux au moyen du sacrement de la réconciliation, au niveau personnel et ministériel.
- b). Concevoir des formes nouvelles de répétitions d'oraison et de correction fraternelle de manière à ce qu'elles deviennent une expérience personnelle et communautaire de la miséricorde, que nous pouvons partager surtout avec les pauvres, et de manière spéciale avec les migrants.
- c). Renouveler la pratique des Missions Populaires, avec les exigences propres à la Nouvelle Évangélisation.

- d). Organiser des commissions 'Justice et Paix et Intégrité de la Création' (JPIC), en coordination avec les organisations civiles, ecclésiastiques et notre représentation à l'ONU, pour la dénonciation des violations des droits des personnes et des peuples.

3.2. L'internationalité et l'interculturalité

L'internationalité et l'interculturalité constituent une force missionnaire pour annoncer aux Pauvres et au monde la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ avec ces engagements :

- a). Organiser des maisons de formation interculturelle au niveau interprovincial et intercontinental.
- b). Utiliser les T.I.C. (Technologie de l'Information et de la Communication) en fonction de l'interculturalité et de la globalisation de la solidarité en faveur des pauvres.
- c). Faire de la communauté locale la première école du dialogue interculturel et le premier lieu du contact avec les pauvres.
- d). Assurer à nos étudiants des expériences concrètes d'interculturalité, d'inculturation et de dialogue inter-religieux, incluant l'apprentissage des langues, dans l'une des étapes de formation.

3.3. La solidarité

A l'image de la communauté chrétienne primitive (cf. Act. 2, 44-45), nous partagerons notre vie, avec ses joies et ses peines, ses forces et ses faiblesses, au travers de ces engagements :

Assurer l'autosuffisance économique des provinces en partant des ressources humaines et fiscales au niveau local et de l'aide de la Congrégation et des autres provinces.

Organiser un centre missionnaire international pour préparer les confrères qui sont envoyés dans des missions internationales de la Congrégation et des provinces.

Privilégier les plus Pauvres d'entre les Pauvres comme critère pour l'ouverture et la révision de nos œuvres et le placement de nos missionnaires.

Appliquer le Changement Systémique comme méthode propre de notre action évangélisatrice.

3.4. La collaboration missionnaire

A la manière de Saint Vincent de Paul, nous assumons la collaboration missionnaire comme une force pour répondre mieux aux appels des

pauvres, dans toutes nos relations communautaires ou intercommunautaires, provinciales ou interprovinciales, avec les engagements ci-après :

- a). Approfondir les processus de reconfiguration inter et intra provinciale, en vue de la conversion personnelle et communautaire, et de la dynamisation missionnaire.
- b). Etendre la collaboration interprovinciale à l'échange de missionnaires pour favoriser surtout la formation.
- c). Renforcer les liens de collaboration de formation et de mission (donner et recevoir) avec la Famille Vincentienne et, à partir d'elle, avec d'autres agents de l'évangélisation.
- d). Assurer une présence prophétique dans le monde musulman comme communauté d'une *Eglise en sortie*.

3.5. La formation pour la mission

La formation constitue un chemin essentiel pour la réalisation de notre vocation missionnaire, comme espace de discernement de la volonté de Dieu et de motivation permanente pour répondre à la grâce, avec les engagements ci-après :

- a). Préparer des experts dans la 'spiritualité vinctienne', par un programme de Master que le SIEV (Secrétariat International des Etudes Vincentiennes) et avec une ouverture aux provinces riches en tradition, documentations et moyens pour étudier.
- b). Promouvoir une formation spirituelle et professionnelle des frères qui assure leur vocation spécifique dans la réalisation de notre mission vinctienne commune.
- c). Accompagner au plan communautaire et provincial les missionnaires durant au moins les trois premières années d'ordination ou de vœux, avec des plans concrets d'animation.
- d). Partager le sens missionnaire et ecclésial de notre évangélisation et aussi de notre service aux pauvres, avec la formation des clercs et des laïcs, surtout pour le leadership missionnaire.
- e). Préparer parmi les nôtres, aussi bien que parmi les laïcs et le clergé, des agents pour le Changement Systémique qui puissent le rendre vivant et le promouvoir.

Convaincus que Dieu, qui a commencé *cette œuvre merveilleuse* avec notre Fondateur, va l'em mener à bon port, nous la déposons entre

ses mains, confiants dans l'intercession de Saint Vincent de Paul et de la Mère du Christ et de l'Eglise, « *elle qui mieux que nul autre croyant, a pénétré la substance et montré la pratique des maximes évangéliques.* » (C. 49, 1)

En partageant les résultats de nos délibérations avec les membres de la Congrégation de la Mission, nous voulons aussi faire parvenir nos salutations spéciales à nos confrères avancés en âge et malades.

Nous invitons tous les missionnaires à donner vie à ce projet pour la Congrégation de la Mission durant les années 2016-2022, nous inspirant des paroles de l'Apôtre Paul : « *au point où nous sommes parvenus, continuons à marcher ensemble dans la même direction.* »

Chicago, Université DePaul, 15 juillet de 2016

Lignes d'action et engagements des Groupes Continentaux

Les Délégués de l'Assemblée Générale 2016

Les membres de l'Assemblée, réunis par groupes continentaux (selon la zone géographique comprise en chacune des conférences de Visiteurs), ont formulé quelques lignes d'action et d'engagements pour les six prochaines années.

APVC

1. Formation initiale commune :

Nous avons convenu d'un projet de formation initiale commune pour l'APVC. Il deviendra effectif en 2018.

Il sera confirmé lors de la rencontre de l'APVC de 2017 avec des détails pratiques qui devront être mieux travaillés lors de la rencontre des Visiteurs de l'APVC en 2017. (Proposer un lieu pour accueillir ce projet commun, le nombre des étudiants/séminaristes participant à l'année spirituelle, au Séminaire Interne, la question des finances et la formation du personnel.) Chaque province de l'APVC aura la liberté de choisir des étudiants appropriés, capables de prendre part à ce projet.

2. Mission Internationale :

Nous renouvelons l'engagement de l'APVC à participer à la stabilisation de la Mission Internationale des Iles Salomon. Cela signifie une liste précise de confrères capables de prendre part à l'enseignement et à la formation, et de confrères qui pourraient participer au service et au développement du séminaire. Cela signifie aussi que nous avons besoin de l'engagement des Provinces pour désigner des confrères pour un cycle de deux ou trois ans. En conséquence, le curriculum et l'enseignement sur le plan des matières seront envoyés annuellement, à chaque Province par le Recteur.

3. Mission Populaire :

Nous sommes aussi d'accord d'explorer ensemble un modèle régional de la Mission Populaire. Nous aurons besoin d'inviter les différents directeurs des Missions Populaires pour partager leurs idées lors d'une rencontre complétée par des contacts sur Internet par Skype etc.

4. La formation permanente pour les prêtres de 5 à 10 ans :

Nous avons convenu que les sujets, comme le développement humain, la formation humaine, auront une priorité lors de nos prochaines assemblées. Nous sommes d'accord pour que le 'Cultural Charism Committee' (C.C.C) soit invité pour coordonner ces rencontres de jeunes confrères.

5. Solidarité

Une solidarité plus resserrée sera établie au sein de l'APVC pour répondre aux différentes Provinces au moment de désastres ou de calamités naturelles. Notre réponse pourrait se faire par l'envoi de personnel ou l'établissement d'un fonds de solidarité pour la région. Ce dernier point a besoin d'être mieux exploré. Nous encourageons nos membres à répondre présents lors de ces moments de crises.

CEVIM

Dans les six prochaines années, la CEVIM s'engage à approfondir et à actualiser le charisme vincentien et à avancer dans une internationalisation de la Congrégation de la Mission en utilisant les moyens suivants :

1. Elle organisera des rencontres de formation sur notre identité vincentienne pour les séminaristes, les jeunes prêtres (3 à 5 ans d'ordination) et pour d'autres confrères, pour réfléchir ensemble sur le futur de notre présence en Europe et au Moyen Orient.

2. Elle soutiendra des expériences interculturelles telles que les communautés de Londres, du Berceau, de Catania...

3. Elle encouragera des expériences de missions internationales pour les jeunes confrères.

4. Elle repensera la formation initiale et commune (Séminaire Interne et grand Séminaire).

Elle mettra en route deux projets missionnaires en commun : Melilla et la Rue du Bac à Paris.

6. Elle organisera une rencontre interprovinciale sur la 'Bonne Nouvelle de la Miséricorde', pour partager nos expériences et approfondir les aspects vincentiens fondamentaux de notre évangélisation.

CLAPVI

Nous nous engageons à :

1. Continuer de participer à la mission de Cuba et d'élaborer un projet commun pour la mission à Téfé (Brésil).
2. Créer un séminaire interne au niveau de la CLAPVI.
3. Créer une équipe de réflexion sur les lignes d'action de l'Assemblée Générale.
4. Participer aux projets de défense et de protection de l'Amazonie et à la REPAM (Réseau ecclésial panamazonique)
5. Elaborer un manuel de travail pour accompagner la réflexion personnelle et communautaire sur l'annonce missionnaire pratique de la Bonne Nouvelle de la Miséricorde.

COVIAM

1. La formation :
 - a. Renforcer le Théologat Interafricain à Enugu au Nigéria
 - b. Continuer la formation des formateurs
 - c. Former des laïcs
2. Mettre en valeur dans nos Provinces notre identité vincentienne et développer notre sens de l'appartenance à la Congrégation.
3. Renforcer notre collaboration et notre solidarité interprovinciales.
4. Travailler en collaboration avec les structures existantes pour la promotion et la défense des Droits de l'Homme, la Justice Sociale et la Paix.
5. Adopter la culture du changement systémique dans la vie de nos communautés et dans nos activités apostoliques.

NCV

1. Dans notre Conférence, nous travaillerons à la promotion du thème et de l'esprit de l'internationalité qui était présent pendant l'Assemblée Générale de 2016.

2. Nous travaillerons à la solidarité avec d'autres provinces en
 - a). continuant la solidarité économique, en soutenant le VSO et en faisant des donations spécifiques.
 - b). apportant notre expertise en matière de gestion financière pour aider d'autres provinces.
 - c). participant au dialogue avec la Curie au sujet de la solidarité entre les Provinces.

3. Nous concevrons un plan pour la promotion de l'interculturalité et de la nature internationale de la Congrégation dans nos Provinces.

4. Nous encouragerons le Supérieur Général à indiquer des thèmes particuliers de lignes d'action comme thèmes annuels à travers la Congrégation (comme nous l'avons eu avec la Collaboration et l'accueil de l'étranger).

5. Nous demanderons aux communautés locales d'inclure l'interculturalité dans leur projet annuel.

6. Nous continuerons à développer (USA-OUEST) notre initiative du changement systémique au sujet de l'immigration et de la partager avec d'autres Provinces.

Statuts modifiés

Statut 68 §1

Le Supérieur Général, avec le consentement de son conseil, après avoir consulté au moins les membres de la Province ayant voix active, nomme le Visiteur, au minimum pour 3 ans.

De la même façon, le Visiteur peut être confirmé une ou plusieurs fois en accord avec les Normes Provinciales en vigueur de la Province, mais pas au-delà de 9 ans consécutifs.

Statut 89 §2

Outre ceux qui, conformément aux Constitutions, doivent, en vertu de leur charge, prendre part à l'Assemblée Générale, il y aura un député de chaque Province et Vice-Province, pour une première tranche de soixante-quinze confrères ayant voix active ;

Si ces confrères sont plus de soixante-quinze, il y aura un autre député pour chaque tranche de cinquante confrères et un autre député pour le reste.

Le nombre des députés à l'Assemblée Générale est à calculer d'après le nombre de confrères ayant voix active le jour de l'élection des députés à l'Assemblée Générale.

Décrets confirmées par l'Assemblée Générale 2016

Décret 1

L'Assemblée Générale déclare que les présentes Constitutions, Statuts et décrets constituent le droit propre de la Congrégation de la Mission actuellement en vigueur.

Si, de fait, une lacune est découverte, il est possible d'y remédier en prenant comme référence le droit universel ou, si c'était le cas, recourir à notre droit propre antérieur.

Décret 2

Que se mette en place un fond pour les missions internationales et pour les Provinces qui ont moins de revenus économiques. L'augmentation de ce fond sera laissée au jugement du Supérieur Général.

Décret 3

Les limites des dépenses extraordinaires que peut faire le Supérieur Général :

- a) De sa propre autorité, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires jusqu'à 25000 US\$
- b) Après avoir entendu son conseil, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires allant jusqu'à 200 000 US\$
- c) Avec le consentement de son conseil, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires allant jusqu'à 2000 000 US\$
- d) Avec le consentement unanime de son conseil, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires de plus de 2000 000 US\$.

Postulat accepté

Le Supérieur Général et son conseil étudient un projet à mettre en route pour rendre effective la solidarité entre les Provinces. Ce projet (brouillon) sera étudié par les différentes Conférences afin d'arriver à un projet définitif.

Interpretation du vœu de pauvreté

Clarification au sujet du postulat n° 17

La Province d'Italie avait présenté ce postulat à cause de la contradiction que certains Missionnaires trouvaient entre l'explication traditionnelle du vœu de pauvreté en usage dans la Congrégation de la Mission, les actuels Constitutions et Statuts et *l'Instruction sur la Stabilité, la Pauvreté, la Chasteté et l'Obéissance dans la Congrégation de la Mission*.

La Commission pour la présentation des Postulats à l'Assemblée Générale et la Commission Centrale de l'Assemblée ont soigneusement étudié le sujet. Ils ont vérifié les textes qui se réfèrent au Statut Fondamental de la Pauvreté qu'utilise la Congrégation de la Mission, ainsi que les différentes explications qui en ont été données à différents moments de notre histoire.

- 1). Le contenu du vœu de pauvreté vécu dans la Congrégation de la Mission n'a pas été modifié durant toutes les Assemblées Générales qui ont eu lieu après Vatican II et au cours desquelles nous avons reformulé notre loi propre.
- 2). C'est l'Assemblée Générale de 1980 qui a rédigé les articles concernant le vœu de pauvreté. Ces articles, modifiés par le Conseil Général à la demande du Saint Siège et approuvés par celui-ci, ne contiennent aucun changement du contenu de notre vœu de pauvreté.
- 3). La réception générale des Constitutions promulguées en 1984 et leur mise en pratique depuis ce temps, n'a montré aucune contradiction avec notre traditionnelle compréhension de notre vœu de pauvreté qui devint un élément du patrimoine de la Congrégation de la Mission.
- 4). Une lecture attentive de l'article 34 de nos Constitutions dit : « *En vertu de notre vœu nous avons besoin de l'autorisation du Supérieur...* ». Cette même affirmation se trouve dans le Droit Canon quand il décrit l'objet du contenu du vœu de pauvreté.

Cette affirmation ci-dessus, nuancée par les mots : « *juxta Constitutiones et Statuta* » (selon nos Constitutions et Statuts) y ajoute alors la pratique des Constitutions et Statuts. Ainsi, le consentement du supérieur ne peut être séparé des précisions données par nos Constitutions et Statuts et par d'autres textes fondamentaux.

L'article 34 affirme que réduire la pratique de la pauvreté à la simple demande de permission n'est pas ce que Saint Vincent ou l'Évangile demandent.

- 5). Le domaine de notre vœu de pauvreté (cf. les autres articles de nos Constitutions et Statuts) est défini par les principes affirmés dans l'article 34 de nos Constitutions.

Recommandations au Supérieur Général et son Conseil

1. Notre Calendrier Liturgique propre

Afin de renforcer la vie spirituelle de la Famille vincentienne, nous proposons d'enrichir notre calendrier liturgique par l'insertion des fêtes des saints et bienheureux des différentes branches de la Famille vincentienne. Ce sont des personnes qui ont été nourries et/ou inspirées par l'expérience de Saint Vincent de Paul et qui se sont engagées dans la mission de charité envers les pauvres.

2. La Vocation du Frère dans la Congrégation de la Mission

Les membres de l'Assemblée Générale 2016 demandent au Supérieur Général et à son Conseil et après consultation de toute la Congrégation, de développer un plan de promotion de la vocation du Frère dans la Congrégation de la Mission. Ensuite ce plan sera appliqué dans chaque Province.

3. Protection des enfants et des jeunes

Les membres de l'Assemblée Générale demandent au Supérieur Général et à son Conseil de former une Commission pour la Protection des enfants et des jeunes. Cette Commission établira des règles pour protéger les enfants et les jeunes qui sont dans les missions que dirigent nos missionnaires et les laïcs qui travaillent avec eux. Cette Commission doit établir des normes et des procédures qui doivent être appliquées.

VINCENTIANA

Magazine publié trimestriellement
Congrégation de la Mission
Curie Généralice - Rome - Italie

60^e Année - N. 3
Juillet-Septembre 2016

Directeur

Álvaro Mauricio Fernández M., CM

Comité de Rédaction

Jean Landousies, CM
Javier Álvarez Munguía, CM
Jorge Luis Rodríguez, CM
Giuseppe Turati, CM

Publication

Curie Généralice
de la Congrégation de la Mission
Via dei Capasso, 30
00164 Rome (Italie)
Tel. +39 06 66 13 061
Fax +39 06 66 63 831
vincentiana@cmglobal.org

Autorisation

Tribunal de Rome
5 Decembre 1974 - N. 15706

Responsable légal

Shijo Kanjirathamkunnel, CM

Édition et Impression



Editorial La Milagrosa
García de Paredes, 45 - 28010 Madrid
Tel. +34 91 446 31 32 - Fax: +34 91 593 23 69
E-mail: lamilagrosa@telefonica.net
www.editoriallamilagrosa@telefonica.net

Souscription pour 2016
€ 55 / \$ 65 USD

Vincentiana est publiée
en français, anglais et espagnol,
grâce au concours
d'une équipe de traducteurs

**Dans notre
Prochain numéro...**

**Quelques
reflexions sur
l'Assemblée
Générale 2016**



Participants à 42^{ème} Assemblée Générale de 2016 de la Congrégation de la Mission